

GALERIE HISTORIQUE

VIII

LA "PETITE HERMINE"

DE

JACQUES CARTIER

ET

DIVERSES MONOGRAPHIES
HISTORIQUES

PAR

N.-E. DIONNE, LL. D., M.D.

Professeur d'Archéologie canadienne à l'Université Laval
Membre de la Société Royale du Canada



QUÉBEC

Typ. LAFLAMME & PROULX

1913

LA « PETITE HERMINE »
DE JACQUES CARTIER

GALERIE HISTORIQUE

VIII

LA "PETITE HERMINE"

DE

JACQUES CARTIER

ET

DIVERSES MONOGRAPHIES
HISTORIQUES

PAR

N.-E. DIONNE, LL. D., M.D.

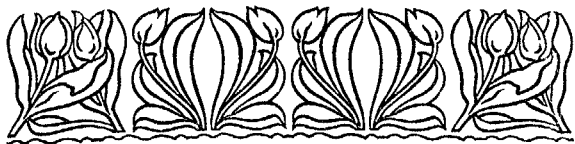
Professeur d'Archéologie canadienne à l'Université Laval
Membre de la Société Royale du Canada



QUÉBEC

Typ. LAFLAMME & PROULX

1913



INTRODUCTION



Si jamais vous êtes allés à Saint - Malo, en Bretagne, vous n'avez pas oublié de rendre visite au musée municipal, logé à l'hôtel-de-ville. Ce n'est pas que ce musée soit une merveille par lui-même, mais il renferme un petit monument, ou trophée, qui frappe les regards en y entrant. Ce monument affecte la forme pyramidale. Au sommet on aperçoit une poulie et des clous ; au bas gisent des débris de genoux ou courbes de navire. Le corps de la pyramide consiste en morceaux de

bordage et de ferrements. Sur la pièce principale on peut lire l'inscription suivante :

A LA MEMOIRE DE JACQUES CARTIER
ET DES BRAVES MARINS
SES COMPAGNONS

Et plus bas :

DEBRIS DU NAVIRE
LA PETITE HERMINE
DE SAINT-MALO

*Que Jacques Cartier fut contraint d'abandonner
au Canada en avril 1536.*

*La carcasse de ce navire, qui n'était que de 60 tonneaux,
a été retrouvée après trois cents ans d'abandon;
elle a été recouverte par un mètre
66 cent. de vase.*

*Souvenirs présentés par la Société Historique de Québec
à la ville de Saint-Malo en 1843.*

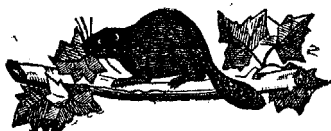
Quand je visitai ce musée, en octobre 1896, je demandai au gardien si on était fermement convaincu à Saint-Malo que ces débris fussent bien ceux de la *Petite-Hermine*. La réponse ne se fit pas attendre longtemps, et je dus me résigner à écouter le petit discours qu'il me débita à ce propos. Il connaissait parfaitement

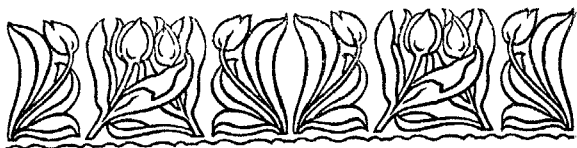
son sujet, et ce brave type de gardien me refit tout l'historique de la découverte de la *Petite-Hermine* et de ce qui s'ensuivit. En dépit de ces savantes observations, je ne demeurai pas convaincu, car, pour être franc, j'étais décidé d'avance à ne pas me laisser convaincre. Je formulai quelques objections qui semblèrent contrarier vivement mon homme, et il me parut évident que c'était la première fois qu'il se trouvait en présence d'un mortel assez audacieux pour venir révoquer en doute un fait historique, notoire comme celui-là, et reconnu véridique depuis cinquante ans. Pour en finir, je lui fis cadeau de mon ouvrage sur Jacques Cartier en attirant son attention sur une note à propos de la *Petite-Hermine* et de sa prétendue découverte. Lisez cela, lui dis-je, faites-le lire à votre maire, et puis vous m'en direz des nouvelles. Naturellement je n'en ai jamais entendu parler. Le trophée est toujours là, à la même place, dans le même musée, dans la même ville, et le conservateur persiste toujours à débiter le même boniment. Et il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles !

N'importe ! il est toujours bon et même utile de chercher à s'assurer si cette espèce de monument élevé à la mémoire du Découvreur du Canada, a sa raison d'être. Sommes-nous réellement en présence des restes de cette *Petite-Hermine* qui, à deux reprises, traversa l'Océan sous la direction de l'illustre navigateur malouin ? Enfin, est-ce là une relique vraie ou une relique fausse ?

Telle est la question à laquelle je vais essayer de répondre, à la lumière de la double vérité historique et archéologique, sans toutefois vouloir prétendre la régler définitivement et sans appel. Loin de moi aussi de vouloir jeter du louche sur les procédés des archéologues et des personnes qui ont cru assister à la résurrection du vaisseau de Cartier. Tous ont agi avec la meilleure foi du monde, et j'aurais mauvaise grâce, même à la distance qui nous sépare d'eux, de leur reprocher leur précipitation, qui a eu pour résultat d'égarer l'opinion, sans trop d'espoir de la remettre jamais dans la voie droite. Car ce qui a été fait, restera probable-

ment fait, et quand bien même tout Québec et tout le Canada s'insurgeraient contre le fait accompli, le résultat serait nul et de nul effet. Nos cousins de Saint-Malo sont bretons, et quand on est breton, on se déjuge difficilement.





CHAPITRE I

—

A FIN de bien comprendre notre sujet, remontons au temps de Jacques Cartier.

Quand le Découvreur du Canada vint à Québec ou le Stadaconé d'alors, il y arriva le 14 septembre 1535, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et il donna à la rivière où il mit deux de ses vaisseaux à *sauveté* le nom de Sainte-Croix¹. Ces deux vaisseaux s'appelaient la *Grande-Hermine* et la *Petite-Hermine*. Le troisième, appelé *Emerillon*, était resté en rade, à l'entrée de la rivière Sainte-Croix, parce qu'il voulait l'utiliser sans retard pour remonter le

1. Les Récollets l'appelèrent plus tard Saint-Charles, en l'honneur de leur puissant protecteur Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise. C'est le *Cabir Coubat*, ainsi appelé par les sauvages d'alors à raison de ses nombreux méandres.

fleuve jusqu'à Hochelaga ou Montréal. La *Grande-Hermine* jaugeait 120 tonneaux, la *Petite-Hermine* 60, et l'*Emerillon* 40. A son retour d'Hochelaga, le 11 octobre, Cartier réunit ses trois navires dans un même endroit, tout à côté d'un petit fort de bois que ses marins avaient construit durant son absence. Cartier avait déjà compris qu'il devait se protéger contre les sauvages qui l'entouraient de toutes parts. Cinq bourgades s'offraient aux regards. D'abord Stadaconé, sur le versant septentrional du promontoire de Québec; Stadin, tout près de ses vaisseaux, vraisemblablement sur la rive gauche de la rivière Saint-Charles, de l'autre côté du ruisseau Saint-Michel; et puis Tailla, Sternatam et Ajoaste sur les hauteurs de Beauport, depuis le Saut Montmorency en allant vers la rivière de Beauport.

L'hiver de 1535-36 fut terrible pour les Français. Vingt-cinq moururent du scorbut, et la plupart des survivants en furent atteints. Cartier eut à lutter en même temps contre les ruses des sauvages de Stadaconé. Aussi quand le mouvement des glaces permit aux vaisseaux de prendre la mer, Cartier n'eut rien de plus pressé que de déguerpir, laissant par derrière

lui tout ce qui était inutile de ramener en France. C'est ainsi qu'il résolut d'abandonner la *Petite-Hermine*. La raison qu'il apporte lui-même de cet abandon, se trouve au Chapitre XIX^e du *Brief Récit* ou Relation de son deuxième voyage au Canada. « Nous étions, dit-il, si affaiblis, tant de maladies que de nos gens morts, qu'il nous a fallu laisser un de nos navires au dit lieu de Sainte-Croix. »

Dans le même chapitre, Cartier ajoute qu'il avait abandonné ce vaisseau aux sauvages de Stadin, pour leur permettre d'en extraire les vieux clous et tout ce qui s'appelle ferrailles. Il avait, sans doute, donné la préférence aux gens de Stadin, parce qu'ils s'étaient montrés plus amis des Français que ceux de Stadaconé, ceux-ci moins bien disposés et aussi cantonnés à une plus grande distance du fort de Jacques-Cartier.

Si Cartier connaissait l'avidité des sauvages pour les clous, c'est qu'il avait été à même d'en faire l'expérience, et il crut qu'il s'attirerait leur reconnaissance en même temps qu'il les récompenserait de leurs bons offices.

Voilà donc les sauvages de Stadaconé maîtres de la *Petite-Hermine* probablement démanti-bulée dans une certaine mesure ; que vont-ils en faire ? Déjà, même avant le départ des autres

navires, ils se tiennent autour du fort, examinent en tous sens les agissements des Français, comme s'ils avaient eu hâte de les voir partir, pour prendre possession de leur bien. Enfin, Cartier a quitté le havre de Sainte-Croix. A eux la *Petite-Hermine*, à eux les clous, les ferrailles. Pense-t-on en bonne vérité qu'ils vont se laisser décourager par la somme de travail que va nécessairement susciter l'extraction de ces clous qu'ils prisent à un si haut degré? C'est une fortune à leurs yeux, et ils négligeraient de s'en emparer! Et pour s'en emparer, que fallait-il faire, à quels moyens devaient-ils avoir recours? Défaire le navire, morceau par morceau, ou le brûler; pas d'autre alternative. Donc, c'était dans l'un ou l'autre cas, l'anéantissement de la *Petite-Hermine*. Et en supposant que les sauvages de Stadin eussent négligé de tirer parti du cadeau de Cartier, il est très probable que d'autres sauvages seraient venus après eux qui auraient fait preuve de moins d'insouciance.

La probabilité donc, la grande probabilité est qu'il ne resta bientôt plus de la *Petite-Hermine* que des débris informes, faciles à disperser par les hautes marées, ou à miner par les ravages du temps.

Cette opinion ne paraît-elle pas raisonnable?

Maintenant comment expliquer que Champlain, qui visita l'endroit où Cartier s'était fortifié en 1535, put apercevoir, 75 ans après le départ du Découvreur, des vestiges de cheminée, des pièces de bois travaillées à la façon européenne, et ne signale aucunement l'existence d'un débris de vaisseau? Il me semble que s'il l'avait aperçu, il en aurait parlé comme de tout ce qu'il connaissait sur le séjour de Jacques Cartier à l'embouchure du ruisseau Lairet. Champlain avait lu les Relations de voyage du capitaine malouin, tout aussi facilement que Lescarbot, son compagnon de Port-Royal qui, dans son *Histoire de la Nouvelle France*, raconte avec une superfluité de détails toute l'histoire de la découverte du Canada, après s'être évidemment inspiré des écrits de Cartier. Pourquoi aussi le silence des Récollets et des Jésuites sur cette *Petite-Hermine* passée dans le domaine de l'histoire? Le Frère Sagard en dit-il un seul mot dans son *Histoire du Canada*, de manière à faire comprendre qu'elle existait encore de son temps? Les *Relations* des Jésuites, le *Journal* des Jésuites ont-ils jamais fait la moindre allusion à cette épave?

L'on répondra à ces questions que tous ces anciens ne pouvaient parler d'une chose invisible, puisque déjà de leur temps, la *Petite-Hermine* pouvait être enfouie dans les vases du ruisseau Saint-Michel.

A cette réponse je rétorque en disant qu'il devait être plus facile de retracer l'existence de cette coque abandonnée, après cent ans qu'après trois cents ans. Comment en effet expliquer qu'il ait fallu attendre l'expiration de trois longs siècles pour découvrir cette prétendue relique que tous les chasseurs connaissent au commencement du siècle dernier. Voilà un mystère pour moi, mystère qui dépasse ma compréhension.





CHAPITRE II

MAIS passons outre — pour arriver à l'année 1843, qui fut témoin de la fameuse découverte. C'est un chasseur, du nom de Michel Boivin, qui donna l'éveil. On n'est pas chasseur pour rien. A maintes reprises il a franchi le ruisseau Saint-Michel, à son embouchure, sur un pont improvisé qui, d'après toute apparence, doit être un reste de navire enfoncé dans le lit du ruisseau. La science de cet homme ne va pas au delà, et c'est très pardonnable. Pour se renseigner il s'adresse à l'ingénieur de la ville, M. Joseph Hamel, qui en sait plus long. En effet il a lu dans les Relations du second voyage de Cartier, que celui-ci avait abandonné un de ses navires dans ces parages. Ne serait-ce pas ce même navire? Et voilà l'origine de la découverte.

Les journaux ne tardent pas à être saisis de la question. Le *Canadien* du 25 août renferme un long article, dans lequel l'écrivain établit d'une façon *péremptoire* que Jacques Cartier hiverna sur les bords de la rivière Saint-Charles, et non pas de la rivière Jacques-Cartier, comme on l'avait cru jusque-là. Il fallait que l'opinion fut bien égarée à cette époque pour qu'il fût nécessaire d'avoir recours à une semblable démonstration. Puis, le même journal raconte comment M. Joseph Hamel était parvenu à retrouver les débris de la *Petite-Hermine*.

Je cite le *Canadien*:

« L'an dernier M. Michel Boivin demanda à M. Hamel s'il avait connaissance qu'un vaisseau eût été abandonné dans la rivière Saint-Charles, près de la Pointe-aux-Lièvres, et sur la réponse de M. Hamel qu'il n'avait connaissance d'aucun autre que la *Petite-Hermine*, un des vaisseaux de Cartier, qui avait été abandonné vers cet endroit en 1536, M. Boivin dit y avoir vu plusieurs fois, en faisant la chasse, un débris de vaisseau qui paraissait très ancien, et qu'il fallait que ce fut du temps des Français. M. Hamel prit sur le champ des arrangements avec

M. Boivin pour que ce dernier le conduisît sur les lieux, et quelques jours après ils y allèrent. Mais comme il y avait déjà longtemps que M. Boivin n'avait fréquenté ce lieu, ils ne purent rien découvrir.

« Cependant ils remirent à une autre fois à faire des recherches, mais des circonstances où se trouva M. Boivin privèrent M. Hamel de son assistance, et il vint à celui-ci l'idée de s'enquérir auprès d'autres chasseurs, s'ils n'avaient pas vu ces débris. Il s'adressa, entre autres, à un M. Décarreau, imprimeur, qui lui dit bien connaître l'endroit pour l'avoir fréquenté en chassant, depuis de longues années, et qui promit de l'y conduire quand bon lui semblerait.

« Mais les occupations de l'un et de l'autre les empêchèrent d'y aller l'automne dernier, et ce ne fut que le jeudi 10 du courant (août) que M. Hamel, accompagné de M. Décarreau et de G.-B. Faribault et F.-X. Garneau qu'il avait invités, se transporta sur les lieux; mais, cette fois encore, il ne put rien découvrir. Ce fut alors que M. Décarreau déclara que M. J. Parant, marchand au faubourg Saint-Jean, pourrait assurément indiquer l'endroit et il conseilla fort à M. Hamel de voir ce monsieur. Il le vit de suite et prit avec lui des arrange-

ments pour aller le jeudi 17 du courant, faire la visite des lieux; ce qu'ils firent, et, sans aucune recherche, M. Parant conduisit M. Hamel sur les débris mêmes qu'ils trouvèrent à quelques pieds au-dessus du niveau du lit du ruisseau Saint-Michel, à environ un demi-mille du vieux pont Dorchester, sur la rive droite du ruisseau et à quelques pas de son embouchure.

« Sur l'invitation de M. Hamel, MM. Shepard, président de la Société Littéraire et Historique de Québec, et Faribault, vice-président, allèrent avec lui samedi dernier, 19 du courant, visiter l'endroit, et d'après la position des débris du vaisseau, la nature du bois dont ces débris se composent, et le caractère des cailloux qu'ils ont trouvés sur son fond et qui ont dû lui servir de lest, ils ont reconnu que toutes les probabilités étaient en faveur de l'hypothèse de M. Hamel.

« Sur le rapport de cette visite, le Conseil de la Société L. & H. s'est rassemblé lundi, et a résolu de faire exécuter des fouilles, laissant à M. Faribault le soin de s'entendre avec M. Hamel pour leur exécution; et les membres du Conseil n'ayant pas de fonds à leur disposition qu'ils pussent appliquer à cet objet, se sont cotisés pour cela.

« On a déjà recueilli des témoignages très précieux sur l'existence ancienne de ce vaisseau. »

J'ai fini la citation du *Canadien*. Qu'en ressort-il ? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Tout d'abord nous constatons que, depuis plusieurs années déjà, les chasseurs connaissent l'existence d'une carcasse de navire à l'entrée du ruisseau Saint-Michel. Trois chasseurs se présentent qui l'affirment. Ce sont : Michel Boivin, Décarreau l'imprimeur, et Parant, marchand.

Boivin est le premier qui en parle à M. Hamel. Il a vu l'épave, puisqu'il s'en est servi pour franchir le ruisseau¹. Mais s'agit-il de la retrouver, Boivin est insuffisant à la tâche, car elle n'est pas visible, la vase l'a recouverte.

Décarreau, dont les exploits cynégétiques ne

1. Nous avons, là-dessus, le témoignage d'anciens chasseurs, qui, non seulement traversaient sur ce pont improvisé, mais qui attachaient leurs canots à cette coque : preuve qu'il fut un temps assez peu éloigné de la date de 1843, où ce vaisseau était visible au-dessus des vases du ruisseau. L'embarras des chasseurs Boivin et Décarreau qui ne purent retrouver en 1843 la carcasse de ce navire, après l'avoir vue bien des fois, corrobore cette preuve d'une façon bien significative.

furent pas même surpassés par Portugais dit la Bécassine, est appelé à son tour par M. Hamel. De nouvelles recherches n'aboutissent pas à un meilleur résultat. La *Petite-Hermine* reste cachée au regard des mortels.

Un troisième Nemrod entre en scène. Celui-là, plus heureux que les autres, conduit M. Hamel à l'endroit précis où gisent à cinq pieds dans la vase les débris du vaisseau.

Donc, cette carcasse, si apparente quelques années auparavant, n'était plus visible en 1843. Par quel nouveau phénomène de la nature cet enfouissement avait-il pu se produire si subitement et en si peu de temps? Comment expliquer qu'il ne se soit pas produit plus tôt? qu'il ait fallu trois siècles pour envaser complètement ces débris exposés constamment au flux et au reflux de la rivière? La réponse à cette question s'imposait de toute sa force, tout autant en 1843 qu'aujourd'hui, et cependant nos prédécesseurs n'ont pas paru s'y intéresser. Se voyant en présence d'une coque de navire ruinée, ils tirent immédiatement une conclusion. M. Boivin demande à M. Hamel s'il est à sa connaissance qu'un navire a été délaissé dans les environs du ruisseau Saint-Michel. — Je n'en connais aucun, répond M. Hamel, si ce n'est la

Petite-Hermine de Jacques Cartier. Celui-ci, sans doute, avait puisé sa science dans les *Relations des Voyages* du grand navigateur que la Société Littéraire et Historique venait de faire rééditer.

Bientôt le nom de la *Petite-Hermine* vole de bouche en bouche. La Société Littéraire s'émeut, et convoque une réunion de ses membres, dont les plus actifs sont MM. Garneau, l'historien, J.-B. Faribault, le Dr Fisher. Ils décident de faire retirer du borbier où ils gisent les restes de ce vaisseau. Ils se transportent même sur le champ d'opération, afin de se mieux rendre compte de la position de ces restes, de la nature du bois dont ils se composent, du caractère des cailloux qu'on a trouvés dans le fond du navire. L'examen terminé, tous se retirent avec l'impression que c'est bien la *Petite-Hermine*. En effet, quel autre vaisseau a pu être abandonné à cet endroit? Qui en connaît d'autre? Qui même en a entendu parler? Personne ne contredit. Personne aussi ne s'est donné la peine d'étudier une question aussi obscure. Personne aussi n'est en état de le faire, car tout manque, les documents historiques sont peu connus. Il y a bien M. Garneau, l'historien, mais lui-même est imparfaitement ren-

seigné. Il ne connaît de Jacques Cartier et de ses successeurs immédiats que ce qu'en a écrit le Père Charlevoix, et encore celui-ci a confondu la rivière Saint-Charles avec la rivière Jacques-Cartier. Que savait-on alors du mouvement industriel qui se fit jour dans les parages des ruisseaux Laitet et Saint-Michel à la fin du 17^e et durant la première moitié du 18^e siècle?

Cependant on ne voulut pas déclarer *ex cathedra* que c'était la *Petite-Hermine* qu'on avait retrouvée. C'était sage. Il valait mieux, à tout bien considérer, envoyer à Saint-Malo, une partie notable des pièces avec prière d'en faire un examen qui put justifier l'opinion déjà formée au sujet de leur authenticité. Un Français, du nom de Lamare-Picquot, de passage à Québec, ami du maire de Saint-Malo, se prêta de bonne grâce aux négociations qui furent entamées sans retard. Il écrivit non seulement au maire Hovius, mais encore à M. Charles Cunat, un autre ami de Saint-Malo, officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur et historiographe de sa ville. Avec le concours de ces deux hommes, il n'y avait pas à craindre de l'indifférence, encore moins un refus. Dans sa correspondance, M. Lamare - Picquot déclare qu'on a trouvé à Québec l'un des vaisseaux de

Jacques Cartier, mais qu'il est important que la ville natale du grand Malouin ratifie le verdict des archéologues canadiens.





CHAPITRE III

LE maire de Saint-Malo, mis au courant de la question, se hâta de nommer une commission, et il choisit M. Cunat pour la présider. Les autres membres s'appelaient Leguen-Lacroix, architecte, Depasse, aussi architecte, Gilbert constructeur, et Michel, capitaine de vaisseau. Cinq membres en tout. Cette commission se réunit le 13 décembre 1843, et ne siégea qu'une seule fois dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Saint-Malo.

M. Cunat ouvrit la séance par un petit discours fort bien tourné et que je me complais à rapporter *in integro*:

« Messieurs,

« Il y a trois cent dix ans que notre compatriote Jacques Cartier, nourri de ces grandes

idées qui enfantent de grandes choses, possédant ainsi que Christophe Colomb et Vasco de Gama, ses contemporains, une puissante ardeur de découverte, s'aventura avec deux embarcations de soixante tonneaux à travers les mers du nord, reconnut les terres du Canada, dont il prit possession et en dota sa patrie.

« François I, le rival de Charles-Quint, lassé de se voir déshérité du testament d'Adam par les rois d'Espagne et du Portugal, qui se partageaient entre eux le Nouveau Monde, et appréciant les avantages de la découverte de l'illustre navigateur malouin, s'efforça de réveiller l'émulation des Français en leur inspirant le goût de la navigation par des établissements lointains; dans ce but, Sa Majesté Très Chrétienne, voulut le parachèvement de la découverte des terres occidentales estantes sous le climat et parallèles des terres et royaume du dit Seigneur, nomma Jacques Cartier son pilote général. Investi de cette dignité maritime, notre compatriote appareilla de nouveau du port de Saint-Malo, le 19 mai 1535, avec les trois petits bâtiments qu'il commandait, pour cette seconde expédition. Ces bâtiments étaient la *Grande-Hermine*, de 120 tonneaux, la *Petite-Hermine*, de 60, et l'*Emerillon*, de 40.

« Il y a donc trois siècles que notre compatriote appartient à la postérité. Dans le souvenir respectueux que renouvelle nécessairement la vue des débris d'un de ses vaisseaux, ce qui doit en cet instant fixer notre attention, Messieurs, nous, enfants de la cité qui lui donna le jour, c'est moins l'apologie de ce grand homme, quoique son ombre semble paraître ici avec ces restes échappés à la main destructive des temps, que l'examen sérieux et l'appréciation consciencieuse de ces reliques antiques. Grâce au hasard qui les a remis sur la voie, mais plus encore à une persévérance soutenue chez des hommes de cœur et savants, aimant tout ce qui rappelle et ennoblit leur origine et leur pays, on est parvenu à retrouver, sous 1 mètre 67 centimètres de vase, la carcasse du navire que Jacques Cartier abandonna en avril 1536 au lieu de Sainte-Croix « ses équipages se « trouvant affaiblis tant de maladie que de « gens morts. »

« Ces fragments de navire que nous devons au bienveillant empressement de MM. les membres de la Société littéraire et historique de Québec, et notamment au zèle de MM. Fari-bault, vice-président, Joseph Hamel et Lamare-Picquot, deviennent de précieux documents pour

l'histoire de notre ville; ils empruntent des circonstances et des lieux un intérêt tout spécial; en effet, Messieurs, ils rappellent les plus belles phases de la vie de notre cher compatriote, et ces phases glorifient Saint-Malo, sa ville natale.

« L'administrateur qui nous a réunis, Messieurs, désire que, dans l'intérêt de la science et de l'histoire, non seulement nous reconnaissons si le nombre des objets reçus est bien conforme à celui expédié de Québec, mais encore, que par une étude sévère et un examen approfondi des dits objets, nous cherchions à déterminer, autant qu'il dépendra de nous, leur identité avec les objets de même espèce de notre localité, et aussi, que nous indiquions les différents changements qu'ils ont subis, soit dans leurs formes primitives, soit par les détériorations qu'ils ont éprouvées, tant des éléments auxquels ils étaient soumis que des siècles écoulés depuis leur abandon. »

Après cette belle entrée en matière, la Commission n'avait guère besoin de chercher une conclusion, puisqu'elle était toute tirée d'avance. Cependant elle s'astreignit à examiner toutes les pièces apportées de Québec, afin d'en bien connaître la nature intime, l'apparence exté-

rieure, etc. Voici, sous trois différentes rubriques, le rapport de la commission malouine :

I. ÉTAT DES MATÉRIAUX

Pièces en fer

- No 1. — Boulon provenant de la liaison de l'étrave.
- No 2. — Pièce trouvée dans le navire, placée en partie sur le fond et sur le côté de l'échouage. Il en reste d'autres sous le navire.
- No 3. — Boulon de liaison de l'arrière du navire.
- No 4. — Cadène¹ : pièce unique.
- No 5. — Organeau à piston : pièce unique.
- No 6. — Manche d'une cuiller dite à pot : pièce unique.
- No 7. — Un morceau de cheville ou boulon.
- No 8. — Un hameçon : pièce unique.
- No 9. — Une série de douze clous de vaigrage² et de bordage.

Pièces de bois de diverses espèces

- No 1. — Une pièce de gabord.

1. Chaîne.

2. Revêtement intérieur de la membrure.

- No 2. — Une pièce dite genou.
 No 3. — Une pièce d'une varangue du milieu.
 No 4. — Une pièce d'un bordage du dehors.
 No 5. — Une pièce dite vaigre (pièce de vaigrage).
 No 6. — Une pièce près du gabord ¹.
 No 7. — Une série de 12 pièces de bois, supposées chêne, orme, châtaignier, etc.
 No 8. — Un paquet d'une substance qui ressemble à de la mousse.

Plus 6 fragments de pierre ou galets trouvés vers l'arrière du navire. La totalité du lest en pierres trouvé à bord, peut être évalué à deux tonneaux environ. Un boulet du poids de 24 livres a été trouvé avec le lest; ce projectile, pièce unique, resté à Québec, a été mal fondu, il présente une concavité d'un pouce de diamètre.

1. Bordage inférieur de la carcasse, compris entre la quille et l'étrave d'un côté, et l'étambot de l'autre.

II. OBSERVATIONS

faites sur le fond et la forme de cet ancien navire par le capitaine G. Cyr, de Saint-Servan, et le constructeur, M. Robitaille, âgé de 75 ans.

Un morceau, présumé d'orme, d'environ sept pieds, est placé dans la partie de la quille dite brion; ces pièces étaient réunies par des boulons à clavettes. La carlingue porte dans son milieu dix pouces, elle est formée de trois à quatre pièces liées par des boulons. On trouve au-dessous des varangues, vis-à-vis chaque joint du bordage ou du lambris, une tringle d'un pouce d'épaisseur, garnie d'une couche de goudron liée à une substance qui ressemble à de la mousse. Les varangues vers le milieu portent huit pouces, et dans le bout six pouces et demi.

On remarque que cette construction a été faite avec beaucoup d'élancement. Le vaigrage a deux pouces d'épaisseur. L'acculement de la maîtresse varangue pouvait avoir environ quatre pouces. Le dessous du navire est sans quille: la recherche de cette pièce n'a offert aucun résultat; attendu le mauvais état du fond

de ce navire, il est impossible de dire si l'arrière était rond ou carré.

Ont signé: JOSEPH HAMEL.

J. C. LAMARRE-PICQUOT.

III. EXAMEN DE LA COMMISSION

Pièces en fer

No 1. Boulon de l'étrave. —La Commission observe que des boulons d'une forme semblable sont encore en usage de nos jours; cette observation s'applique à toutes les autres pièces en fer en général. Toutefois, les clous employés dans le vaigrage et le bordage lui ont paru d'une dimension exorbitante eu égard à leur destination, à moins qu'ils n'aient été employés en guise de chevilles; des gournables seules se trouvent dans les pièces de la membrure; quant à la forme de ces clous, les têtes sont plus fortes que celles qu'on leur donne actuellement, et le corps de chacun d'eux est aussi plus allongé (20 à 26 centimètres).

Portant ensuite son examen sur l'état maté-

riel des dites pièces en fer, la Commission a été étonnée de leur parfaite conservation; cependant le manche de cuiller et l'hameçon ont plus souffert que le reste, sans doute à cause de la position qu'ils occupaient dans la vase qui enveloppait tous les débris, peut-être encore par la qualité des métaux avec lesquels ils ont été confectionnés, ou leur usure au moment de leur submersion.

Pièces en bois

La pièce No 1 est en sapin bien conservé; sur le côté extérieur on distingue une autre pièce clouée. La coëture entre elles est remplie de mousse et recouverte par une tringle en chêne, assujettie par des clous; dans la partie adjacente à la quille, la Commission a pareillement observé une tringle taillée en grain d'orge, dans laquelle se trouve aussi une couche de mousse, qui paraît tenir lieu de calfatage: procédé dont on a gardé le souvenir dans notre port.

La pièce No 2 est en orme: ce bois devenu spongieux est sans consistance.

La pièce No 3 en chêne, est dans un bon état de conservation.

Les pièces No 4 et No 5 sont en chêne bien conservé.

La pièce No 6 est en sapin; ce bois a paru également bien conservé.

Sous le No 7 se trouvent plusieurs débris, chêne, orme et châtaignier; le mauvais état de ces pièces n'a pas permis à M. Jos. Hamel et Lamarre-Picquot d'assigner la place que chacune d'elles occupait dans le navire.

No 8.— La Commission a cru reconnaître de la mousse dans la substance que contient le paquet envoyé sous ce nom.

Les derniers objets qui composent l'envoi sont six galets pris parmi ceux qui servaient de lest au navire: ils paraissent appartenir aux granites et aux grès et ressemblent à ceux de nos grèves. Aux observations faites sur les lieux par le capitaine Cyr et le constructeur Robitaille, qui donnent à cette construction beaucoup d'élancement, la commission pense devoir ajouter que d'après la figure des pièces, varangue, genou, gabord, vaigre et bordage, le fond du navire devait être plat et en forme de sole, et que, par l'échantillon des dites pièces, il pouvait jauger soixante tonneaux.

Les membres de la Commission, avant de se

séparer, émettent le vœu que M. le Maire de Saint-Malo veuille bien assigner un local spécial pour le placement de ces précieux débris échappés à l'oubli des temps après plus de trois siècles d'abandon. A défaut d'un monument semblable à celui que les Canadiens reconnaissants viennent d'élever à la mémoire de notre célèbre compatriote, ces débris, qui réveillent un religieux souvenir, rappelleront sans cesse aux générations malouines la gloire de Jacques Cartier et celle du pays où il naquit.

CH. CUNAT,
A. DEPASSE,
LEGUEN-LACROIX,
B. MICHEL,
M. GILBERT.





CHAPITRE IV

EXAMINONS maintenant ce rapport de la commission malouine, en procédant dans le même ordre.

Ce sont d'abord les pièces en fer, chaîne, organeau, clous, cuiller et hameçon, vingt pièces en tout. La Commission nous apprend que toutes ces pièces, boulons et clous, étaient dans un état parfait de conservation, et que leur forme n'avait pas changé. Il serait donc imprudent de vouloir les faire remonter jusqu'à trois siècles en arrière. Étant encore employés dans la construction navale au commencement du 19^e siècle, ces clous et ces chevilles pourraient être reportés avec plus de raison à une époque moins reculée que le commencement du 16^e siècle.

« Cependant, dit le rapport, les clous du vai-

grage et du bordage avaient une longueur exagérée, eu égard à leur destination. » Cette anomalie apparente s'explique, et les MM. de la Commission l'ont compris, par la raison que ces longs clous avaient pu être utilisés à la place de chevilles. Quant à leur forme, « les têtes étaient plus fortes que celles qu'on leur donnait en 1843 et le corps plus allongé. » Admettons ce témoignage, mais est-ce que cette différence dans la forme de la tête et du corps des clous, indique qu'on les fabriquait ainsi du temps de Jacques Cartier ? La Commission est muette sur ce point, qu'il eût été important de préciser pour en venir à une solution. D'où nous restons parfaitement libres de croire que ces clous pouvaient aussi bien avoir été fabriqués au 17^e ou au 18^e siècle.

Portant ensuite son examen sur l'état matériel des dites pièces en fer, la Commission déclare franchement qu'elle a été étonnée de leur parfaite conservation. Véritablement nous marchons de surprise en surprise. Voici vingt morceaux de fer qui, affirme-t-on, furent pendant trois cents ans en contact immédiat avec l'humidité, et leur conservation est parfaite ! Il y avait bien lieu pour ces savants de manifester leur étonnement en face d'un état de choses aussi

extraordinaire. Mais ce qui doit le plus nous surprendre, ce n'est pas tant la préservation de ces ferrailles contre l'oxydation, que ce manche de cuiller à pot, de cet hameçon, de cette chaîne, de cet organeau que l'on a trouvés dans la vieille coque disloquée. C'était donc tout un musée d'antiquailles que l'on avait expédié de Québec à Saint-Malo. Et l'on est en droit de se demander pourquoi les sauvages de Stadin avaient négligé de faire table rase de tous ces objets. A qui donc avait servi le cadeau de Cartier?

Voilà tout le résultat de l'examen des objets en métal. Aucun d'eux n'apporte le moindre jour sur l'antiquité du vaisseau auquel ils avaient appartenu. En va-t-il de même des pièces en bois?

L'envoi à Saint-Malo comprenait sept pièces distinctes, dont la plus importante est celle étiquetée numéro 1, pièce de sabord en sapin bien conservé. Les autres, en orme, en chêne et en châtaignier, étaient d'une conservation plus ou moins grande. La Commission ne fait d'abord que constater la nature du bois de chacune de ces pièces et leur état matériel. Que conclure de là? Est-ce à dire, parce que ces bois étaient tout probablement de provenance française (la

Commission ne le dit pas) que l'on doive en inférer que le vaisseau, à la construction duquel ils servirent, avait trois cents ans d'existence? Une telle conclusion serait absurde, car on construisait en chêne du temps de Champlain, un siècle après Cartier. J'ai par devers moi un devis de l'année 1638 où il est dit que le navire sera construit en bois de chêne, bon, loyal et marchand. On ne doit pas oublier que tous les vaisseaux dont nos ancêtres se servirent durant la première moitié du 17^e siècle étaient construits en France, c'est-à-dire avec du bois français, de même nature que celui de la *Petite-Hermine*, de la *Grande-Hermine* et de l'*Émérillon*. Il va sans dire que ces mêmes vaisseaux, petits et grands, étaient lestés avec des pierres tirées des rivages de la Normandie, de la Bretagne et de la Saintonge, suivant l'origine de chacun d'eux. Nous pouvons dire des galets du lest trouvé dans le fond de la prétendue *Petite-Hermine* ce que nous concluons de la nature du bois de sa charpente : ils prouvent uniquement que ce navire pouvait être un navire malouin ou breton. Rien de plus. Est-ce que, par hasard, l'on voudrait soutenir que des cailloux roulés, par le seul fait de ressembler à ceux des grèves de Saint-Malo, devaient appartenir à

l'un des vaisseaux de Cartier? Pense-t-on aussi que galets et cailloux du 19^e, du 18^e ou du 17^e siècle, différent de ceux du 16^e? Ce serait une singulière théorie que celle qui voudrait établir que l'on peut reconnaître l'antiquité d'un navire par les pierres de son lest.

Mais, supposons que ce vaisseau fût breton; est-ce à dire qu'il ne soit venu à Québec qu'un seul vaisseau breton à partir de Cartier jusqu'en 1759, c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans?

Il est de notoriété historique que les eaux du Saint-Laurent ne cessèrent pas d'être fréquentées par des pêcheurs bretons durant tout le 16^e siècle. Cartier lui-même n'est-il pas revenu à Québec en 1541 et en 1543? Roberval ne vint-il pas au Canada en 1540? Et après eux, pourrait-on oublier cette fourmilière de pêcheurs basques et bretons qui, chaque année, quittaient les divers ports maritimes de France pour venir exercer leur industrie dans le golfe, et certainement aussi dans le fleuve Saint-Laurent? N'est-il pas du domaine de l'histoire que les deux fils de Jacques Noël, successeur et héritier de Jacques Cartier, pénétrèrent, en l'année 1587, dans notre beau fleuve, aussi loin que le Saut Saint-Louis, en amont de Montréal? Et les Basques qui

poursuivaient les baleines, et les dépeçaient sur nos rivages? Et Chauvin, dont les navires en 1600, 1601 et 1602 vinrent faire le commerce des pelleteries avec des sauvages à Tadoussac et aux Trois-Rivières? Champlain lui-même, n'avait-il pas, dès l'année 1603, remonté le Saint-Laurent jusqu'au Saut Saint-Louis? Qui pourrait affirmer qu'aucun d'eux, pêcheur ou trafiquant, n'ait pu abandonner une de ses barques ou l'un de ses navires désemparés? Ce n'est pas à dire cependant que toute cette énumération ait pour but de prouver que l'épave du ruisseau Saint-Michel appartînt plutôt à cette époque très reculée qu'à une autre plus récente. Loin de moi cette prétention, laquelle, du reste, ne serait pas conforme à mon opinion.

Il y avait autrefois, disons au 17^e siècle, plus de vie et d'animation qu'aujourd'hui sur les bords de la rivière Saint-Charles dans les environs mêmes des deux ruisseaux Saint-Michel et Lairet. Jean Landron y avait construit, vers 1680, une grande briqueterie. On y remarquait à cette époque, plusieurs résidences privées, entre autres celles de Jean Lenormand et des édifices appartenant à Jean Talon. La résidence des Jésuites dans ce voisinage, leurs métairies situées des deux côtés du ruisseau Lairet,

avaient attiré tout près de là des censitaires, dont plusieurs allèrent plus tard grossir le noyau des cultivateurs de Charlesbourg. Il a donc pu exister dans ces parages des ruines de toute nature, ruines de vaisseaux, ruines d'édifices.

Nous constatons que dès le début de la colonie, de petits navires construits en France servaient non seulement à transporter de Québec à Honfleur ou à Saint-Malo certains produits naturels du pays, mais encore faisaient le service côtier entre Québec et Gaspé et les ports intermédiaires. Il est notoire que l'*Espérance* était à la disposition des gens qui se rendaient aux Trois-Rivières et à Montréal, de 1648 à 1655. Qui n'a entendu parler du *Flibot* qui, de 1645 à 1660, vogua sans interruption sur les eaux du Saint-Laurent pour faire face aux besoins locaux? Et la *Sainte-Anne* qui, au 17^e siècle encore, voyageait de Québec à Montréal, de Québec à Tadoussac, et qui finit inopinément sa carrière en se brisant sur un rocher par le travers de Saint-Nicolas. Combien d'autres petits navires de provenance française ainsi affectés au cabotage, dont nous ne connaissons point le sort final?

Quant à la construction canadienne, elle date

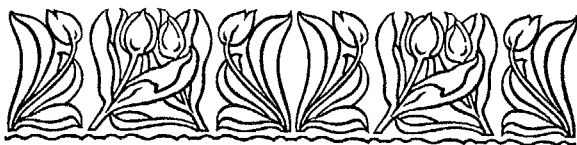
du temps de l'intendant Talon. En 1666 il fit construire un navire de 120 tonneaux, et au cours des années suivantes six ou sept autres. La *Relation* des Jésuites de 1667 dit en parlant de Talon : « Il s'est appliqué au bois propre à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite au pays, par la bâtisse d'une barque qui se trouve de bon service, et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau. »

Le 10 novembre 1671 Talon écrivait au ministre Colbert : « Tous les capitaines de vaisseaux arrivés cette année estiment le vaisseau actuellement en construction du port de 400 tonneaux ou plus. Il est percé pour 38 pièces de canon. Ils le trouvent d'un fort bon gabarit, mais surtout fait de bois qui est tout à la hache et non refendu. Outre ce vaisseau, il y en a un, prêt à mettre à la voile pour les Antilles, du port d'environ 60 tonneaux, que j'ai fait achever cette année. Un autre en forme de *gribanne* (petit navire à fond plat, sans quille) est encore sur l'estain et doit être bientôt achevé. Ce dernier doit servir à porter les bois qu'on tire des côtes du fleuve. »

En voilà assez, ce me semble, pour pouvoir affirmer que postérieurement à Cartier, postérieurement à Champlain, et postérieurement

même à Talon, des navires d'environ 50 à 60 tonneaux ont pu être abandonnés par leurs maîtres dans les parages de la rivière Saint-Charles, et que là, poussés par les fortes marées, ont été entraînés jusqu'à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel. Cette hypothèse n'a rien qui répugne, et si tout ce va-et-vient eût été mieux connu des archéologues de 1843, ils auraient peut-être apporté moins d'empressement dans leur conclusion.





CHAPITRE V

MAIS continuons à étudier le rapport de la Commission.

Aux pièces de bois de l'envoi se trouvait mêlée une espèce de mousse laquelle, d'après la Commission, pouvait avoir servi au calfatage du vaisseau. La Commission fait observer que ce procédé n'avait pas été oublié dans le port de Saint-Malo, sans ajouter s'il était tombé en désuétude, et depuis quelle époque. Cette mousse n'a donc aucune portée au point de vue archéologique.

La Commission ajoute une dernière observation qui n'est pas la moins intéressante. «Aux observations, dit-elle, faites sur les lieux par le capitaine Cyr et le constructeur Robitaille, qui donnèrent à cette construction beaucoup d'élanement, la Commission pense devoir ajouter

que, d'après la figure des pièces, varangue, genou, gabard, vaigre et bordage, le fond du navire devait être plat et en forme de sole, et que, par l'échantillon des dites pièces, il pouvait jauger 60 tonneaux. »

Des vaisseaux plats il y en a eu de tout temps en France, et il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'au 16^e siècle pour en retracer. Mais ces vaisseaux ne servaient d'ordinaire qu'à la petite navigation comme celle du cabotage. Ainsi les gabares ou navires des côtes maritimes étaient les vaisseaux à fond plat ; le *clinquart*, d'origine suédoise, était un bateau plat. A quel genre de construction appartenait la *Petite-Hermine*? Je l'ignore, mais il me paraît peu probable que Jacques Cartier, tout hardi qu'il fut, ait risqué de franchir l'océan sur un navire à fond plat. L'intrépidité n'exclut pas la prudence, et les navigateurs français étaient généralement prudents, surtout quand ils voguaient vers l'inconnu. Si le témoignage de la Commission sur ce point est exact (et nous n'avons aucune raison de croire le contraire) nous pouvons affirmer, sans qu'il soit besoin d'autres preuves, que cette carcasse de vaisseau n'appartenait pas à la *Petite Hermine*.

Je ne m'arrêterai pas à étudier la question du

tonnage, évalué à 60 tonneaux par les commissaires-archéologues, s'appuyant sur les données de MM. Cyr et Robitaille; mais il me sera bien permis d'exprimer mon profond étonnement de voir combien il a fallu de science pour établir le jaugeage d'un vaisseau, à l'aide seulement de cinq ou six pieds de bois de sa charpente, quand, de nos jours, il faut des mesurages précis d'un bout à l'autre du navire, et de haut en bas. Les archéologues de Québec n'avaient pu les instruire sur ce détail si important, car il fut reconnu que le navire n'avait ni proue ni poupe quand il fut tiré de la vase du ruisseau. M. Amable Berthelot écrivait en 1844: " Lorsque l'année dernière on découvrit la *Petite Hermine*, on ne trouva que la partie de la poupe ou supposée telle qui fut un peu hors de terre, parce qu'elle était du côté de la rivière Saint-Charles (car d'ailleurs elle était méconnaissable par la quantité de bois qui en avait été enlevée); l'autre extrémité, supposée la proue, était couverte de quelques pieds de terre. » Ce ne fut donc que sur des données approximatives que les Commissaires malouins parvinrent à établir la capacité de la prétendue *Petite Hermine*.

L'examen de la Commission terminé, quelles devaient être ses conclusions? Pour ceux qui

auront lu son rapport, il serait tout naturel de les formuler comme suit :

1^o Les pièces en fer, étant de même forme que celles qui sont encore employées de nos jours dans la construction navale ;

2^o Ces mêmes pièces étant dans un parfait état de conservation ;

3^o Les bois, bien conservés en général, ne pouvant servir de preuve pour établir l'antiquité d'un vaisseau ;

4^o Les galets, quoique ressemblant à ceux de nos grèves bretonnes, pouvant avoir été employés comme lest au 17^e et au 18^e siècle tout aussi facilement qu'au 16^e siècle ;

5^o Le navire était à fond plat. Nous sommes d'opinion qu'il serait imprudent de fixer une époque ou une date plutôt qu'une autre pour établir l'âge de ce vaisseau. Nous déclarons, en outre, que rien n'indique qu'elle remonte à Jacques Cartier ni à une époque rapprochée de la sienne. Cependant il est très probable que ce vaisseau a été construit en France. »

N'est-ce pas que cette conclusion eût été logique, et réellement basée sur les constatations qui venaient d'être faites ? Au lieu de cela, la Commission ne conclut pas du tout, elle se borne à émettre un vœu qui dénote un grand fond de

patriotisme, et disons-le aussi, beaucoup de déférence envers les Québécois. Ce vœu le voici :

« Les membres de la Commission avant de se séparer, émettent le vœu que M. le Maire de Saint-Malo veuille bien assigner un local spécial pour le placement de ces précieux débris échappés à l'oubli des temps après plus de trois siècles d'abandon, etc. »

Après avoir déclaré que les pièces en fer soumises à son examen, sont de même forme que celles de la construction navale contemporaine.

Après avoir exprimé son étonnement de leur bon état de conservation ; indice d'une fabrication plutôt récente qu'ancienne.

Après avoir tout simplement fait la constatation que les bois de la coque sont de telle nature ou apparence, sans même ajouter s'ils ont pu parvenir des forêts de la France.

Enfin après avoir déclaré que ce vaisseau devait être plat :

La Commission demande à réunir tous ces objets auxquelles elle est impuissante à attribuer un âge quelconque, pour en ériger une sorte de monument à la mémoire de Jacques Cartier.

Il ne valait donc pas la peine de soumettre

chacune des pièces à un examen aussi minutieux, puisque l'on devait arriver fatalement à une conclusion toute prévue d'avance et contenue en germe dans le discours de M. Cunat.

En présence des matériaux soumis à l'étude de la Commission, n'est-on pas justifiable de se demander si MM. les archéologues auraient pu porter un jugement, je ne dirai pas impartial, mais conforme aux données de la science si complexe des monuments et des arts antiques. Même aujourd'hui, malgré les progrès de l'archéologie navale depuis cinquante ans, il serait téméraire de vouloir établir une différence tranchée entre une courbe du 16^e siècle et une autre du 17^e. Les changements de conformation de cette pièce de charpente ne furent jamais assez prononcés pour permettre de fixer un âge qui dépasse l'approximation. Aussi les antiquaires français se sont bien donné garde de compromettre leur science en abordant un terrain où il leur eût été si facile de s'égarer. Supposons qu'après avoir tout bien pesé, ils eussent déclaré que ces restes de navire appartenaient à l'époque où Jacques Cartier voyageait de France au Canada, est-ce que nous ne pourrions pas leur faire cette objection : Vous dites, MM. que ce navire était contemporain

de votre compatriote, mais vous ne pouvez pas ignorer qu'un vaisseau, surtout s'il est construit en chêne, peut facilement durer cinquante ans? Quel âge pouvait avoir la *Petite Hermine* l'année de son abandon dans l'estuaire du ruisseau Lairet? Elle devait n'être plus jeune, puisque le grand navigateur préféra ramener avec lui en France l'*Emérillon* qui jaugeait 20 tonneaux de moins. Il est avéré que la vieillesse pour certains vaisseaux équivalait de 40 à 50 ans, et même 60. Ainsi la *Salamandre* qui avait fait le voyage des terres neuves en 1579, portait Pontgravé lorsqu'il vint à Québec en 1621, c'est-à-dire quarante deux ans plus tard. Le *Don-de-Dieu* qui transporta Chauvin à Tadoussac en 1600, Champlain à Québec en 1608, faisait encore la traversée de l'Atlantique en 1629. Et quand Chauvin en devint l'acquéreur en 1599, le *Don-de-Dieu* n'était pas neuf.

A cette époque reculée la construction navale ne se transformait que très insensiblement. Il y avait des galions du temps de Champlain de même que du vivant de Cartier. S'ils différaient, c'était plutôt par les dimensions que par la forme. Ainsi peut-on dire des vaisseaux français en général, surtout de ceux qui venaient aux terres neuves et dans le fleuve Saint-Lau-

rent, de construction normande et bretonne pour la plupart, bateaux de pêche ou de traite, de faible tonnage généralement. Les seuls vaisseaux marchands pouvaient atteindre un tonnage de 400 tonneaux, mais ceux-là étaient la grande exception, car la moyenne ne dépassait guère 100 tonneaux de mer, ou 2,000 livres à 16 onces la livre. Ces navires marchands avaient en même temps des allures guerrières : tout navire était plus ou moins corsaire. Jacques Cartier n'est-il pas appelé souvent le *Corsaire Malouin*?

Je crois donc que la *Pctite-Hermine*, négligée par Cartier, pouvait remonter au quinzième siècle, et que les vaisseaux du temps de Champlain, pour une raison du même ordre, remontaient à la dernière moitié du XVI^e siècle, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de celle de l'illustre malouin. D'où il suit que les vaisseaux qui sillonnaient les mers atlantiques au début de la colonie, vers 1608, participaient à la fois dans leur construction du caractère des deux siècles. Le même raisonnement peut s'appliquer à toutes et à chacune des époques qui suivirent. Voilà pourquoi les archéologues français n'auraient pu porter un jugement catégorique sans s'exposer à la censure.



CHAPITRE VI

Ainsi donc toute cette affaire de la découverte de la *Petite-Hermine*, intéressante sans doute à cause du personnage auquel elle se trouve liée, n'a abouti, d'après moi, à d'autre résultat que de rectifier les idées qui avaient cours au sujet de l'hivernage de Jacques Cartier en 1535-36. Bien que ceux qui en ont écrit en 1843 et 1844 ne disent pas que cet hivernage se fît plutôt au ruisseau Saint-Michel qu'au ruisseau Laitet, il paraît que l'opinion était plutôt favorable au premier, en raison de la trouvaille qui venait d'y être faite.

M. Berthelot avait d'abord hésité dans son choix. « Si l'on m'eut consulté, disait-il alors, on n'aurait pas posé de croix audevant de l'hôpital de la marine, mais à l'entrée d'une de ces petites rivières, ou, peut-être en désespoir de

cause, auprès de ces pierres, restes d'une cheminée de la maison qu'habitaient autrefois nos savants Pères Jésuites. »

Comme on voit, M. Berthelot aurait d'abord accepté indifféremment l'entrée du Lairet ou du ruisseau Saint-Michel pour y planter la croix que nos ancêtres avaient placée en 1835, en face de l'hôpital de la marine, pour marquer l'endroit où, croyait-on, Jacques Cartier avait mis pied à terre pour la première fois. M. Berthelot écrivait un peu plus tard : « Convenons maintenant que cette croix devrait être placée sur l'éminence qui est au nord de l'endroit où étaient les restes de la *Petite-Hermine*.

C'est encore la *Petite-Hermine* qui revient et dont on ne doute plus de l'authenticité. D'autres archéologues ont ressuscité en 1890 la même théorie, et après avoir déclaré que les vaisseaux de Cartier avaient été mis en hivernage dans l'estuaire du ruisseau Saint-Michel, rien d'étonnant que trois cents ans plus tard on ait pu retrouver celui qui y avait été abandonné.

Or cette assertion n'est pas prouvée, loin de là. Établissons les faits tels que nous les apporte la *Relation* même de Cartier. Avant de placer ses navires dans un havre sûr et commode à l'entrée de l'hiver, Cartier avait eu la

sage précaution d'explorer le cours de la rivière Saint-Charles. On le voit poser ici et là des balises à travers les obstacles d'une navigation rendue difficile à cause des cailloux disséminés dans le lit de la rivière¹. Puis il en remonte le cours, toujours à la recherche d'un havre de refuge. Le premier qui s'offre à sa vue est l'entrée du ruisseau Lairet. Comme c'était à l'époque des fortes marées d'automne, ses vaisseaux pouvaient y arriver facilement et venir même se placer sous les canons du fort. Pour bien comprendre ce détail, il faut connaître la topographie exacte de ce coin de terre historique.

Le ruisseau Lairet n'est qu'un mince filet d'eau à marée basse. S'il n'avait l'inconvénient de reposer sur un lit de vase profonde, un homme pourrait l'enjamber d'un bond. Mais quand la crue des eaux acquiert sa plus grande intensité, ce petit ruisseau prend les proportions

1. Du temps de Champlain, le lit de la rivière Saint-Charles était embarrassé de rochers énormes dont beaucoup furent employés, vers 1755, à la construction d'une digue pour mettre en sûreté les bateaux du roi. Depuis plusieurs années cette digue n'est plus visible, étant comprise dans la longueur des quais qui s'avancent maintenant jusqu'au chenal de la rivière. *Voyage de découvertes au Canada, Appendice*, p. 100, note 4.

d'une rivière, aussi large, plus large même que la rivière Saint-Charles à cet endroit. C'est dire que les berges du ruisseau Lairer sont assez distantes l'une de l'autre au lieu où elles rejoignent les bords de la rivière Saint-Charles. D'un côté, à l'ouest, rive droite, la berge est relativement basse et ne s'élève que graduellement. De l'autre, à l'est, rive gauche, c'est un joli promontoire, taillé presque perpendiculairement, formant une hauteur de 25 à 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Or, ce promontoire escarpé, situé sur la rive gauche du Lairer, offrait une fortification naturelle dont l'importance ne pouvait échapper à l'œil observateur de Jacques Cartier. Là il bâtirait un fort et il conduirait jusqu'au pied de cette petite citadelle, la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* et l'*Émérillon*, son unique espérance pour pouvoir retourner en son pays.

Ces trois vaisseaux étant ainsi en lieu sûr, à l'abri des tempêtes et des sauvages, le capitaine malouin pouvait ensuite, du haut de son fort, commander tout le pays avoisinant. En occupant la rive gauche du Lairer, il gardait l'accès au fleuve libre de tout obstacle. La rivière Saint-Charles mettant une défense naturelle entre son poste fortifié et les aborigènes de Sta-

daconé, les plus redoutables, à raison de leurs accointances avec ceux des bourgades échelonnées le long du grand fleuve. D'autre part le ruisseau Lairet protégeait Cartier contre les agressions qui eussent pu venir de la petite bourgade de Stadin, située vraisemblablement dans la direction du ruisseau Saint-Michel. Cartier se trouvait donc à l'abri de tous côtés et c'est ainsi qu'il le comprit, puisque dès le lendemain, on voit ses vaisseaux installés à l'endroit choisi par le prudent capitaine.

Écoutons le *Brief Récit*:

« Il mit ses deux plus grands navires dedans le hâble et rivière où il y a de pleine mer trois brasses d'eau et de basse eau demi-brasse. »

Inutile de faire remarquer que cette dernière incidence se rapporte seulement à la rivière, puisque dans la phrase suivante du *Récit*, il dit « que ses navires furent au dit hable et à sec ». Cette distinction est importante, car elle va nous permettre de prouver qu'il s'agit de l'estuaire de la rivière Lairet, et non du ruisseau Saint-Michel.

Jacques Cartier ne perd aucune occasion de dire que ses vaisseaux avaient été mis en sûreté dans le havre de la rivière Sainte-Croix. Lors de sa première visite, il nous dit qu'il a trouvé

un affour d'eau fort beau et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière et *hable de barre*¹ marinant de deux à trois brasses. A son retour d'Hochelaga, il dit encore : « Nous arrivâmes au hable de Ste-Croix où étaient nos navires. » Au Chapitre VIII, il appuie davantage en disant que ses vaisseaux ont demeuré, depuis le 15 septembre 1535 au 5 mai 1536, à la rivière et hable de Sainte-Croix. »

Pourquoi cette persistance chez le découvreur à ne pas vouloir séparer la rivière d'avec le havre? C'est qu'en réalité, l'entrée du Lairet avec ses proportions majestueuses, est bien le havre le plus beau et le plus spacieux qui s'offre au marin. Jolie baie d'où un navire de 200 tonneaux peut sortir avec la même facilité qu'il y est entré. Enfin c'est le havre par excellence de la rivière Saint-Charles. Qu'on n'en cherche pas d'autre aussi vaste, aussi accessible, il n'y en a pas.

D'un autre côté si on examine le ruisseau Saint-Michel à son embouchure, on aperçoit tout d'abord un goulet étroit et sinueux, qui bientôt s'élargit pour former un bassin assez

1. Port où l'on ne peut entrer qu'avec la haute mer.

large pour recevoir de petits navires. « Il serait très difficile, sinon impossible, disait M. Berthelot en 1844, d'y faire entrer un vaisseau du port de la *Petite-Hermine* dans l'embouchure du ruisseau Saint-Michel. » A plus forte raison de la *Grande-Hermine* qui jaugeait deux fois plus. Ce bassin n'était donc pas d'un accès facile.

Pourquoi Cartier aurait-il choisi le petit bassin du ruisseau Saint-Michel de préférence à l'estuaire du Laitet ? Nous avons beau chercher, nous ne trouvons aucune raison spéciale et valable. Tout semble, au contraire, militer en faveur du Laitet : sa proximité plus grande du fleuve Saint-Laurent, comme la plus grande facilité d'y ériger un fort à deux pas des vaisseaux. Ajoutons la question de stratégie qui saute aux yeux. La prudence la plus vulgaire commandait à Cartier d'avoir l'œil ouvert sur les agissements des sauvages qui l'entouraient. De son poste fortifié à l'embouchure du Laitet, il pouvait exercer une surveillance active sur ces barbares perfides et les empêcher de faire des barrages, afin qu'au printemps le passage restât libre pour sa flottille. D'un autre côté, il eût été relativement facile aux sauvages d'obstruer

l'entrée du ruisseau Saint-Michel et de pratiquer un second barrage dans la rivière Saint-Charles, là où ni les boulets de canon ni les balles des arquebuses n'auraient pu les atteindre. Le procédé eût pu réussir, si Cartier avait commis l'imprudence d'emprisonner ses vaisseaux dans le bassin du ruisseau Saint-Michel. Tout donc nous porte à croire qu'il n'y songea même point, et si même il eût trouvé un bon havre plus rapproché du fleuve Saint-Laurent que celui de la rivière Lairet, il n'aurait pas hésité un instant d'en faire le choix.

Le *Brief Récit* apporte à l'appui de ma thèse une preuve assez forte, lorsqu'il raconte la scène burlesque des trois sauvages déguisés en diables portés par un canot. Ce canot, dit-il, vint passer le *long des navires*. Comment aurait-il pu ainsi longer les vaisseaux français, s'ils avaient été placés dans le bassin du ruisseau Saint-Michel, séparé de la rivière Saint-Charles par toute la longueur du goulet? C'eût été de leur part une imprudence très grave et s'exposer à être faits prisonniers; ce qu'ils voulaient, c'était de faire croire aux Français, que le diable, représenté par trois de ses suppôts, s'opposait au départ de Cartier pour Hochelaga. Le *Récit* nous apprend qu'en passant ainsi tout près des navires,

ils ne levèrent pas la vue sur les Français qui les regardaient faire. C'eût été vraiment un trop grand risque que d'entrer dans le bassin, y faire leur parade, puis rebrousser chemin sous le regard de ces étrangers, sans savoir ce à quoi ils s'exposaient. Que l'on place cette mascarade au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet et le texte de la *Relation* de Cartier devient beaucoup plus compréhensible.



Il reste une dernière objection à réfuter et ce n'est pas la moindre. Celle-ci est tirée d'un texte de Sagard, dans son *Histoire du Canada*.

Le Frère Sagard-Théodat, de l'Ordre des mineurs-récollets, vint au Canada en 1623, et ne fit qu'un très bref séjour à Québec. Ce modeste religieux a écrit que le lieu appelé communément le fort Jacques-Cartier était à sept à huit cents pas du couvent des Récollets, c'est-à-dire, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui l'hôpital-général. Afin qu'il ne puisse y avoir de méprise, citons-le textuellement.

« En l'an 1627, ils (les Récollets) leur (les Jésuites) en prêtèrent encore une autre (char-

pente) que nos Religieux auraient derechef fait dresser pour agrandir notre couvent lesquelles ils ont employées à leur bâtiment commencé au delà de la petite rivière (Saint-Charles) sept ou huit cents pas de nous, en un lieu que l'on appelle communément le fort de Jacques-Cartier ¹. »

Ce témoignage rapproché de celui de Champlain, qui dit que Cartier fut contraint d'hiverner en un endroit où les Pères jésuites avaient, de son temps, leur résidence, c'est-à-dire sur le bord d'une petite rivière qui se décharge dans la rivière Saint-Charles, a donné libre cours à l'opinion universellement admise, que les Jésuites avaient choisi pour leur première résidence (Notre-Dame-des-Anges) un lieu particulier que l'on désignait dans les premiers temps de la colonie sous le nom de *Fort Jacques-Cartier*. La rivière elle-même *qui se déchargeait dans la Saint-Charles*, portait aussi, en souvenir du découvreur, le nom de Jacques-Cartier. Donc, ce nom s'appliquait, à cette époque, et à la rivière qui vient confondre ses eaux avec la Saint-Charles, et à l'endroit que

1. Sagard, Ed. Tross, p. 788.

les Jésuites avaient jugé le plus favorable à la construction de leur couvent. Ce souvenir historique rattaché au séjour du grand navigateur malouin sur ce petit coin de terre, fut peut-être une considération très forte dans le choix des disciples de saint Ignace. Se basant sur le témoignage de Champlain, presque tous nos historiens s'accordent à fixer le couvent des Jésuites à l'embouchure de la rivière Lairet. Il résulte de là que l'opinion la plus accréditée veut que le fort Jacques-Cartier ait été érigé à cette même embouchure, mais sur la rive gauche de la petite rivière. Qu'il nous soit permis de signaler ces autorités qui, se corroborant les unes les autres, ne sauraient être rejetées sans de graves raisons.

L'abbé Ferland dit que les Jésuites choisirent (en 1625) pour y placer leur établissement, un endroit très agréable. « C'était, dit-il, une pointe formée par la jonction de la petite rivière Lairet avec la Saint-Charles, et alors connue, selon Sagard, sous le nom de Fort Jacques-Cartier ¹. »

Le Père Martin, jésuite, a écrit dans sa Bio-

1. Ferland, *Hist. du Canada*, to. 1, p. 217.

graphie du P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois : « Notre-Dame des Anges, sur le bord de la rivière Laitet, près de Québec, rappelle un souvenir bien plus ancien que la résidence des Pères jésuites. C'est là qu'en 1535, le grand explorateur du Canada, Jacques Cartier, éleva un petit fort pour passer l'hiver avec ses hardis marins ¹. »

Le même Jésuite écrivait quelques années plus tard dans sa Biographie du P. de Brébeuf, en parlant de la résidence de Notre-Dame des Anges : « Ce lieu portait le nom de Fort Jacques-Cartier, en mémoire de ce navigateur célèbre qui l'avait illustré quatre vingt-dix ans auparavant par son courage et sa piété. Il était situé tout près du couvent (des Récollets) mais de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, au point où le Laitet lui verse le tribut de ses eaux ². »

Dans la *Relation* du P. Bressany, traduite et annotée par le P. Martin, nous trouvons la note suivante : « En 1626, les Jésuites avaient formé leur première résidence à 2 milles de Québec, sur la rive droite de la petite rivière Laitet, à

1. Martin, bio. du P. de Brébeuf, p. 26.

2. Martin, bio. du P. Jogues.

l'endroit où elle tombe dans la rivière Saint-Charles. C'était l'extrémité du terrain que leur avait donné le duc de Ventadour, sous le nom de seigneurie de Notre-Dame des Anges. Ce lieu portait encore le nom de Fort de Jacques-Cartier, parce qu'en 1535, il avait été obligé d'y hiverner. On y voit encore quelques ruines de l'ancienne maison des Jésuites ¹. »

L'abbé Faillon dit expressément que le nom de Jacques-Cartier donné autrefois à la rivière Lairet, confirme la vérité de son hivernage dans ce lieu et prouve aussi que là avait été construit le *fort de bois* dont parle Champlain.

Le commentateur de l'édition canadienne des *Voyages de Cartier* ², parlant du fort Jacques-Cartier, s'exprime ainsi : « On aperçoit encore aujourd'hui (1843) sur la *rive gauche* de la petite rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière Saint-Charles, des traces visibles de larges fossés ou espèces de retranchements. »

Nous pourrions ajouter l'opinion de plusieurs écrivains de nos jours, tels que MM. Myrand, Pope, qui rejettent, comme nous, les conclusions des archéologues de 1843, pour s'en tenir

1. Appendice, note 2, p. 109.

2. Bressani, Relation de la N. France, p. 15, en note.

aux versions du P. Martin, de Ferland et de Faillon. L'ancien recteur du collège Sainte-Marie, si bien renseigné d'ordinaire, écrivant sur un sujet où la Compagnie de Jésus se trouvait concernée, a dû prendre toutes les précautions pour ne pas froisser la vérité. Cet éminent Jésuite avait peut-être par devers lui, quand il racontait la vie du P. de Brébeuf et celle du P. Jogues, des documents que nous ne possédons pas, et nous savons qu'il en existe encore de très précieux, qui sont restés à la seule disposition des religieux de son Ordre.

Le Frère Sagard dit bien que le couvent des récollets était à sept ou huit cents pas du fort Jacques-Cartier, mais sans entrer dans plus de détails. Cela se conçoit facilement, vu que ce religieux ne pouvait parler du couvent des Jésuites qui n'existait pas encore lors de son voyage en Canada. Sagard arriva à Québec, la veille de la Saint-Pierre de l'année 1623. Dix-huit jours plus tard, il disait adieu à ses confrères du couvent de Saint-Charles pour aller s'enfoncer dans la forêt, dirigeant sa course vers le pays des Hurons où il devait passer l'hiver. Le 16 juillet de l'année suivante, il revenait à Québec pour n'y séjourner que pendant un mois. De fait, il en repartait le 15 août avec

Champlain, le P. Irénée Piat, et quelques autres Français, et, rentré en France, il courut s'enfermer dans son couvent de Paris. Durant son séjour dans la Nouvelle-France, le Frère Sagard avait recueilli des notes sur tout ce qu'il avait vu au milieu des tribus huronnes. C'était un observateur avide de renseignements, et, s'il n'eût été rappelé par ses supérieurs, il avait l'intention de pousser ses courses aventureuses de l'autre côté de la mer Douce. Mais l'obéissance le fit retourner dans sa patrie, et une fois confiné dans sa cellule, il mit ses notes en ordre, et les publia dans deux ouvrages différents de titre mais presque identiques quant au fond. L'un est l'histoire du pays jusqu'à la prise de Québec par les Kertk, en 1629. L'auteur y raconte une foule d'événements dont il n'a pas été témoin, et l'historien qui veut écrire d'après ce qu'il dit, a besoin d'exercer un vigilant contrôle. L'autre est intitulé : *Le Grand Voyage au pays des Hurons*. Le privilège royal, en date du 21 juillet 1632, indique qu'il parut le premier, tandis que l'*Histoire du Canada* ne semble avoir été terminée qu'en 1634. C'est dans ce dernier ouvrage que l'on trouve cette allusion au fort Jacques-Cartier.

Le Frère Sagard n'a donc écrit avec con-

naissance de cause que des événements qui se sont passés chez les Hurons, depuis l'été de 1623 jusqu'à l'été de 1624, et durant les quelques semaines qu'il avait vécu au couvent de Saint-Charles. Quant au reste, il a dû puiser dans Champlain, dans Lescarbot, et même beaucoup dans les *Relations des Jésuites* de 1626, 1632 et 1633. Harrisse dit que son « *Histoire* est d'une lecture aussi difficile qu'ingrate, et qu'on s'explique le peu d'usage qu'en ont fait les historiens du Canada. » Aussi ne faut-il pas trop s'en rapporter à ce qu'il dit, même au sujet des Hurons, dont il ne put apprendre le langage que très imparfaitement.

Cette petite esquisse biographique et bibliographique terminée, revenons aux sept ou huit cents pas que le Frère Sagard fixe comme limite de l'espace qui séparait le couvent des Récollets du fort Jacques-Cartier. Les avait-il comptés lui-même? Évidemment non, puisque, durant les cinq ou six semaines qu'il passa dans son couvent de Saint-Charles, il n'avait que faire de mesurer un parcours qu'il lui eût été parfaitement oiseux d'entreprendre, sans compter les difficultés d'un trajet par eau. Quant aux Jésuites, ils n'étaient pas encore arrivés au pays, et conséquemment ce ne pouvait être dans le but

de les aller visiter. D'où il suit que le témoignage du Frère Sagard avec ses sept ou huit cents pas ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête.

Mais sur quelle autorité se basait-il pour écrire de la sorte? Parlait-il seulement par ouï-dire? C'est assez probable, puisque aucun historien de son temps ne mentionne cette distance. Champlain dit bien que le fort Jacques-Cartier était à une lieue de l'*habitation* de la basse-ville. Mais cette supputation n'a aucune portée relativement à la thèse que nous soutenons, car Champlain ne faisait que des calculs approximatifs; que l'on place le fort à l'endroit que l'on voudra, au ruisseau Saint-Michel ou à la rivière Lairet, on reste encore en deçà de la lieue, au moins telle qu'on la comprend aujourd'hui. En ce temps-là, la lieue terrestre était plus courte que la nôtre, et le fait est qu'en faisant le trajet de l'*habitation* à l'un des deux ruisseaux au moyen d'une chaloupe, il y a bien près d'une petite lieue.

Quelle est donc la véritable distance entre l'hôpital-général actuel (site du premier couvent des récollets) et l'embouchure du ruisseau Saint-Michel? Est-ce sept ou huit cents pas? Sagard ne sait pas au juste, puisqu'il n'ose s'ar-

rêter ni à l'une ni à l'autre des supputations. Pourtant l'écart en vaut la peine, puisque cent pas représentent au moins 250 pieds, c'est-à-dire près d'un arpent et demi. C'est déjà beaucoup, quand il s'agit de préciser un mesurage qui ne porte que sur une dizaine d'arpents. Mais admettons huit cents pas, avec ceux qui, forts du texte du Frère Sagard, veulent à tout prix placer le fort Jacques-Cartier à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel; car, disent-ils, il y a beaucoup plus de huit cents pas entre la rivière Lairet et l'hôpital-général. C'est vrai, mais jamais on ne nous persuadera que cette différence soit tellement appréciable à l'œil, que le religieux ait pu la calculer mathématiquement *en pas*, surtout quand il lui fallait tenir compte d'une rivière et d'un bois d'assez haute futaie.

Le bon religieux n'a donc pas eu la prétention de donner un mesurage précis, quand il a écrit ainsi. Son témoignage n'a pas d'autre valeur que celui d'un homme qui, passant près d'une chute, d'une tour ou d'une montagne, en évalue la hauteur à peu près. Quelque bien exercé que son œil puisse être, il se trompera neuf fois sur dix, soit en plus, soit en moins, comme le prouve l'exemple suivant tiré de *l'Histoire du Canada* du Frère Sagard. En

arrivant à Québec, il aperçoit la chute Montmorency : « Elle tombe, dit-il, avec grand bruit et impétuosité de 20 ou 25 brasses de haut dans le fleuve. » Evidemment Sagard n'avait pas le compas dans l'œil, puisque la dite chute tombe d'une hauteur de 240 pieds ou environ 40 brasses, c'est-à-dire le double de son calcul.

Nous avons simplement prouvé que le texte de Sagard n'est pas une preuve à l'appui de ceux qui soutiennent que le fort Jacques-Cartier devait être à l'entrée du ruisseau Saint-Michel, à cause de sa plus grande proximité du couvent des Récollets.

Nous avons surabondamment établi que le petit vaisseau tiré du lit du ruisseau Saint-Michel en 1843, n'était pas la *Petite-Hermine*.

De plus il ressort du texte même du *Brief Récit* que le havre dit *havre de Sainte-Croix* dut être choisi par Jacques Cartier pour y placer ses navires à *sauveté*.

Nous pouvons donc déclarer que la théorie de M. Hamel, ressuscitée en 1890 devant la Société Royale du Canada, devra rester dans le domaine des hypothèses risquées. Ceux qui n'y ajoutent pas foi — ils sont nombreux — ont pour eux toutes les chances d'être dans le vrai. Plus nous étudierons notre histoire, plus nous

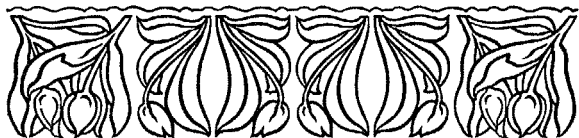
nous apercevrons combien il est imprudent d'accepter comme certains des faits qui ne reposent pas sur des données historiques sûres ou sur une saine tradition.

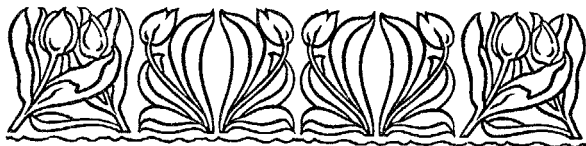
Conclusion finale. Qu'il me soit permis d'exprimer un vœu, à l'instar de la commission malouine. C'est un vœu bien simple : " qu'il soit donné à nous tous de voir ce petit point d'histoire éclairci d'une façon définitive par une commission canadienne. » Je lui promets mon humble concours.





Le Séminaire
de
Notre-Dame des Anges
1625-1640





Le Séminaire de N.-D. des Anges

CHAPITRE I

Résidence de Notre-Dame-des-Anges. — Les Jésuites. — Construction d'un couvent sur les bords de la rivière Saint-Charles. — Le fort Jacques-Cartier. — Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. — Famine à Québec. — Prise de Québec par les frères Kertk. — Traité de Saint-Germain-en-Laye. — Les Jésuites reviennent au pays. — Champlain.

LES missionnaires jésuites avient donné le nom de Notre-Dame-des-Anges à leur première résidence, que la générosité et la piété du marquis de Gamache leur avaient permis de fonder à proximité de Québec. Dans leur sollicitude pour la propagation de la foi catholique

au milieu des hordes barbares que Satan retenait sous son empire depuis plusieurs siècles, ces héroïques enfants de saint Ignace avaient à peine mis le pied sur nos plages désertes, qu'ils résolurent de livrer bataille à l'éternel ennemi du genre humain, et de lui arracher autant d'âmes qu'il plairait à la divine Providence. L'entreprise était ardue. Non seulement ils allaient être obligés de pénétrer jusqu'au plus profond des forêts pour atteindre ces peuples errants, vivre de leur vie commune, manger de leurs plats dégoûtants, et se prêter à leurs nombreux caprices, mais il leur faudrait encore se rendre familiers avec leurs différents idiomes. Apprendre les langues sauvages ! Que de difficultés à vaincre pour en arriver même à une connaissance médiocre ! « Il me fallait, s'écrie le Père Le Jeune, demander des fois vingt questions pour avoir la connaissance d'un mot. » Ce religieux pourtant prenait à cette époque ses leçons d'un interprète. Les truchements avaient montré de tout temps une forte répugnance à enseigner aux autres des notions de linguistique. Ce ne fut que par un coup de la Providence qu'un d'entre eux, tombé malade chez les Jésuites, au moment où il se disposait à retourner en France, consentit généreusement à

donner des leçons au Père Le Jeune. Moins heureux que les Jésuites, les Récollets n'avaient jamais pu vaincre l'obstination des interprètes, que le séjour presque constant avec les sauvages pendant plusieurs années avait rendus familiers avec les langues montagnaise, algonquine et huronne. Parmi eux, notons surtout Étienne Brulé dont la fin misérable fut le terrible châtement d'une vie licencieuse au milieu des aborigènes. Brulé était arrivé au pays en même temps que Champlain, en 1608, l'année même de la fondation de Québec, et il fut le précurseur de Nicolet, de Marguerie, de Godefroy, de Marsolet et d'autres truchements beaucoup plus respectables que lui, et plus dévoués à l'œuvre de la conversion des sauvages.

Les Jésuites se trouvaient donc presque impuissants, grâce à leur ignorance des langues, à faire fructifier la vigne que les disciples de saint François arrosaient de leurs sueurs depuis dix ans. Toute sorte d'obstacles s'offraient pour paralyser ses efforts. Les mauvaises dispositions des marchands au service de la compagnie n'étaient pas des moindres. Plus soucieux de garder leurs intérêts matériels que d'aider les missionnaires dans leur œuvre civilisatrice, ces sordides employés avaient réussi à se conserver

un monopole qui mettait tous les missionnaires et Champlain lui-même à leur merci. Ils en abusèrent étrangement, et s'ils ne réussirent pas à ruiner la colonie dès son origine, c'est qu'ils eurent affaire à plus forts qu'eux, dans la personne du fondateur de la Nouvelle-France et de ses amis les plus dévoués, les Jésuites, tous unis dans un même sentiment de patriotisme éclairé.

Le Père Charles Lalemant et ses compagnons n'avaient pas quitté leur pays natal avant de s'être prémunis de l'autorisation vice-royale. Non seulement le duc de Ventadour les avait engagés à se porter au secours des Récollets, bien disposés mais impuissants à faire seuls tout le bien qu'ils désiraient, mais ce prince généreux avait voulu aussi se charger lui-même des frais de leur installation. Il avait compté sans le mauvais vouloir des trafiquants de Québec, qui croyaient voir dans les Jésuites autant d'ennemis de leur commerce. Voilà pourquoi ceux-ci furent avertis à leur arrivée qu'il n'y avait pas de place pour eux au soleil du Canada, et qu'ils devraient de force ou d'amitié, retourner dans leur maison de France. Ils n'en firent rien cependant. Pendant que l'orage grondait sur leurs têtes, ils se réfugièrent tranquillement

dans le modeste couvent que les Récollets avaient construit sur les bords de la rivière Saint-Charles. Là, ils étaient à l'abri des persécutions des marchands. Mais ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils avaient commis une maladresse, et ils changèrent subitement de tactique, montrant même de la bienveillance à l'égard des Jésuites. Dès lors la paix se rétablit, et les nouveaux missionnaires allaient pouvoir circuler partout librement et accomplir leur œuvre d'évangélisation.

*
* *

Ce fut en l'année 1625 que les Jésuites vinrent se fixer à Québec. Ils étaient arrivés le 19 juin au nombre de six, dont trois Pères et autant de Frères. C'étaient les Pères Charles Lalemant, Jean de Brébeuf et Enemond Massé, et les Frères François Charton, Gilbert Burel et un troisième dont le nom échappe. Les Récollets n'étaient pas nombreux, mais ils comptaient dans leurs rangs des hommes distingués, comme le Père Joseph de la Roche d'Aillon, de la maison des comtes de Lude. Il avait quitté, dit Champlain, les honneurs et les biens de la terre pour les humiliations et la pauvreté de la vie

religieuse. Les PP. Poulain et d'Olbeau étaient des religieux de mérite et de grandes vertus. Les Pères Le Caron et N. Vièl avaient tour à tour prêché l'Évangile au pays des Hurons. Le Père jésuite Jean de Brébeuf devait poursuivre cette œuvre sublime conjointement avec le Père la Roche d'Aillon¹ qui, en 1625, était le seul membre de son ordre résidant à Québec, avec les Frères Bonaventure et Charles. Ce dernier était connu dans le monde sous le nom de Pierre Langoissieux.

Le petit monastère de Notre-Dame des Anges, — c'est le nom que les Récollets lui avaient donné, — bien qu'exigu dans ses proportions, pouvait suffire à loger les nouveaux hôtes. Mais les Jésuites ne voulurent pas abuser de l'hospitalité généreuse de ces bons Pères dont la position financière était loin d'être brillante, et s'occupèrent bientôt de se choisir un endroit propice pour y ériger une résidence convenable. Ceux-là même qui leur avaient fait la guerre à leur arrivée, furent les premiers à leur offrir ce qu'ils désiraient. Après avoir étudié la localité, leurs regards s'arrêtèrent sur une pointe de terre de l'autre côté de la rivière

1. *Relation* de 1626, page 9.

Saint-Charles, à son point de jonction avec le ruisseau Laitet. C'était à l'endroit que le Frère Sagard-Théodat, Récollet, et Champlain indiquent dans leurs écrits sous le nom de Fort Jacques-Cartier, là où l'immortel découvreur du Canada avait érigé en 1535 un petit fort pour se mettre à l'abri des attaques des Sauvages. Quatre vingt-dix ans s'étaient écoulés depuis l'hivernage de Cartier à l'embouchure du ruisseau Laitet et il restait encore des vestiges de construction en ruines. Champlain les aperçut, et il en a donné une description assez complète. Les Jésuites les virent également, et il est permis de croire que le souvenir du grand découvreur, attaché à ces débris de fortifications, ne fut pas étranger au choix qu'ils firent de l'emplacement du fort Jacques-Cartier pour leur future résidence. Quelques-uns pourraient croire que les Jésuites allèrent se fixer sur la rive droite du Laitet plutôt que sur la gauche, où il est convenu de placer le petit fort de Jacques-Cartier. En effet, si on s'en rapporte à un plan¹ de Québec dressé en 1690, on serait porté à

1. Ce plan est de Villeneuve, et fut gravé par le Sieur de Fer dans l'île du Palais sur le quay de l'Orloge à la Sphère Royale en 1694.

ajouter foi à cette opinion. On y voit la désignation de trois constructions au lieu où est bâti le village Stadacona, sur la rive droite du petit ruisseau. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en 1690 les Jésuites avaient depuis longtemps abandonné leur résidence première, pour aller s'établir à la haute-ville. Ces constructions marquées sur le plan dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, appartenaient sans doute aux seigneurs de Notre-Dame-des-Anges, mais elles ne leur servaient certainement pas d'habitation. Leur seigneurie, comprenant tout le territoire entre le ruisseau Saint-Michel à l'ouest et la rivière Sainte-Marie ou Beauport à l'est, était alors en assez bon état de culture. Les Pères s'occupaient eux-mêmes d'agriculture; ils avaient des fermiers à gages qu'ils logeaient et pourvoyaient d'instruments agricoles et de résidences. Rien d'étonnant donc de rencontrer des bâtiments, soit pour y transporter leurs récoltes, soit pour servir de résidence à leurs métayers. Voilà comment on peut expliquer la présence de ces constructions consignées sur la carte de 1690.

Il m'est tombé sous les yeux un autre plan ²

fait vers 1776 où l'on voit très lisiblement écrit sur la rive gauche du Lairet, les mots : *Notre-Dame-des-Anges*. L'auteur a-t-il voulu désigner l'ancienne résidence ou la seigneurie? Il n'est plus raisonnable de croire que ce fut la résidence, car, si c'eût été son intention de marquer la vaste propriété domaniale des Religieux, il n'aurait pas ainsi placé ce mot à la limite-ouest de la seigneurie.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, toutes deux soutenables, il est certain que les Jésuites fixèrent leur première résidence au confluent de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Lairet. Mais, avant d'asseoir les bases d'un édifice, ils prirent solennellement possession du terrain par une belle cérémonie religieuse. Les Récollets et les Français assistèrent à la fête qui eut lieu le premier jour de septembre 1625. Une croix fut plantée et consacrée par les prières de l'Eglise. Après le diner, chacune des personnes présentes se mit à l'œuvre, les unes pour jeter quelques arbres par terre, les autres pour remuer quelques pelletées de terre, tous pour

avoir la consolation de dire qu'ils avaient mis la main à la nouvelle entreprise. Dès le lendemain, l'on se mit sérieusement au travail. La direction en était confiée au Père E. Massé, l'ancien ministre de la Flèche, que son savoir-faire en ces matières avait fait surnommer « le Père utile ». Celui de ses frères qui lui prêta le concours le plus efficace, fut le Père de Brébeuf, qui, grâce à sa forte constitution, était plus à même de le seconder.

Les froids et les neiges de l'hiver vinrent interrompre pendant quelques mois l'œuvre de la construction. Vers le milieu du carême cependant les travaux préliminaires furent repris et poussés avec activité. Le P. C. Lalemant s'était rendu avec les charpentiers de l'habitation de Québec pour utiliser leur aide, si leur chef y consentait. Celui-ci obtempéra de fort bonne grâce à la demande du Père, et les ouvriers se mirent à la besogne en dépit de la neige qui gênait encore leurs allées et venues. Ils abattirent les plus gros arbres de la forêt voisine, en équarriront plus de vingt-cinq, scièrent plus de trois cents planches, et firent tant et si bien que le lundi de la semaine sainte, 6 avril 1626, la cabane, — c'est ainsi que l'appelle le Père Lalemant, — destinée à recevoir

les missionnaires Jésuites, était terminée et habitable.

Par une coïncidence digne d'être mentionnée, le jour même où les Jésuites avaient repris leurs travaux de construction interrompus l'automne précédent, Henri de Lévis, duc de Ventadour, et vice-roi de la Nouvelle-France, leur faisait une concession de toutes les terres contenues entre la rivière de Beauport et le ruisseau Saint-Michel, formant une superficie d'une lieue de front sur quatre de profondeur. Le document vice-royal avait été signé et scellé le 10 mars. Le don était irrévocable, perpétuel, et ne renfermait aucune charge. Les Jésuites étaient autorisées à bâtir, si bon leur semblait, une habitation, demeure, noviciat ou séminaire pour eux-mêmes et pour y élever et instruire les enfants des Sauvages. Comme l'intention des Pères était de donner de l'essor à l'agriculture, négligée jusque-là, afin de trouver par ce moyen une plus grande facilité d'existence, ils commencèrent dès l'année suivante à défricher les terres voisines de leur couvent et firent même quelques semences. Ils suivirent chaque année la même ligne de conduite qui était bien la plus sage et la plus prudente, car, si les premiers colons se fussent adonnés à l'agriculture, au

lieu de commercer avec les aborigènes, Québec eût pu résister à l'invasion des frères Kertk en 1629. Rendons cependant aux Récollets et à Louis Hébert le témoignage d'avoir mieux compris les besoins de la colonie, en faisant quelques défrichements dès leur arrivée au pays. L'éloge que Champlain fait à l'adresse des Jésuites à cet égard mérite d'être cité : « Ils n'ont perdu aucun temps, dit-il, comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, sans discorde, qui eut fait que sous peu de temps, ils eussent eu des terres pour se pourvoir et nourrir et passer des commodités de France ; et, plût à Dieu que, depuis vingt-trois à vingt-quatre ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères : il y aurait maintenant plusieurs habitations et ménages au pays ¹. ».

Mais les Jésuites ne s'occupaient pas seulement d'agriculture. Durant les quatre premières années de leur séjour au Canada, ils travaillèrent ardemment à l'avancement spirituel et temporel de leurs compatriotes, nonobstant les difficultés que leur suscita Emery de Caën, huguenot doublé d'un fanatique. Ce qui

1. Voyages de Champlain.

faisait dire au Père Charles Lalemant, dans une lettre à son frère Jérôme en date du 1^{er} août 1626 : « Le secours qui nous est venu de France est un beau commencement pour cette mission ; mais les affaires ne sont pas en tel état que Dieu puisse y être servi fidèlement. L'hérétique y a encore autant d'empire que jamais ; c'est pourquoi je remercie le P. Noirot afin qu'il active ce qu'il a commencé. ². »

Le Père Noirot venait en effet d'arriver à Québec avec le Père Anne de Nouë, le Frère Gaufestre et vingt hommes de travail. C'était un précieux renfort et pour le spirituel et pour le temporel. Mais comme il faillait des vivres pour alimenter tout ce monde, et comme il était urgent de faire cesser les vexations de de Caën et de ses créatures vis-à-vis des religieux et des catholiques, il fut décidé que le Père Noirot, homme d'action, repasserait immédiatement en France. L'*Allouette*, petit bâtiment de soixante tonneaux qu'il avait frété en France, reprit bientôt la mer, et les Jésuites attendirent jusqu'au printemps suivant pour connaître le résultat de ses démarches. Guillaume de Caën et son neveu Emery étaient mal disposés. Leur influence à la

Cour était telle que le P. Noirot ne put obtenir aucune des réformes qu'il avait demandées au nom de sa Compagnie. Champlain n'avait pas été plus heureux dans son voyage précédent. Les marchands de Québec restaient encore les maîtres.

Le Père Noirot ne se découragea point. Il fit charger l'*Allouette* de provisions, et déposer plusieurs ballots dans un des navires des de Caën en partance pour Québec. Pour comble d'infortune, le petit vaisseau des Jésuites ne put se rendre à destination, et Emery de Caën fit enlever du sien et déposer sur le quai les ballots du Père Noirot. Quand cette nouvelle parvint aux oreilles des Jésuites, ils résolurent aussitôt de renvoyer en France leurs vingt ouvriers, et de ne garder avec eux que cinq personnes et un frère, afin que la résidence de Notre-Dame-des-Anges ne restât pas dans un complet abandon. Les Pères Massé et de Noüe restèrent seuls à Québec, tandis que le Père de Brébeuf recevait l'ordre de quitter les Hurons, chez qui il s'était rendu l'année précédente, et que le Père Lalemant retournerait dans son pays, « accommodant ses frères du mieux qu'il pût ».

Quelque temps après son arrivée à Québec, en 1625, le Père de Brébeuf, qui brûlait de se

livrer au plus tôt aux missions huronnes, obtint la permission de suivre un parti d'Algonquins dans leur chasse d'hiver. Il passa cinq mois au milieu d'eux, étudiant leur langue, et partageant leurs fatigues et souvent leurs privations. Quand il revint à Québec le 8 avril 1626, mercredi de la semaine sainte, ses confrères étaient entrés depuis deux jours dans leur nouvelle demeure.

« La maison n'était pas grande, écrit le Père Martin; elle ne mesurait que treize mètres sur neuf. On y avait ménagé une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Anges à l'occasion du tableau qui la décorait, et qui représentait la sainte Vierge saluée par les chœurs des Anges. Ce nom franchit l'enceinte sacrée, et s'étendit bientôt à tout le terrain concédé aux Jésuites; après deux siècles et demi il le porte encore ¹. »

Nous avons vu que les Récollets avaient affecté à leur couvent de la rivière Saint-Charles le nom de Notre-Dame-des-Anges. Ils avaient dédié leur chapelle à saint Charles en l'honneur de M. Charles de Bouës, grand-vi-

1. Le Père J. de Brébeuf, sa vie, ses travaux, son martyre par le R. P. Martin, pages 38 et 39.

caire de Pontoise, et insigne bienfaiteur de leur communauté canadienne. Le Père Jérôme Lalemant avait, de France, conseillé à son frère de mettre la nouvelle résidence des Jésuites sous la protection de la Vierge aux Anges, et l'on constate dans la Relation de 1626, écrite de la main du Père Charles Lalemant, que les deux frères étaient unanimes à s'entendre sur ce choix. Ce nom fut donné au monastère et à la seigneurie, et il est resté pour désigner encore une fraction de l'ancien domaine.



Les diverses résidences des Jésuites au Canada et dans le golfe Saint-Laurent étaient primitivement entretenues aux frais de la Compagnie de la Nouvelle-France. Il n'y eut que celle de Notre-Dame-des-Anges, inaugurée avant la création de cette Compagnie, qui s'appuyait, pour subsister, sur la libéralité du Marquis de Gamache. René Rohault, gentilhomme de Picardie, se sentant une vocation éprouvée pour l'état religieux, voulut, avant d'entrer chez les Jésuites, consacrer son patrimoine au salut des âmes. Le marquis de Gamache, son père, fit

offrir aux Jésuites, en 1626, une somme de seize mille écus d'or pour fonder un collège à Québec. Le Père Vitelleschi, général de l'Ordre des Jésuites, accepta au nom de la Compagnie ce cadeau qui venait en temps opportun. Si les Pères de la mission du Canada ne commencèrent pas ce collège dès les années suivantes, ce fut à cause des malheurs qui vinrent assaillir l'habitation de Québec, et forcer les religieux à repasser en France.

La colonie commençait déjà, en 1626, à ressentir les aiguillons de la famine, qui devinrent encore plus douloureux durant les trois années qui suivirent. « Il y avait dans l'habitation, écrit le Frère Sagard, quatre-vingts bouches dont les dents croissaient comme l'herbe en bonne terre, faute d'avoir de quoi les employer. » La Compagnie des Cent - Associés avait tenté de sauver Québec en envoyant M. de Roquemont avec des provisions et des hommes. La flotte qu'il commandait portait six missionnaires, dont les Pères jésuites C. Lalemant, François Ragueneau et Philibert Noirot, deux Frères Récollets, Daniel Boursier et François Girard, et un Frère Jésuite, Louis Malot. Quatre des vaisseaux de l'escadre

tombèrent entre les mains des Kertk; le cinquième où était le Père Noirot put seul échapper. Aussitôt remis en liberté, le Père Charles Lalemant se mit de nouveau en frais d'aller secourir ses frères du Canada dans la détresse. Il réussit à équiper un navire, et partit pour Québec avec les Pères Noirot et de Vieux-Pont et le Frère Malot. Le malheur voulut que ce vaisseau se perdit corps et biens près de Canseau; le P. Noirot et le Frère Malot furent engloutis dans l'abîme. Ce secours serait, en tous cas, arrivé trop tard, car Champlain venait de signer l'acte de capitulation de Québec, et les clefs du fort Saint-Louis étaient devenus la possession des frères Kertk. Les Récollets et les Jésuites durent reprendre le chemin de leur pays, et attendre que les négociations entre l'Angleterre et la France décidassent du sort de la colonie.

Le traité de Saint-Germain-en-Laye du 29 mars 1632 rendit le Canada à ses premiers maîtres. Les Jésuites, toujours anxieux de reprendre le cours de leurs travaux évangéliques interrompus d'une manière aussi cruelle, apprirent avec le plus grand bonheur la nouvelle de cette restitution. Les Capucins à qui le cardinal Richelieu avait tout d'abord confié la

direction religieuse du Canada, ne voulurent point l'accepter et provoquèrent eux-mêmes le retour des Jésuites dans leur ancienne mission¹. Le Père Paul Le Jeune, nommé supérieur, s'embarqua pour le Canada en même temps que le Père Anne de Noüe et le Frère Gilbert Burel. Dans le même temps les Pères Daniel et Davost allaient se fixer au poste de Sainte-Anne du Cap-Breton. Quant au Père de Brébeuf, il ne put revenir au milieu de ses chères ouailles du pays des Hurons que l'année suivante (1633). Il remplit dans l'intervalle les fonctions de procureur dans le petit collège de la ville d'Eu, qui avait été fondé par le duc de Guise le Balafre.

Les Pères Le Jeune et de Noüe trouvèrent leur couvent de Notre-Dame-des-Anges presque en ruines : les fenêtres et les portes avaient été enlevées durant le séjour des Anglais à Québec. Cependant tout avait été laissé dans le plus parfait ordre, et les Kertk s'étaient engagés à ne pas laisser détruire cette maison que les Jésuites croyaient pouvoir utiliser un jour. Le Père Le Jeune, qui la visita en arrivant, en

1. Archives de Québec.

a laissé une description telle qu'elle était avant qu'elle fût abandonnée :

« La maison, dit-il, est à deux cents pas du rivage. Elle forme quatre chambres basses. La première est la chapelle; la seconde le réfectoire, et, dans ce réfectoire, sont nos chambres, deux petites passables, de la grandeur d'un homme en carré; deux autres qui ont chacune sept à huit pieds, mais deux lits en chacune. Voilà pour six personnes étroitement. Les autres, quand nous étions tous ensemble, couchaient au grenier; la troisième sert de cuisine; la quatrième de chambre à nos gens. Il y avait même grandeur vis-à-vis, mais il a été à moitié brûlé par les Anglais. Il faut recouvrir la maison, car il pleut et neige partout. »

Voilà, ajoute Parkman, le berceau des grandes missions du Canada !

Les nouveaux arrivants se mirent aussitôt en frais de réparer les désastres de leur maison, afin de la rendre habitable sous le plus court délai. Au mois d'août qui suivit leur arrivée à Québec (1632), ils étaient assez bien installés pour recevoir à dîner le sieur Emery de Caën, chargé *per interim* du gouvernement de la colonie française. L'autocrate huguenot était revenu à de meilleurs sentiments, et le roi lui

avait accordé cette faveur de revenir à Québec pour qu'il refit ses finances.

Au mois de juin de l'année suivante, Champlain arrivait à Québec et prenait les rênes du pouvoir. Il avait amené avec lui deux Pères jésuites, Enemond Massé et Jean de Brébeuf. Ce renfort était précieux, car les deux religieux venus l'année précédente avaient eu tout le fardeau à supporter. Bien qu'il n'y eût à Québec qu'un petit nombre d'habitants, leur présence au milieu d'eux était presque indispensable. Ils célébraient la messe du dimanche à la haute-ville, et la semaine ils faisaient les offices à leur couvent de Notre-Dame-des-Anges. Les pauvres colons qui avaient été privés de secours religieux pendant près de trois années, se félicitaient hautement de se voir desservis d'une manière aussi régulière. Les Pères leur tenaient lieu à la fois de pères spirituels et d'aviseurs temporels.

L'arrivée de deux nouveaux ouvriers évangéliques fut le commencement d'une ère de progrès dans l'œuvre des missions sauvages. Les Jésuites fondèrent, cette année-là (1633), la résidence de la Conception aux Trois-Rivières, et celle de Saint-Joseph à Ihonatiria, dans le pays des Hurons. Les résidences de Saint-

Charles de Miscou et de Sainte-Anne du Cap-Breton venaient aussi de s'ouvrir. Mais elles relevaient toutes directement de la Compagnie de la Nouvelle-France.





CHAPIRE II

But de la fondation de Notre-Dame-des-Anges. — Petite école du P. Le Jeune. — Dessenin de fonder un séminaire pour les jeunes Hurons. — Obstacles au recrutement des élèves. — Moyens de convertir les Sauvages. — Débuts du Séminaire. — Les premiers séminaristes. — Le Père Daniel, précepteur. — Satouta. — Tsiko. — Leur maladie et leur mort. — Causes de ces mortalités. — Eloge des deux défunts. — Personnel du Séminaire. — Belle conduite de leurs parents.

LA *Relation* de 1635 nous apprend que l'établissement de la résidence de Notre-Dame-des-Anges répondait à trois grands desseins, qui tous devaient servir à la gloire de Dieu. Voici en quoi ils consistaient :

1^o Eriger un collège pour instruire les enfants des Français dont le nombre allait toujours croissant ;

2^o Etablir un séminaire de petits Sauvages, afin de les élever dans les croyances de la religion catholique ;

3^o Venir en aide aux missions des Jésuites chez les peuplades huronnes et les autres indigènes pratiquant la vie sédentaire.

Ces trois sublimes desseins devaient bientôt recevoir leur accomplissement, au moins dans une bonne mesure. A dater de 1626, la résidence de Notre-Dame-des-Anges avait été le foyer principal où toutes les missions du Canada, depuis Tadoussac jusqu'aux grands lacs, venaient s'alimenter. La fondation de deux séminaires pour l'usage distinct des enfants sauvages et français, avait pour but spécial de former des sujets dont les connaissances pourraient être utilisées pour le bien des âmes. Mais la Providence, qui dispose de tout pour le mieux, permit que les Jésuites changeassent l'idée qu'ils avaient d'abord entretenue de s'établir d'une manière permanente sur les bords de la rivière Saint-Charles. Les dangers sans cesse renaissants du côté des sauvages que le caprice et la superstition ramenaient trop souvent à leurs instincts sanguinaires, avaient engagé les Français à se grouper autour du fort Saint-Louis. L'obligation où se trouvaient les Jésuites de desservir l'église de Notre-Dame de Recouvrance, œuvre du fondateur de Québec, fut cause qu'ils abandonnèrent quelques années

plus tard la vallée de la rivière Saint-Charles pour se fixer à la haute-ville; la compagnie des Cent-Associés leur avait octroyé, en 1637, douze arpents de terre près du fort, et les Jésuites vinrent y jeter les fondations de leur collège puis d'une église. Ce changement de résidence ne détourna pas, comme on le voit, les entreprenants missionnaires de mettre à exécution leur projet de construire un collège, suivant le pieux désir de René Rohault, et de fonder un séminaire à l'usage exclusif des jeunes Sauvages. Le collège n'était pas encore commencé en 1635, mais les Pères donnaient déjà l'enseignement à quelques élèves. Dès l'année 1626, le Père Charles Lalemant s'occupait de l'instruction des petits barbares. Il envoya même en France un jeune huron qui paraissait fort désireux de s'instruire. « Si une fois cet enfant est bien instruit, écrivait le supérieur, voilà une porte ouverte pour entrer en beaucoup de nations où il servirait grandement. ». Ce déplacement temporaire de petits indigènes se faisait presque tous les ans depuis plusieurs années. Lorsque les Ursulines eurent fondé leur séminaire de petites filles Sauvages, elles continuèrent, de leur côté, à envoyer de leurs élèves en France, où des familles aisées les

recevaient dans leurs maisons comme servantes. Il est assez intéressant de suivre le va-et-vient de ces heureux privilégiés, qui, à l'âge de 8, 9, ou 10 ans, faisaient leur tour de France, avaient leurs entrées libres dans les palais du roi et franchissaient l'enceinte des monastères. Tous ces voyages suffisaient amplement à satisfaire leur curiosité, mais ils n'avançaient aucunement leur instruction.

Le Père Le Jeune nous apprend lui-même dans la Relation de 1632, qu'il ouvrit l'année d'au paravant une petite école pour la jeunesse de Québec : « Je suis devenu régent au Canada, dit-il, j'avais l'autre jour un petit Sauvage d'un côté, et un petit nègre ou maure de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A, B, C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande que je n'eusse pas voulu changer mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France¹. » Ce petit nègre dont parle le P. Le Jeune, avait été laissé à Québec par les Anglais qui l'avaient amené avec eux en 1629. Il était originaire de l'île de Madagascar. Les Kertk l'avaient acheté et

1. *Relation* de 1632, p. 12.

l'un des trois frères l'avait ensuite vendu à Olivier Le Baillif. Celui-ci le céda à une famille française pour la considération de 50 écus. Le jeune infidèle fut baptisé le 14 mai 1633.

Le P. Le Jeune reçut dans sa classe, l'année qui suivit son ouverture, deux nouveaux élèves, dont l'un venait de Tadoussac. C'étaient deux garçons intelligents; on leur donna le nom de Fortuné et de Bienvenu. « C'est un plaisir de voir ces deux enfants, écrit leur maître, ce sont mes petits écoliers, ils commencent à lire, ils savent prier Dieu en latin, et en leur langue. Il nous font quelquefois rire par leurs petits discours. ». L'écrivain de la *Relation* rapporte qu'un jour Eméry de Caën dînait à Notre-Dame-des-Anges. Avec la curiosité naturelle à cet âge, qui veut tout savoir et tout connaître, un des deux, espiègle comme tout, voyant que l'on servait à table des mets auxquels il leur était défendu de toucher, s'écria tout à coup en regardant le Père: *Et ne nos inducas in tentationem!* La citation était heureusement trouvée et l'on rit de bon cœur.

*
* *

Quatre ans s'étaient écoulés depuis que le

Père Le Jeune avait ouvert sa petite classe, quand le dessein d'un séminaire pour les Hurons commença à se réaliser. Le Père de Brébeuf, plus familier que ses confrères avec les mœurs, les coutumes et la langue des Hurons, connaissait mieux aussi leurs besoins, et la manière de les amener au bien. Le meilleur moyen, croyait-il, était de former les enfants à la vie civilisée, tout en leur donnant le pain intellectuel et même le pain quotidien. La grande difficulté était de décider les parents à céder leurs enfants pour quelques années. Trouverait-on même de ceux-ci en assez grand nombre pour qu'il résultât quelque bien de cette entreprise hardie, presque téméraire. Il y avait aussi l'embarras de les vêtir et de les nourrir, car les Jésuites comptaient sur des secours de France pour soutenir leur séminaire, plutôt que sur leurs propres ressources.

Le premier et le plus terrible obstacle qui s'opposa au recrutement des élèves vint des parents. Les Sauvages sont attachés à leurs enfants plus qu'on ne pourrait se l'imaginer. Les femmes étaient encore plus revêches que leurs maris sous ce rapport, tant elles redoutaient qu'on envoyât en France leur chère progéniture, ou qu'on infligeât à ces petits quelques

punitions corporelles, car elles-mêmes ne châtaient jamais leurs enfants, et pouvaient tout braver pour leur épargner la moindre contrariété. Aussi, il fallait voir à quelles ruses les parents avaient recours pour ne point mettre leurs fils au séminaire de Notre-Dame-des-Anges. Un exemple entre plusieurs autres. Le Père Le Jeune demandait un jour à un capitaine algonquin de lui donner son enfant pour l'instruire. Savez-vous ce qu'il répondit : « Pour mon fils, je suis assez savant pour l'instruire, je lui apprendrai à haranguer ; instruis premièrement les Montagnais, si cela réussit bien, nous te donnerons nos enfants. »

En dépit des obstacles provenant de l'autorité paternelle et maternelle, le Père Le Jeune ne se laissa pas décourager, car sa prétention était que les Sauvages ne pourraient être convertis que si l'on commençait par les enfants. C'est pour cela qu'il était si favorable à l'établissement d'un séminaire. Ce religieux proposait trois grands moyens pour opérer la conversion des Sauvages.

Le premier, d'après lui, était d'arrêter les courses de ceux qui ruinent la religion, et de se rendre redoutables aux Iroquois.

Le second consistait à développer, chez ces

barbares, le goût de l'agriculture et à les fixer au sol, en envoyant au milieu d'eux de braves et honnêtes Français versés dans l'art de cultiver la terre.

Le troisième moyen suggéré par le Père Le Jeune, était de dresser un petit séminaire de jeunes garçons, et, avec le temps, un de filles « sous la conduite de quelque brave maîtresse que le zèle de la gloire de Dieu et l'affection au salut de ces peuples fera passer ici, avec quelques compagnes animées de pareil courage ». Comme on le voit, le Père Le Jeune entretenait dès 1636, l'espoir que des religieuses viendraient tôt ou tard au Canada pour y donner l'éducation aux filles. Cet espoir devait se réaliser, trois années après, par l'arrivée des Ursulines et des Hospitalières.

Nous voyons par la *Relation* de 1635, que le séminaire des Hurons était commencé à bâtir à Notre-Dame-des-Anges, bien que dans l'idée du Père Le Jeune, il faudrait tôt ou tard le transporter plus haut¹, c'est-à-dire à la haute-ville. Il avait bien été un peu question de le fonder au cœur même des peuplades huronnes, mais plusieurs raisons militaient contre ce plan,

1. *Relation* de 1635, p. 3.

dont la principale était la crainte d'être sans cesse ennuyé par les parents qui auraient retiré leurs enfants pour le plus léger caprice. Mais en attendant les secours qu'ils espéraient toujours recevoir de France, le séminaire fut installé à Notre-Dame-des-Anges, et il devait s'y continuer et porter des fruits de salut jusqu'à ce qu'il fermât ses portes.

Le Père Le Jeune, toujours supérieur général des missions depuis son arrivée au pays, écrivait à son Provincial en France, à la date du 28 août 1636 :

« Je tiens pour très probable que si nous étions bien bâtis à Québec, que nous aurions beaucoup d'enfants par les mêmes voies par lesquelles nous désespérions d'en avoir. Nous avons toujours pensé que l'amour excessif que les Sauvages portent à leurs enfants nous empêcherait de les avoir ; c'est par ce moyen là même qu'ils seront nos pensionnaires, car en ayant quelques-uns affidés, qui appellent et retiennent les autres, les pères et les mères qui ne savent ce que c'est de contrarier leurs enfants, les laisseront sans contredit ; et comme on leur permettra les premières années de vivre dans une grande liberté, ils s'accoutumeront tellement à nos vivres et à nos habits, qu'ils

auront horreur des Sauvages et de leurs saletés. Nous avons vu l'exemple de ceci en tous les enfants nourris parmi nos Français; ils font telle connaissance les uns avec les autres dans leurs jeux d'enfants, qu'ils ne regardent les Sauvages que pour les fuir, ou se moquer d'eux. Notre grande difficulté est à bâtir et à trouver de quoi nourrir ces enfants. Il est vrai que nous avons de quoi les loger à Notre-Dame-des-Anges; mais comme ce lieu est solitaire, qu'il n'y a point d'enfants français, nous changeons la pensée que nous avons eu autrefois d'arrêter là le séminaire. L'espérance nous fait voir qu'il le faut nécessairement placer où est le gros de nos Français pour arrêter les petits Sauvages par les petits Français. Et puisqu'une personne de mérite et de vertu a commencé de donner quelque chose pour un séminaire, nous allons quitter le soin de défricher quelques terres, pour faire un effort de bâtir à Québec (haute-ville); je dis un effort, car ce sont des frais et des peines incroyables de bâtir en ces commencements. Quelle bénédiction de Dieu, si nous écrivions l'an prochain qu'on régente en trois ou quatre langues en la Nouvelle-France. J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à

Québec: la première de petits Français, qui seront peut-être vingt ou trente écoliers; la seconde de quelques Hurons; la troisième de Montagnais ¹. »

Les débuts du séminaire des Hurons furent, comme on le voit, des plus modestes. Le recrutement des sujets devait être, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, une pierre d'achoppement à cette œuvre admirable du dévouement chrétien. Nous avons vu jusqu'à quel point les pères et mères étaient esclaves de leur tendresse à l'égard de leur progéniture. Les enfants éprouvaient aussi du chagrin à l'idée de se séparer d'eux, pour aller vivre à trois cents lieues, et renoncer à une liberté si chère à leur cœur. Le Père de Brébeuf avait beau essayer de les convaincre de l'importance de l'instruction, des bons traitements qu'ils recevraient, rien n'y faisait. Les Sauvages trouvaient toujours quelque ingénieux prétexte pour refuser. Ce missionnaire eut alors recours à la diplomatie. Il leur fit comprendre que l'instruction des enfants serait un moyen sûr d'entretenir l'amitié avec les Français, d'établir

1. *Relation* de 1636, p. 35.

avec eux des relations commerciales plus étroites, et comme conséquence leurs affaires seraient beaucoup plus prospères. Le plan était habile et sur le point de réussir.

Nicolet et d'autres truchements entrèrent dans le projet du Père de Brébeuf et l'aidèrent dans son travail de persuasion. Tous réunis firent tant d'instances qu'ils décidèrent à la longue douze petits garçons fort gentils, de descendre à Québec avec l'agrément de leurs parents. Le P. Daniel, déjà au courant de l'idiome huron, et le P. Davost devaient les accompagner. Mais quand l'heure du départ vint à sonner, ce fut une scène tellement navrante qu'il fût impossible d'en décider plus que trois à partir. Les mères et surtout les grand'mères des neuf autres s'accrochèrent à leurs cous, et les retinrent étroitement embrassés. Force fut donc aux deux religieux de prendre le chemin de Québec avec le faible contingent qu'on voulut bien consentir à leur laisser.

Rendus aux Trois-Rivières, la face des choses commença à changer. Les pères des trois petits Hurons descendus pour la traite ne voulurent plus retourner sans eux. Un seul, du nom de Satouta, petit-fils d'un capitaine de

la nation des Ours, fut le seul sur les douze qui tint parole de suivre les Pères Daniel et Davost, et même de passer en France, s'ils le jugeaient nécessaire. Les Français des Trois-Rivières firent une ovation à ce courageux jeune homme, et donnèrent un grand festin en son honneur. Cette réception toucha le cœur d'un des barbares qui comprit que les Français étaient véritablement des amis pour sa nation. Il convoqua après le dîner, une réunion des siens et leur adressa un discours très éloquent au cours duquel il fit l'éloge des Français et leur parla des bienfaits qu'eux-mêmes devaient attendre d'une alliance entre les deux nations, alliance cimentée par le séjour de leurs enfants au séminaire. Puis s'adressant à un des petits Hurons : « Mon neveu, fit-il, il faut que vous demeuriez avec les Français, prenez courage, ne craignez point, ils vous aimeront. Et vous, un tel, parlant à un autre, il faut que vous lui teniez compagnie. Comment n'avons-nous point d'amour ? Sommes-nous des hommes ? N'avons-nous point de cœur, ne pas aimer une nation si bonne ? Soyez constants, demeurez avec eux et vous y comportez sagement ¹. »

1. *Relation* de 1636, p. 73.

Cette courte mais éloquente harangue produisit l'effet désiré. Deux autres jeunes gens, dont l'un s'appelait Tsiko, consentirent à se rendre à Québec pour se faire séminaristes. « Il faisait beau, écrit le Père Le Jeune, voir leurs parents les apostrophant et leur recommandant d'avoir courage, de ne rien prendre parmi nous; que ce n'était point notre coutume d'être larçons; bref, ils firent cette action avec tant de témoignage d'amour, que tous les Français en étaient consolés. »

Les trois séminaristes hurons entrèrent à Notre-Dame-des-Anges vers la fin de juillet 1635. Le personnel de la résidence se composait alors des Pères Charles Lalemant, supérieur, Nicolas Adam, Enemond Massé, Anne de Noüe, A. Daniel, Ambroise Davost, et des Frères Gilbert Burel, Pierre le Tellier, Jean Liégeois, Pierre Feauté, Ambroise Cauvet et Louis Gobert.

Le Père Le Jeune apprit quelques jours plus tard que Nicolet lui envoyait trois petits Hurons pour son séminaire. Ce renfort de bouches à nourrir décida les Jésuites à renvoyer en France une partie de leurs ouvriers, afin de pouvoir loger convenablement les nouveaux et leur donner le pain quotidien. « Car, de refu-

ser, écrit-il, cette bénédiction du Ciel, et de renvoyer une partie de nos Sauvages, nous ne le ferons jamais, nous leur donnerions plutôt la moitié de nous-mêmes ; l'affaire est trop importante pour la gloire de Notre-Seigneur². »

Loin de vouloir diminuer le nombre des séminaristes, le Père Le Jeune songeait au contraire à l'augmenter, en ouvrant, comme nous l'avons vu dans une de ses lettres, les portes de son institution aux Montagnais et à d'autres nations voisines des Hurons. La suite de ce récit nous fera voir jusqu'à quel point le Père Le Jeune put réaliser son plan.



Le premier soin du Père Daniel à qui fut confiée la charge de précepteur des petits Hurons, fut de les instruire dans la foi chrétienne. Connaissant assez leur langage pour les comprendre, il s'efforça d'inculquer des notions religieuses dans le cœur de ses élèves que le vice n'avait pas encore flétri, afin de les baptiser au plus tôt. D'autres religieux consacraient

2. *Relation* de 1636, p. 75.

aussi une partie de leur temps à enseigner le catéchisme aux enfants des sauvages qui étaient venus se cabaner dans le voisinage de Notre-Dame-des-Anges. Une seule invitation suffisait pour attirer à ces instructions publiques, non seulement les petits garçons et les petites filles, mais aussi les parents. La chapelle du couvent était le lieu choisi pour ces sortes de classe. L'assiduité était grande, et les leçons profitaient aux élèves. C'est ainsi qu'ils apprirent en peu de temps à joindre les mains, à se mettre à genoux, à se tenir debout pendant qu'ils subissaient l'interrogatoire, à répondre avec modestie, et à faire la révérence à la façon des Français et des Françaises. Les petites filles surtout faisaient preuve d'une grande docilité, et se piquaient d'imiter à qui mieux mieux les jeunes Françaises qu'elles paraissaient aimer tendrement.

La leçon terminée, les Pères les invitaient de temps à autre à partager un petit festin. On conçoit aisément que ces fêtes étaient accueillies avec plaisir par la gent écolière.

D'autres fois les enfants sauvages étaient appelés à faire la soutenance publique des principaux points de la religion, en présence de M. de Montmagny, alors gouverneur de la Nou-

velle-France, de François de Ré, mieux connu sous le nom de Monsieur Gand, principal commis de la Compagnie des Cent-Associés. Les Jésuites et les principaux citoyens de Québec, comme M. de Repentigny, M. de la Potherie, assistaient à ce catéchisme d'un nouveau genre. Il va sans dire que les parents des enfants n'étaient pas les derniers rendus pour applaudir à leurs triomphes, car il y avait distribution de récompenses aux plus méritants. C'étaient d'ordinaire des couteaux, des fers de flèches, des bagues, des alènes, des aiguilles que les vainqueurs venaient chercher à tour de rôle avec une parfaite gentillesse dans la démarche, baisant la main du personnage qui leur tendait la récompense, et faisant la révérence à la française.

Les séminaristes Hurons partagèrent en arrivant les travaux intellectuels de leurs petits compagnons qu'ils rencontraient ainsi dans la chapelle des Jésuites. Mais leurs études avaient un caractère mieux suivi, et ils avançaient vite dans l'étude du catéchisme et de l'alphabet. Trois autres Hurons vinrent bientôt s'ajouter aux trois premiers. Nicolet, comme nous l'avons vu, avait fait annoncer aux Jésuites qu'il descendrait bientôt des Trois-Rivières avec trois

jeunes enfants. Il tint parole, car quelques jours plus tard ils arrivèrent tous ensemble à Notre-Dame-des-Anges où ils furent habillés dans le même costume que leurs devanciers au séminaire. Celui-ci comptait donc à cette époque six sujets. L'on peut dire que c'est à partir de cette date que le séminaire des Hurons doit être regardé comme une institution à part, ayant des précepteurs spéciaux et des règles particulières. Les élèves étaient Statouta, Tsiko, Teouatirhon, Andehoua, Aïandacé et un autre dont les *Relatins* des Jésuites taisent le nom.

Un mot maintenant sur chacun d'eux.

Satouta appartient au premier groupe des séminaristes Hurons. Il était petit-fils de Tson-dechoüïanouan, qui remplissait au milieu des siens le rôle d'amiral. C'est à lui que se rapportaient toutes les affaires de navigation et les nouvelles des nations où les Hurons allaient par eau sur la mer douce (Lac Huron). Ce sauvage était tellement populaire parmi les peuplades les plus éloignées, qu'il suffisait de parler en son nom pour être entendu favorablement. Il s'enquêrait minutieusement de tout ce qui concernait les Iroquois et la Nation Neutre. Son autorité faisait loi parmi ses compatriotes; il réglait leurs différends d'une manière som-

maire. Ce capitaine célèbre avait promis à son petit-fils de lui léguer son nom, tout en le substituant dans ses nobles fonctions.

Mais la Providence, dont les décrets sont impénétrables, en disposa tout autrement. Satouta tomba malade quelques mois après son arrivée à Québec. Voyant que la maladie s'aggravait, et le trouvant assez bien préparé, les Pères lui donnèrent le baptême. Deux jours après il rendit son âme à son Créateur « toute rouge et toute teinte du sang de son Fils bien-aimé Jésus-Christ notre Sauveur ¹ ».

Tsiko, arrivé au séminaire en même temps que Satouta, fut la première victime de la maladie qui menaçait de détruire l'œuvre des Jésuites à son berceau. Il était fils de Ouanda Koca, un des capitaines les plus éloquents de son pays. Ce précieux talent lui avait attiré l'estime et l'admiration de ses compatriotes. Le fils avait hérité des qualités oratoires du père. « Le soir, comme je le faisais discourir, nous dit le Père Daniel, il colorait son discours de figures, de prosopopées, sans avoir autre étude ni avantage qu'une belle naissance; il formait des dialogues fort naturels; bref, il s'animait

1. *Relation* de 1637, p. 59.

en discourant avec une telle grâce et naïveté en son langage, qu'il ravissait ses compagnons et moi avec eux ¹. »

Tsiko ne possédait pas des connaissances religieuses aussi étendues que son petit camarade Satouta, lequel avait contracté la louable habitude, lorsqu'il demeurait en son pays, de converser souvent avec les missionnaires, tandis que Tsiko ignorait même les premiers éléments de la foi quand il fit son entrée au séminaire. Il était d'une humeur joviale, et la douceur de son caractère le fit aimer de tout le monde. Tombé malade peu de temps après son arrivée, il reçut le baptême des mains du Père Charles Lalemant qui lui donna le nom de François.

L'écrivain de la *Relation* de 1636 nous raconte ainsi les derniers moments de Tsiko : « Ils étaient joyeux, obéissants, bref il nous semblait quasi que toutes les tempêtes étaient passées, et qu'après les pluies venait le beau temps sur notre horizon. Mais voilà qu'un des principaux d'entre eux est saisi tout à coup d'une forte fièvre continue. On le fait panser, on le traite avec un très grand soin, on le veille jour et nuit, on prie Dieu pour lui avec ardeur ; après

1. *Relation* de 1637, p. 59.

tout cela ce pauvre jeune homme ayant longtemps souffert, tombe en l'agonie; le Père Lalemant le baptisa, et peu après il rend l'esprit à à Dieu². »

Cette mort fut très sensible aux Pères, principalement au Père Daniel qui l'avait soigné avec le plus grand dévouement, ne laissant pas son chevet durant tout le cours de sa maladie.

Les deux yeux du séminaire étaient atteints avec la disparition de Tsiko et de Satouta, et aussi, suivant l'expression du Père Le Jeune, ses deux colonnes étaient renversées. Tous deux en effet étaient doués des plus belles qualités pour des sauvages, et ils donnaient les plus belles espérances.

La cause de cette double mortalité provenait du changement d'air, d'exercice et surtout de nourriture. Accoutumés qu'ils étaient à se contenter de sagamité, (brouet de farine de maïs) leurs estomacs ne purent s'accommoder du pain, de la viande et de la nourriture solide des Français. Les Pères durent se raviser et changer le genre de vie de leurs pensionnaires, et ils leur servirent ensuite des plats tantôt à la mode française, tantôt dans le goût sauvage.

2. *Relation* de 1637, p. 57.

Les séminaristes ne s'en portèrent que mieux par la suite.

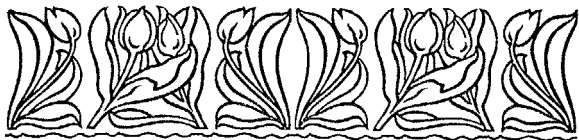
Le personnel de la communauté se trouvait maintenant réduit à trois élèves, car un des quatre survivants s'en était retourné chez ses parents aux Hurons. C'était le neveu de ce capitaine dont nous avons cité l'éloquente apostrophe lors de l'assemblée de ses compatriotes réunis aux Trois-Rivières pour la traite des pelleteries. Ce bon vieillard, de soixante ans environ, appréciant à une haute valeur les bons traitements dont les Français usaient à l'égard de sa nation, avait voulu leur donner des marques de sa gratitude. Voilà pourquoi il avait tant insisté auprès des Hurons et surtout de son neveu pour le décider à s'inscrire au nombre des séminaristes. Il avait réussi, mais l'enfant dont l'humeur était maussade, ne s'accordait pas avec ses compagnons. Il n'en fallait pas davantage pour le faire ennuyer, et un bon matin il dit adieu aux Pères et prit le chemin de son pays. Ce départ, tout regrettable qu'il fut, eut cependant d'heureux résultats, car cet enfant ne cessa de chanter les louanges des Français au milieu des siens. Les Hurons, soupçonneux comme tous les sauvages, auraient pu s'imaginer, en apprenant la mort de Satouta et

de Tsiko, que le séjour au séminaire était fatal à leurs enfants, et c'en était fait de l'avenir de cette entreprise. La conduite du père de Tsiko fut admirable en cette circonstance. Des Algonquins lui avaient rapporté la triste nouvelle de la mort de son enfant. Au lieu de se mettre en colère ou de se répandre en récriminations, il prononça en présence des missionnaires, ces paroles admirables : « Hé bien ! on dit que mon fils est mort : si le cadet est mort, je vous donnerai son aîné ; je ne m'attristerais point quand tous mes enfants seraient morts entre vos mains, car je sais bien que vous en avez grand soin ¹. »

Où pourrait-on trouver un plus bel exemple d'esprit de sacrifice de la part d'un père de famille ?

Les parents de Satouta, croyant que la contagion qui sévissait alors cruellement parmi les Hurons, faisait aussi de nombreuses victimes à Québec, ne s'étonnèrent pas de la mort de leur enfant, et reçurent presque froidement le coup que Dieu leur avait porté. C'est ainsi que la Providence détourna du Séminaire des Hurons la foudre qui avait failli le détruire en quelques jours.

1. *Relation* de 1637, p. 66.



CHAPITRE III

Teouatirhon. — Andehoua. — Aïandacé. — Séminaire. — Règlement de vie. — Belles qualités de trois séminaristes. — Leur goût pour l'agriculture. — Disette. — Appréhensions des Jésuites au sujet de l'existence de leur séminaire. — Encouragement de M. de Montmagny. — Epidémie chez les Hurons. — Dangers encourus par les missionnaires dans leur pays. — Belle conduite de Tarantouan. — Episode de la vie d'un séminariste. — Les adieux d'Andehoua à Teouatirhon. — Eloge d'Andehoua. — Son baptême. — Départ définitif d'Andehoua et de Teouatirhon pour leur pays. — Le Séminaire à la veille de fermer. — Nouvelle tentative des Jésuites. — Mort d'Andehoua et de Teouatirhon. — Le Séminaire cesse d'exister. — Séminaire des Sauvages aux Trois-Rivières. — Son existence éphémère.

TEOUATIRHON, Andehoua et Aïandacé sont les seuls élèves inscrits au registre du Séminaire des Hurons au printemps de 1637. Le personnel est faible, mais nous le verrons bientôt s'accroître, nonobstant les faibles ressources dont les Jésuites peuvent disposer pour le sustenter. Jetons maintenant un coup d'œil

sur le séminaire, et voyons comment on y passait le temps.

Les Pères craignaient avec raison que ces petits enfants, élevés suivant tous leurs caprices, doués en outre d'une nature inconstante, ne se résignassent que difficilement à s'astreindre à une règle, comme cela se pratique dans toutes les maisons d'éducation bien disciplinées. Mais la docilité dont ils firent preuve à l'article du règlement, leur ponctualité à en suivre tous les points, leur firent croire une fois de plus que ces natures incultes étaient susceptibles de se plier à toutes les exigences, quand une fois l'autorité a pris sur elle l'ascendant voulu. L'esprit d'imitation comptait aussi pour beaucoup dans les actes d'obéissance dont ils donnèrent de si beaux exemples durant leur séjour au Séminaire. Voyant que les Jésuites suivaient eux-mêmes un régime de vie régulier, et qu'ils remplissaient leurs exercices religieux à des heures fixes, sans jamais y manquer, ils prirent plaisir à les imiter, non-seulement pendant une journée ou une semaine, mais des mois entiers.

Ce règlement ne comptait aucun article d'une grande sévérité. Les heures de classe et d'étude étaient entremêlées de récréations pendant les-

quelles il leur était permis de se livrer à des jeux et à des amusements propres à leur caractère national, comme la chasse, la pêche, la fabrication des arcs et des flèches, etc. Aussi s'en donnaient-ils à cœur joie aux heures de récréation et durant les congés. S'ils obtenaient la permission de s'absenter au loin, il était rare qu'ils s'attardassent. Un jour qu'ils étaient allés chasser sans permission, croyant que leur absence ne serait pas remarquée, ils s'écartèrent dans la forêt, et ne revinrent que longtemps après, ayant bien souffert de faim et de froid. Ils arrivèrent tout penauds à Notre-Dame-des-Anges, avouèrent leur faute, et reconnurent que Dieu avait voulu les punir pour avoir agi à la façon des autres sauvages.

Le règlement quotidien peut se résumer ainsi :

Après le lever, ils se mettaient en prières pour consacrer à Dieu leurs actions de la journée. Puis ils se rendaient à la chapelle pour la messe dont ils n'entendaient que la première partie jusqu'à l'Offertoire, tant qu'ils n'étaient que catéchumènes.

Après la messe, le déjeûner, puis un des Pères leur apprenait à lire et à écrire. Une

courte récréation précédait ensuite la leçon de catéchisme à laquelle ils se montraient toujours bien attentifs.

Dans l'après-midi on leur enseignait encore un peu de lecture, et puis on leur donnait leur liberté jusqu'au soir.

Après le souper, ils faisaient l'examen de conscience et la prière du soir, et enfin ils allaient prendre leur repos.

Voilà comment se passaient les journées au séminaire des Hurons, dans une profonde régularité de vie. Le Père Le Jeune était lui-même émerveillé du résultat. « Être né sauvage, dit-il, et vivre dans cette retenue, c'est un miracle; être Huron, et n'être point larron, comme en effet ils ne le sont point, c'est un autre miracle; avoir vécu dans une liberté qui les dispense d'obéir même à leurs parents, et ne rien entreprendre sans congé, c'est un troisième miracle ¹! »

Dans un autre endroit de la *Relation* de 1637, le Père Le Jeune dit qu'on ne pouvait rien voir de si souple, c'est-à-dire de plus docile qu'un séminariste huron. Puis il cite plusieurs exemples de leur dévotion, de leur attention

1. *Relation* de 1637, p. 60.

aux exercices de piété, de l'accord qui régnait entre eux et de leur désir de bien faire. Pour ne citer qu'un trait de la manière dont ils comprenaient les préceptes de l'Eglise, un jour le Père Anne de Noüe amena avec lui deux d'entre eux chez les Montagnais cabanés à sept ou huit lieues de Québec. L'heure du repas étant venue, on leur présenta à manger de la viande d'original, qu'ils ne voulurent pas toucher, parce que c'était un samedi, jour d'abstinence à cette époque. Le Père leur assura que n'étant point encore baptisés, ils n'étaient point tenus d'observer les commandements de l'Eglise. « Il n'importe, dirent-ils d'une commune voix, nous ne désirons pas d'en manger, puisque vous n'en mangez point. »

Les séminaristes n'observaient pas seulement leur règle, mais ils allaient quelquefois au devant des désirs de leurs maîtres; c'est ainsi qu'ils s'offrirent un jour à faire des travaux de défrichement. De la part de sauvages une telle proposition avait quelque chose de prodigieux. La permission leur fut donnée de faire comme bon leur semblerait. Durant l'hiver ils se mirent à ébrancher les arbres sur une assez vaste étendue de terrain, ils en abattirent même un certain nombre. Une cabane destinée à recevoir

leur récolte à l'automne s'éleva bientôt du milieu des bois. Bref, les séminaristes ne rêvaient plus que semences, labour et moisson. Les Pères leur donnèrent du blé d'Inde qu'ils enfouirent dans le sol avec une grande précaution. Juin se passa, et le blé ne poussa pas. Même apparence en juillet. Nos agriculteurs improvisés avaient trop bien caché leurs grains de semence, ils n'avaient pu germer.

C'est ainsi que les Pères aimaient à développer chez leur élèves le goût de l'agriculture, car ils espéraient par leur entremise auprès des Hurons amener peu à peu ceux-ci à établir une bourgade dans les environs de Québec. Avoir des Hurons sédentaires, telle était l'ambition des Religieux. Ils comprenaient l'avantage de les avoir auprès de leur maison, non seulement dans le but de les convertir à la foi, mais encore dans le but de protéger la petite colonie française, en tenant en respect les ennemis qui, les sachant amis et alliés des Français, deviendraient plus prudents et plus réservés dans leurs attaques. M. de Montmagny était absolument du même avis que les Pères Jésuites. Comme eux, il comprenait l'importance du séminaire sous le double point de vue de la gloire

de Dieu et de la prospérité des affaires spirituelles et temporelles des colons.

*
* *

Les vaisseaux de France arrivèrent en retard au printemps de 1637. Les vivres étaient à la veille de manquer, et l'on faisait maigre chère au couvent de Notre-Dame-des-Anges. Le Père Le Jeune, dans un moment de découragement, courut un jour s'ouvrir au gouverneur et lui communiquer ses appréhensions sur l'avenir du Séminaire des Hurons. M. de Montmagny lui dit qu'il ne fallait pas renvoyer les séminaristes. Plutôt souffrir, ajouta-t-il, et faire des épargnes dans les provisions de tout le monde. Cette belle réponse ayant été rapportée aux élèves, le plus âgé d'entre eux s'écria : « Voilà qui va bien ; c'eût été un grand mal de nous renvoyer dans notre pays : il vaut bien mieux un peu souffrir ça bas que de retourner dans de si grands dangers¹. »

Ce garçon, si bien disposé pourtant, devait

1. *Relation* de 1637, p. 64.

bientôt compromettre l'existence du séminaire auquel il paraissait si étroitement attaché.

Tout allait bien cependant à Notre-Dame-des-Anges. « Il semble que tout est en paix... Nos Français prennent plaisir de voir de jeunes Sauvages jaloux de vivre à la française; chacun semblait fort content... » Mais il était écrit que l'œuvre des Jésuites passerait par le creuset de toutes les tribulations. Maladies, guerres, calomnies, troubles de tous genres, allaient monter à l'assaut de cette entreprise, de sorte que l'on peut répéter après le Père Le Jeune ces paroles : *Morimur et ecce vivimus*.

Les Hurons furent en proie cette année à une maladie contagieuse des plus cruelles. Comme ces peuplades infidèles de l'Amérique du Nord étaient encore plongées dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, ils essayèrent d'expliquer ce fléau dévastateur par des causes diverses, toutes plus ou moins irrationnelles. D'abord ce fut aux Français qu'ils s'en prirent, et en première ligne à Champlain, mort depuis deux ans. Des Montagnais leur avaient appris que ce dernier avait dit à un de leurs capitaines, quelque temps avant de mourir, qu'il *emporterait avec lui tout le pays des Hurons*. Ils com-

prirent que c'était Champlain qui les faisait mourir afin d'accomplir sa promesse. Ce qui pouvait les porter à tirer une telle conclusion des paroles du premier gouverneur de la colonie, c'est que les capitaines hurons avaient pour habitude de désirer la compagnie d'autres capitaines lors de leur trépas, et il arrivait souvent que l'on expédiait dans l'autre monde tel ou tel chef pour lui procurer l'agrément de voyager dans le séjour des morts avec un capitaine enlevé par la maladie.

D'autres attribuaient la cause de la contagion à la vengeance des Français, et disaient que ceux-ci n'allaient aux Hurons que pour sacrifier leur vie afin de venger l'assassinat d'Étienne Brûlé, interprète, et dont les Hurons s'étaient rendus coupables. Ce fut dans tous les coins de la terre infidèle un tel concert de malédictions et de menaces de mort, que les missionnaires se crurent en danger de perdre la vie. Les chefs avaient tenu une assemblée où il fut ouvertement question de massacrer les Pères, et ces ingrats auraient poussé leur dessein jusqu'à l'exécution, si un de leurs capitaines, du nom de Tarantouan, qui avait un neveu au séminaire, n'eût jeté, séance tenante, au milieu de la réunion, un collier de porce-

laine : « Voilà, leur dit-il, pour fermer vos bouches et arrêter vos paroles. » Ce présent eut un effet magique. L'arrêt de mort fut suspendu, grâce à l'intervention de Tarantouan, qui voulut ainsi racheter par cette noble conduite le meurtre de Brûlé, auquel les Français ne le croyaient pas étranger.

Les Hurons descendaient tous les ans aux Trois-Rivières pour y faire la traite. Cette année-là, les Jésuites y avaient envoyé les séminaristes afin d'y rencontrer leurs parents. Teouatirhon y fit la rencontre d'un de ses oncles, capitaine de guerre, et homme léger, au témoignage du Père Le Jeune. Entre autres nouvelles des Hurons, ce capitaine rapporta secrètement à son neveu que ses compatriotes avaient tué deux Français. En apprenant cela, Teouatirhon, qui avait confié son secret à Aïandacé, résolut de se sauver avec son petit compagnon, car ils appréhendaient qu'on leur ferait subir le même sort qu'aux deux Français. Au début, ils demandèrent un congé d'absence. Les Pères ne voulurent pas le leur accorder, pour la bonne raison que ces deux enfants leur avaient été donnés publiquement. Mais ils finirent par consentir au départ de Teouatirhon, vu que son oncle l'accompagnait.

La nouvelle de l'assassinat des deux Français, commença bientôt à s'ébruiter, et l'on arrêta le capitaine huron, en attendant l'arrivée des sauvages de sa tribu. Les gardiens du fort qui avaient l'éveil, surprirent durant une nuit Aïandacé se précipitant du haut de l'un des bastions. Ils accoururent l'arme au poing, et firent prisonnier le chef huron qui avait comploté de fuir avec son neveu et l'autre séminariste. Tous trois furent mis sous bonne garde jusqu'à l'arrivée du gouverneur et du Père Le Jeune qu'Andehoua était venu chercher à Québec. Les Hurons parurent presque en même temps qu'eux, et assurèrent aux Français que tout était tranquille chez eux, et qu'aucun Français n'avait été mis à mort.

Teouatirhon n'en persista pas moins dans sa détermination d'aller revoir sa vieille mère, et les Pères lui donnèrent un congé définitif, à condition qu'il promit de rencontrer souvent le Père de Brébeuf afin de continuer son instruction. Le Père Paul Ragueneau s'embarqua avec lui pour le pays des Hurons. Ils n'étaient pas aussitôt partis qu'ils firent la rencontre de Tarantouan, oncle de Teouatirhon : « Comment, mon neveu, lui dit-il, quittez-vous ainsi les Français qui vous ont si bien traité? »

Teouatirhon tout confus, lui répondit qu'il était prêt à s'en retourner. « Allons donc, lui répliqua son oncle, embarquez-vous dans l'un des canots qui me suivent, car je veux vous ramener moi-même. » Le neveu obéit sans hésitation, et prit congé du Père Ragueneau qui poursuivit sa route.

Tarantouan et sa suite s'en revenaient tranquillement sur le lac Saint-Pierre, lorsqu'ils furent soudainement cernés par un parti d'Iroquois au nombre de cinq cents. Tarantouan fut le premier entouré et emmené prisonnier. La fâcheuse nouvelle de la présence des Iroquois dans les environs des Trois-Rivières jeta l'alarme parmi les Français. L'on apprit que plusieurs Hurons étaient tombés au pouvoir de ces féroces ennemis, on tremblait même sur le sort du Père Ragueneau, lorsqu'un jour on vit se diriger vers le fort un canot iroquois monté par un sauvage. Les uns crurent que c'était un prisonnier de guerre en fuite, d'autres que c'était un Iroquois essayant d'attirer l'attention de son côté pendant qu'un parti des siens venait dans une direction opposée pour les surprendre. Plus l'embarcation approchait de terre, plus il était facile de s'assurer qu'il était de fabrication iroquoise. Les sauvages effrayés se mirent

à crier : Iroquois ! Iroquois ! c'est l'ennemi ! c'est l'ennemi ! Le canonnier voulut envoyer un boulet à cet audacieux, mais M. de Montmagny s'y opposa, et il fit bien, car quelques instants après, on pouvait reconnaître du haut de la plateforme le séminariste Teouatirhon, nu comme la main, si ce n'est un méchant brayet qui lui ceinturait les reins. Le pauvre enfant s'empressa de raconter que, se voyant cerné par les Iroquois, il avait réussi à se sauver à terre à force de rames, puis il s'était caché dans la forêt, en attendant que ses ennemis eussent renoncé à le poursuivre. Quand il les crut partis, il se dirigea vers le rivage et s'embarqua dans le canot abandonné par les Iroquois. L'arrivée de Teouatirhon fut saluée avec joie par les Français qui le croyaient déjà mort.

Quelques jours après, un Huron vint annoncer au fort que Tarantouan était prisonnier des Iroquois, et qu'un jour, comme il était caché dans les bois à proximité de ces barbares, il l'avait entendu chanter pendant qu'ils le tourmentaient, lui et d'autres de ses compatriotes faits prisonniers du même coup.

Cette aventure dont le dénouement fut heureux, ne fut pas unique dans la vie de Teouatirhon. Plusieurs fois déjà il avait pu s'échap-

per des mains des Iroquois. Ce qui fait dire au Père Le Jeune : « Ce jeune séminariste sera bien châtié, s'il ne reconnaît la main de Dieu en sa conduite. » Andehoua, le second des séminaristes, ayant ouï dire à son arrivée aux Trois-Rivières que son camarade Teouatirhon voulait quitter les Jésuites, ne put s'empêcher de donner son impression sur ce départ : « Il se perdra, dit-il, aussitôt qu'il sera arrivé au pays. » Quand le moment des adieux fut venu, il lui fit ses recommandations en des termes touchants : « Tu sais bien, mon cher compagnon, comme nous avons toujours vécu en bonne intelligence : continuons dans cette amitié ; souviens-toi qu'auparavant que nous connaissions Dieu, nous vivions comme des bêtes, ne retournons point à notre première ignorance ; prends garde à toi, n'oublie point ce qu'on nous a enseigné. » Sages conseils que Teouatirhon ne suivit pas toujours, au grand détriment de son âme.

Andehoua était doué d'un excellent naturel. Il joignait à une douceur presque angélique une disposition extraordinaire pour l'apostolat religieux. N'étant encore que catéchumène il allait visiter les gens de son pays que la traite attirait à Québec, et il leur expliquait les commandements de Dieu. Les pauvres Indiens se re-

gardaient avec étonnement, et semblaient ravis de ce que l'un des leurs avait pu devenir prédicateur de l'Évangile comme les missionnaires français. C'était aussi une grande consolation pour les Pères de voir ce petit sauvage si plein de zèle pour la gloire de Dieu. Nous verrons plus loin que les belles espérances données par Andehoua ne furent point vaines.

Le plus jeune des trois séminaristes était Aïandacé. C'était le Benjamin de la maison. Sa conduite ne laissait rien à désirer. Mais il lui prenait de temps à autre des ennuis de sa mère qui dégénérent en une véritable nostalgie. Les Pères, faciles à attendrir, résolurent de l'envoyer se promener dans sa famille, et ils profitèrent de l'occasion du Père Pijart qui allait rejoindre ses confrères au pays des Hurons. Aïandacé promit de passer la plus grande partie de son temps avec Echon¹ et de revenir l'année suivante.

Le vide laissé dans les rangs des séminaristes par le départ d'Aïandacé fut bientôt comblé.

1. Surnom donné au Père de Brébeuf. Les Hurons baptisèrent de la sorte tous les Pères jésuites qui eurent des relations avec eux. En voici d'autres exemples: le P. Le Jeune: *Achiendasé*, le P. Daniel: *Antouennen*, le P. Chastellain: *Arioo*, le P. Chabanel: *Arotnen*, le P. Gar-

Teouatirhon était revenu amenant avec lui des Trois-Rivières un jeune Huron qui avait pu s'échapper des Iroquois. Le Père Daniel se trouvait avec le même nombre d'élèves que l'année précédente. Deux autres petits sauvages qui avaient accompagné leurs parents à Québec, vinrent demander leur entrée à Notre-Dame-des-Anges. L'un d'eux fut admis parce qu'il fut reconnu jouissant d'un bon caractère ; mais l'autre fut congédié, car, au dire de Teouatirhon, il était possédé du démon, c'est-à-dire mélancolique. Outre ces quatre élèves, trois étaient annoncés de la bourgade d'Ossandué, et cinq ou six autres de divers endroits. Le capitaine de Khiondaëhsahan avait promis au Père Pijart qu'il en conduirait plusieurs de sa bourgade.

Comme on le voit, l'humble séminaire commençait à jouir d'un certain prestige chez les sauvages, en dépit de tous les obstacles qui avaient failli en compromettre gravement l'existence dès son origine. Cependant si tout semblait prospère au sujet du recrutement des

nier: *Ouaracha*, le P. du Peron: *Anonchiara*, le P. Jougues: *Ondessoné*, le P. Ragueneau: *Aondecheté*, le P. Le Moine: *Ouane*, le P. Lalemant: *Achiendasé*, le P. de Carheil: *Aondecheté*, le P. Le Mercier: *Tearonhiagannra* et *Chauosé*.

élèves, les Jésuites étaient toujours dans une grande perplexité quant à la partie matérielle de leur œuvre. Les secours attendus de France ne venaient pas et la pauvreté faisait sentir ses atteintes dans la petite résidence de Notre-Dame-des-Anges. Habiller et nourrir ces jeunes gens, était l'occasion de fortes dépenses. Ils arrivaient presque nus, et il fallait non seulement les vêtir convenablement, mais leur fournir un ameublement, des matelas, des couvertures, du linge en quantité suffisante. Les parents, de leur côté, étaient incontentables. S'imaginant que les Jésuites étaient leurs obligés, ils ne cessaient de demander faveurs sur faveurs, cadeaux après cadeaux. De sorte que les Pères se trouvaient chargés de la famille entière de chacun des séminaristes. Le fardeau était trop lourd pour leurs faibles ressources. Ils ne refusèrent cependant aucun des enfants qui demandaient leur admission, excepté lorsqu'ils montraient des penchants à la perversité ou à des vices qui auraient pu scandaliser les autres. Le nombre de sollicitateurs de cette catégorie fut restreint. Le plus souvetnt, au contraire, les jeunes gens qui venaient s'offrir étaient très bien disposés, et restèrent fermes dans la foi.

Nous avons déjà cité l'exemple d'Andehoua,

le modèle des séminaristes hurons. Son nom est diversement rapporté dans les *Relations*. Nous trouvons aussi *Andcouarachen* ou *Andcouarahen*. Un autre néophyte fervent aussi était ce jeune sauvage qui s'était sauvé comme par miracle d'une bande iroquoise, et déjà bien connu, Teouatirhon. Ils furent baptisés tous deux en 1638, le premier sous le nom d'Armand-Jean en l'honneur du cardinal de Richelieu. M. le gouverneur Montmagny fut son parrain. François de Ré et mademoiselle de Repentigny donnèrent au second le nom de Joseph, en souvenir des associés de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Armand-Jean fut une des lumières du catholicisme parmi les siens. Il jouissait d'un bon esprit, d'un jugement solide et surtout d'une grande et forte piété. Mais laissons à l'écrivain de la *Relation* le soin de nous raconter le genre de vie de cet autre Louis de Gonzague :

« Depuis son baptême, il se confesse et communie tous les huit jours avec une dévotion et une modestie qui nous fait reconnaître en lui la présence de la grâce. Surtout il a une aversion grande du péché, nommément de l'impureté. Il ne faut que se figurer les débordements d'un sauvage lubrique, pour admirer ce que je

vais dire. Se sentant attaqué la nuit en songe de quelque pensée messéante, il se lève en sursaut, se met à genoux pour prier Dieu jusqu'au son de quatre heures pour le lever ; alors il me vint trouver avec tant de confusion et d'humilité, qu'il me fût aisé de connaître que le prince des superbes avait quitté la place. . . Il désirait fort jeûner les vendredis et les samedis de l'année, pour la dévotion sensible que Dieu lui communique à la passion du Fils, et aux douleurs de la Mère ; mais nous le contentâmes sur ce que Notre Seigneur aurait égard à sa bonne volonté dans son travail.

« Voici un trait de sa grande résignation. Il avait une jambe gelée ; son compagnon voulait aller à la chasse et ne sachant rien de son incommodité, le presse de lui tenir compagnie ; lui, de peur de lui déplaire, se lève de grand matin, et se dispose comme s'il eut dû partir quant et lui ; durant la messe il prie Dieu à ce qu'il inspire son instructeur ce qui serait de sa volonté, étant tout prêt de partir, si on le jugeait à propos ; Dieu pourvut, car de bonne rencontre, je l'arrêtai, ayant vu la mauvaise disposition de sa jambe¹.

1. *Relation* de 1638, p. 24.

L'autre séminariste, Joseph Teouatirhon, était d'une humeur affable et complaisante. Il se prépara à recevoir le sacrement de baptême avec une ferveur digne des chrétiens de la primitive Eglise. Depuis cette date mémorable de sa vie, les Pères remarquèrent en lui une docilité, une modestie et une décence qui dénotaient une grande pureté d'âme et une profonde soumission à la volonté de Dieu, et aux règlements du séminaire. Andehoua et Teouatirhon composaient tout le personnel en 1638. Les autres étaient partis au printemps vers leurs pays, pour des raisons tellement graves que le gouverneur avait demandé lui-même ce départ dans l'intérêt de la communauté.

L'hiver précédent s'était passé, comme nous l'avons dit, au milieu des plus terribles anxiétés. Les Hurons avaient comploté le massacre général des Français résidant au milieu d'eux, et la nouvelle en avait été annoncée à Québec par des sauvages errants. M. de Montmagny voulant savoir à quoi s'en tenir, chargea dès le petit printemps, les deux séminaristes de se rendre dans leur pays, afin d'assurer les Hurons que les Français étaient toujours dans les mêmes bonnes dispositions à leur égard. Un Père jésuite, accompagné d'un Français et de quelques

Algonquins, se mit en route pour le pays d'Armand-Jean et de Joseph. Un jour que la flottille doublait une pointe où les eaux tourbillonnaient avec rage, le canot d'Armand fut renversé, et le jeune séminariste disparut dans la rivière torrentueuse. Après avoir fait de vains efforts pour se tenir à la surface, Armand crut qu'il allait périr, et se laissa entraîner au fond de la rivière. Du fond de son âme il s'adressa à Dieu dans une prière fervente et lui offrit généreusement le sacrifice de sa vie. Il se sentit aussitôt comme soulevé de dessus la roche où il était assis, et entraîné à la surface des flots où ses doigts saisirent des broussailles à l'aide desquelles il put se soutenir et puis gagner le rivage sain et sauf.

Chemin faisant nos voyageurs firent la rencontre de quelques Hurons, parents d'Armand. Ils apprirent d'eux que les Français étaient en parfaite sécurité. Quelques jours après, le 9 juillet, ils arrivèrent au terme de leur voyage, qui, depuis leur départ de la rivière des Prairies avait duré 29 jours.

L'arrivée du Père fut une source de consolation pour les pauvres missionnaires qui avaient passé l'hiver au milieu des plus cruelles persécutions. Armand se retira chez ses parents et

ne cessa pas de témoigner par ses paroles et ses exemples de sa foi vigilante et de ses vertus. L'amour de la religion l'avait rendu courageux comme un lion. Ses gens l'écoutaient et admiraient ses discours. « En vérité, s'écrie le Père Le Jeune, nous sommes dans l'étonnement et dans les bénédictions de Dieu, voyant ce que nous n'osions attendre d'une plante née au milieu de la barbarie et si nouvellement entrée dans l'Eglise de Dieu. »

Les prédications du jeune Armand et les heureux résultats qui en suivirent, engagèrent les missionnaires à retenir avec eux Joseph Teoutirhon en qui on reposait aussi une grande confiance. Le Séminaire allait être privé d'élèves, mais les Pères comptaient pouvoir mettre à exécution cette année même le projet d'ouvrir les portes de leur maison aux petits sauvages d'autres nations. Il y entra en effet dès 1638, des Montagnais, des Algonquins, en même temps que les Hurons. Les uns y vinrent avec l'intention d'y demeurer toujours ; d'autres n'avaient pour but que de s'instruire dans la foi et de s'en retourner ensuite. La plupart étaient âgés de douze à quinze ans. Le Père Le Jeune fait leur éloge en plusieurs endroits de ses

écrits. Nous nous en tiendrons aux extraits suivants ¹.

« Ces jeunes enfants nous ont appris deux belles vérités : l'une que si les animaux sont capables de discipline, beaucoup plus les jeunes enfants sauvages ; l'autre, que la seule éducation manque à ces pauvres enfants, ayant l'esprit aussi bon que nos Européens.

« Un petit anon sauvage n'est pas né dans une plus grande liberté qu'un petit Canadien ; cependant quand ces enfants se voient dans un séminaire, ils se rangent doucement aux petits exercices qu'on exige d'eux ; ils font leurs prières à deux genoux soir et matin ; cinq d'entre eux étant baptisés assistaient tous les jours à la messe, quand ils étaient au séminaire. . . Ils servent au prêtre à l'autel avec autant de grâce et de modestie, que s'ils avaient été élevés dans une académie bien réglée. Ils se trouvent aux heures qu'on les instruit, s'entraiment les uns les autres. . . Je confesse que ces enfants sont éveillés, et qu'ils font paraître beaucoup d'esprit, mais je n'eusse pas cru qu'ils eussent tant raisonné, notamment en matière de notre créance. »

1. *Relation* de 1639, p. 40.



A partir de 1639, le nombre des séminaristes alla toujours en diminuant jusqu'à ce qu'il fût réduit à zéro. Le petit séminaire se trouva temporairement fermé pendant près de trois ans, non seulement à cause du manque de sujets, mais surtout « parce que l'on ne voyait pas de fruits notables parmi eux, commençant l'instruction d'un peuple par les enfants ». Les Pères essayèrent encore de faire revivre cette œuvre ingrate. Cette fois ils adoptèrent un système plus pratique, en apparence. Chaque année ils adoptaient un certain nombre de jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans ; ils les instruisaient pendant quelques mois, en leur faisant partager les travaux des missionnaires parmi les Français et les Algonquins. Puis, une fois raffermis dans la foi, ils étaient renvoyés chez eux.

« Cette façon de séminaire, écrit le Père B. Vimont, est aisée, et peut se faire à petits frais et est excellente, choisissant nombre de jeunes gens de vingt ou vingt-cinq ans, de bonne volonté et bon esprit, et les cultivant un automne et un hiver parmi nos Français et nos chrétiens Algonquins, leur faisant voir et goûter la pro-

fession du christianisme parmi nous et parmi des gens de leur pays même, et puis les renvoyant sous la garde et la conduite de nos pères qui vont aux Hurons. »

Conformément à cette détermination des Jésuites, l'on constate par la *Relation* de 1643 que quatre jeunes Hurons avaient passé l'hiver précédent à Québec pour s'y instruire. Ils furent baptisés avant de retourner dans leur pays. M. l'abbé Lesueur de Saint-Sauveur fut parrain de Saoüarechi; Martial Piraube, M. de Repentigny et M. de la Vallée donnèrent respectivement les noms de Pierre à Ateiachias, de Joseph à Atarohiat et de René à Ato kouchioüiani, trois catéchumènes qu'ils accompagnèrent aux fonts baptismaux.

Mais revenons aux deux anciens séminaristes que nous avons perdus de vue, Andehoua et Teouatirhon, depuis que nous les avons laissés au sein de leurs familles. Armand-Jean passa quatre ans en contact avec l'infidélité et la barbarie sans faire la moindre souillure à sa robe d'innocence. La Providence le protégea visiblement en plusieurs occasions où sa vie fut exposée aux plus grands périls. C'était sans doute en récompense du bien qu'il faisait autour de lui, en coopérant à l'œuvre civilisatrice

et religieuse des héroïques missionnaires pour plusieurs desquels l'heure du martyre approchait.

Après la dispersion des Hurons, Armand suivit ses compatriotes à Québec, et il choisit pour se fixer l'île d'Orléans, qui en 1648 donna l'hospitalité à un groupe considérable de ces pauvres exilés. Ici, comme aux Hurons, l'ancien séminariste devenu homme, était un sujet d'édification générale. Pas un n'était plus assidu à assister aux offices de la Congrégation de la sainte Vierge fondée dans l'île. Étant tombé gravement malade, il demanda son admission à l'Hôtel-Dieu de Québec, et il vint y finir ses jours peu de temps après. Il était alors âgé de 36 ans. C'était en l'année 1654.

Armand avait toujours été fidèle aux promesses de son baptême. « Tous les jours, écrit le Père Le Mercier, alors supérieur des missions, il entendait deux messes, quelque rigueur du froid qu'il fît au plus fort de l'hiver : il les entendait les mains jointes, les deux genoux tout nus en terre, dans un respect de dévotion qui n'avait rien de sauvage. Ses prières finies, il allait travailler en son champ, soit pour abattre la forêt voisine, soit pour brûler les arbres et rendre la terre labourable, qui est un

travail très pénible. Le peu de repos qu'il prenait de temps en temps, il l'employait à dire son chapelet, souvent cinq et six en un jour. »

Félicité, sa veuve, conçut un profond chagrin de cette mort inattendue. Mais elle trouva dans sa foi qui n'était pas moins grande que celle de son mari, des consolations suffisantes pour lui faire supporter cette terrible épreuve avec une résignation admirable. De crainte de prévariquer, elle préféra rester où elle était, plutôt que de se rendre chez les Iroquois où elle avait un frère naturalisé pour lequel elle avait toujours eu le plus tendre attachement. Répondant à un Père qui lui faisait des remontrances au sujet de ce départ que la nature l'invitait à entreprendre, elle dit : « Est-il vrai que pour aimer Jésus il faille demeurer ici ? La nature a beau dire, mon cœur a beau le désirer, mes yeux ne verront point ce frère que j'ai tant souhaité. » Puis fondant en larmes, elle continua : « Non, non, mon voyage ne se fera point, quoi que j'en dusse être au mourir. » Elle perdit aussitôt connaissance et ne recouvra ses sens qu'au bout de vingt-quatre heures. Telle fut la foi de cette chrétienne, foi robuste qui lui permit de faire un sacrifice presque au-dessus des forces de la nature. Qu'on cherche ailleurs

que dans l'Eglise catholique des exemples d'un pareil dévouement à sa religion?

*
* *

Il ne nous reste plus, pour clore l'histoire des séminaristes hurons qu'à raconter la mort de Teouatirhon, l'un des plus remarquables de la petite phalange. Nous avons été témoins de son retour au pays de ses pères, et nous n'avons pas oublié la prédiction d'Andehoua à son sujet: « Il se perdra, avait dit ce pieux jeune homme, aussitôt qu'il sera rendu en son pays. » Ce ne fut malheureusement que trop vrai, car l'ancien élève des Jésuites, si bien disposé au séminaire, ne tarda pas, une fois sorti, à se laisser entraîner dans toute sorte de dérèglements. Les missionnaires qui avaient l'œil sur sa conduite, ne manquaient pas de le réprimander, quand il tombait dans quelques fautes graves. Il s'amenait pendant quelque temps, pour retomber ensuite. C'est ainsi que des conversions succédèrent à des intervalles de vie déréglée, et il semblait s'enfoncer dans le borbier du vice, à mesure qu'il avançait en âge. Il se serait infailliblement perdu, si Dieu, dans sa grande

miséricorde, ne l'eût pas retiré du monde avant le temps. Frappé à mort à la suite d'un accident, les Père s'empressèrent de lui offrir les sacrements de la religion catholique, et le préparèrent au terrible passage de l'éternité. Teouatirhon mourut en l'année 1640, muni de tous les secours de l'Eglise.

Le séminaire des sauvages a fermé ses portes pour toujours. Le Couvent de Notre-Dame-des-Anges n'existe plus que comme souvenir, car les Jésuites l'avaient quitté pour venir se fixer à la haute-ville. Mais, poursuivant toujours leur idée première, d'attirer à Dieu, au moyen de séminaires les peuplades sauvages pour lesquelles ils entretenaient une prédilection marquée, les Jésuites en ouvrirent un second aux Trois-Rivières, en 1643. Six excellents néophytes y recevaient des leçons de catéchisme dès la première année de sa fondation. Cette fois l'épreuve ne fut pas de longue durée, le séminaire des Trois-Rivières fut fermé au bout d'un an, malgré tout le bon vouloir des missionnaires. Ils portèrent désormais leurs talents et leurs ressources à une entreprise plus fructueuse dans ses résultats, en engageant les sauvages à pratiquer la vie sédentaire près de

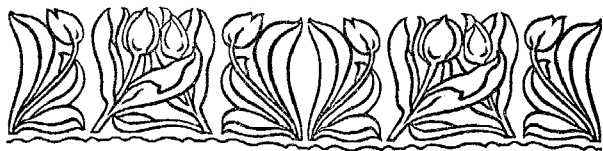
Québec. C'est à Sillery qu'ils travailleront, à l'avenir, avec un zèle et une ferveur qui provoqueront l'admiration de la première supérieure des Ursulines. « C'est une chose admirable, écrivait Marie Guyart de l'Incarnation, le 3 septembre 1640, que la ferveur et le zèle des RR. PP. de la Compagnie de Jésus. Le P. Vimont, supérieur de la mission, pour encourager les pauvres Sauvages, les mène lui-même au travail, et travaille à la terre avec eux, ne trouvant rien de bas, en ce qui concerne la gloire de Dieu et le bien de ce pauvre peuple ¹. »

L'histoire du séminaire des Hurons est courte, mais pleine d'enseignements précieux. S'il est vrai de dire que le grain de senevé, jeté en terre par les Jésuites avec la coopération de Champlain, arrosé des sueurs du Père Daniel, n'a pas produit cet arbre fort et robuste dont parle l'Évangile, nous pouvons cependant affirmer qu'il a produit des rejetons vigoureux et des fruits de bénédiction et de salut. Il est des plantes, mêmes vivaces, qui dégénèrent à la

1. Lettres historiques, XIII, p. 322-323.

longue et meurent au bout d'un certain nombre d'années, malgré les précautions les plus assidues et les soins les plus habiles du jardinier. On ne sait trop au juste si ce résultat est dû au manque de principes fertilisants dans le sol, ou si la plante porte en elle-même un germe de mortalité naturelle. Ainsi de beaucoup d'institutions humaines que leurs promoteurs ont entourées des plus délicates attentions. Ils les ont vues quelquefois prospérer et grandir, et puis aller en déclinant jusqu'à complète extinction. Tel fut le sort du Séminaire de Notre-Dame-des-Anges.





Vice - rois
et
Lieutenants généraux
de la
Nouvelle-France
1540-1737





Jean-François de La Rocque

Seigneur de Roberval

J EAN-FRANÇOIS DE LA ROCQUE naquit vers l'an 1500, très probablement dans le Languedoc, où son père, à un moment donné, exerçait les fonctions de connétable, à Carcassonne. Lescarbot en a fait un gentilhomme du pays de Vimeux¹, et voilà pourquoi nous le voyons souvent désigné sous le nom de *Petit roi de Vimeu*. Ferland le fait naître en Picardie.

Le père de Jean-François s'appelait Bernard ; il était seigneur d'Arzains et Armenys. Charles

1. Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle-France*, Ed. Tross, t. II, p. 385.

VIII lui avait confié la tâche de réprimer les brigandages opérés par « les gens de guerre venus du royaume de Cécile ou d'ailleurs delà les mons ». L'on constate qu'en 1501 Bernard de La Rocque, marié à Isabeau de Poitiers, qui lui avait apporté la terre de Roberval, était connétable de Carcassonne.

Bernard de La Rocque mourut en 1514, laissant deux enfants mineurs : Charlotte et Jean-François. Si l'on en croit Charlevoix¹, il y aurait eu un troisième enfant, surnommé plus tard *le Gendarme d'Annibal*, lequel aurait péri en mer, en 1549. L'existence de ce *brave d'entre les braves* est pour le moins problématique, car on ne le rencontre nulle part ailleurs que dans les écrits du savant Jésuite. Mais ce qui est certain, c'est l'existence d'une sœur de Jean-François. Charlotte épousa, en juin 1526, Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire.

Les contrats qui restent de ces temps reculés nous apportent les noms de plusieurs cousins germains de Jean-François. Ce furent, entre autres, Bertrand de La Rocque, capitaine de Cherbourg ; Jacques de La Rocque ; Jeanne de de La Rocque, religieuse à Poissy, en 1520 ;

1. Charlevoix, t. I p. 39.

Marquise de La Rocque et Françoise de La Rocque¹. Il y eut, en outre, la fameuse Marguerite, nièce de Jean-François, que celui-ci, lors de ses courses en Amérique, abandonna avec son amant et sa nourrice Damienne (d'autres disent Bastienne) sur l'île de la Demoiselle. Après avoir vécu pendant vingt-neuf mois sur cet îlot inhospitalier, l'infortunée Marguerite, recueillie par des marins et conduite en France, se serait réfugiée à Nontron, dans le Périgord, afin d'éviter la colère de son oncle. André Thévet, qui rapporte ce touchant épisode, dans sa *Cosmographie universelle*, était l'ami, le familier de Roberval².

Voilà ce qui nous est parvenu de la famille des La Rocque. Elle était considérable et considérée. Celui qui aurait pu en conserver le nom aussi bien que le prestige faillit à la tâche. Il ne songea pas même à faire souche, préférant la vie de plaisir, d'opulence aux joies de la famille. L'on se complaît cependant à reconnaître

1. Ces renseignements généalogiques ont été puisés aux archives du château de Roberval par M. l'abbé Emile Morel, curé de Chevrières, qui les a publiés en 1892 dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

2. Thévet, *l'Heptaméron des Nouvelles de très illustre et très excellente Princesse Marguerite de Valois, Royné de Navarre*, Paris, 1559, Nouvelle LXVII.

dans le seigneur de Roberval, vice-roi du Canada, de l'énergie dans ses entreprises et un grand fond de patriotisme.

*
* *

Lors de sa majorité, Jean-François de La Rocque prit possession des biens que lui avait légués son père. Il en acquit lui-même de nouveaux, car on le voit, à cette époque, mentionné comme seigneur de Roberval, Noë Saint-Remy, Noë Saint-Martin, Racouel et Mauru, au duché de Valois (Oise), de Seuil, Acy-lès-Rethel, Poix et Saint-Soupplex, dans le Rethelois (Ardennes), d'Arzains et Armenys, dans le Languedoc (Aude).

Son faste lui attira des amis, et sa prodigalité tout un essaim d'adulateurs. Clément Marot, dont la bourse était le plus souvent à sec, ne se fit pas faute de frapper à la porte du brillant seigneur. Pour le toucher il lui adressa une épître en vers, dans le genre de son épître à François 1^{er}, où il s'agissait d'un important emprunt d'argent. A lui le poète demande un cheval. La pièce sent son Marot, au ton familier et à la tournure obséquieuse du quémendeur. La voici :

EPISTRE POUR LE CAPITAINE BOURGEON,
À M. DE LA ROCQUE.

Comme à celui, en qui plus fort j'espère,
Et que je tien pour père et plus que père,
A vous me plain par cet escript léger,
Que je ne puy de Paris desloger.
Et si en ay vouloir, tel comme il fault;
Mais quoy? C'est tout: le reste me deffault. ¹
J'entend cela qui m'est le plus duysant. ²
Mais que me vault d'aller tant devisant?
Venons au point: Vous seavez, sans reproche,
Que suis boyteux, au moins comme je cloche.
Mais je ne sçay, si vous sçavez comment
Je n'ay cheval ne mulle, ne jument.
Pourquoy, Monsieur, je vous le fay sçavoir,
A celle fin que m'en faciez avoir.
Ou il faudrà (la chose est toute seure),
Que voise ³ à pied, ou bien que je demeure;
Car en finer ⁴ je ne m'attend d'ailleurs,
Sinon de ceuls lesquels dormiroient bien.
Si vous supply, le très cher seigneur mien,
Baillez assez, mais ne vueillez dormir,
Quand Désespoir me veut faire gémir.
Voicy comment bien fort de luy me mocque.
O Désespoir, croy que soubz une Rocque,
Rocque bien ferme et pleine d'assurance
Pour mon secours est cachée Espérance.
Si elle en sort, te donnera carrière
Et pour ce donc recule-toy arrière.
Lors Désespoir s'en va saignant du nez,
Mais ce n'est rien, si vous ne l'eschinez,
Car autrement jamais ne cessera
De tourmenter le Bourgeon qui sera
Tousiours bourgeon, sans raisin devenir
S'il ne vous plaist de lui vous souvenir.

-
1. Manque.
 2. Convenable.
 3. Que j'aïlle à pied.
 4. Financer.

Touché par les appels incessants d'amis et de flatteurs, le seigneur de Roberval, donnait sans compter; si bien qu'il vit sa fortune décroître rapidement. Bientôt lui furent enlevées ses terres de Seuil, Poix et Bacouel. François 1^{er}, qui semble avoir eu un faible pour ce sujet qui dépensait en folies tout son patrimoine, lui accordait des faveurs particulières. Roberval reçut le titre de porte-enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances royales. Vers 1530, le roi l'avait nommé écuyer ordinaire de son écurie. Mais ces gracieusetés devaient être surpassées par l'émission des lettres patentes en vertu desquelles le seigneur de Roberval se trouvait revêtu de la charge de lieutenant général, chef et capitaine d'une entreprise de colonisation au Canada.

Ces lettres furent signées à Fontainebleau¹ de la main du cardinal de Tournon, en présence de Bayard, et enregistrées aux archives du Châtelet de Paris par Guillaume Payen et Jehan Cronne, notaires du roi.

Le 6 février², Roberval prêta le serment voulu en présence de Sanson et du chancelier

1. Arch. nat., U, 754, fos 52-53.

2. Harrisse, p. 253.

Tournon. Le lendemain Jehan et Moreau, lieutenant en l'ordonnance, seigneur de Pully et garde de la prévôté d'Orléans, émit les lettres confirmatives des pouvoirs préalablement confiés à Roberval. Elles sont signées par François Taupitre et Claude d'Orléans, et portent pour suscription ces mots : « Vydimus du pouvoir donné par le Roy au Seigneur de Roberval. »

Le 7 du même mois¹, de nouvelles lettres patentes, datées de Fontainebleau, enjoignaient aux présidents et conseillers des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon, de fournir à Roberval des prisonniers pour ses équipages.

A la faveur de ces lettres, Roberval chargea aussitôt son beau-frère Guillaume de Magdailan, seigneur de Montataire, de se transporter à Paris et dans les autres villes où il avait la permission de recruter des prisonniers, et là de s'entendre avec eux au sujet de leur engagement. Il chargea également Paul d'Auxillon, seigneur de Senneterre en la sénéchaussée de Carcassonne, d'en faire autant « dans les ressorts de la sénéchaussée de Carcassonne, Castres, justices et juridictions de Béziers, Nar-

1. Harrisse, pp. 258-264.

bonne, Alby, Lymous, Allais et pays de Sault ». Et le vendredi, 11 mars, Roberval fit une troisième procuration, à Rouen, pour Alonce de Cyville, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, lui donnant la charge d'enrôler des prisonniers dans le ressort du parlement de Rouen.

D'après la teneur de ces trois procurations, tous les prisonniers devaient être rendus à Paris ou à Rouen avant le dernier jour de mars, ou à Saint-Malo avant le 10 avril. Les procédés furent lents, car partout l'on s'opposa à livrer les prisonniers avant que les sentences prononcées contre eux eussent été confirmées. Puis les criminels eux-mêmes semblaient hésiter à dire adieu à la France pour courir les risques de la mer. Tant et si bien qu'à la date du 20 avril, Guillaume de Magdaillan déclarait n'avoir retiré de prison qu'un nommé Jehan Grevyn, condamné à être étranglé et pendu par le bailli d'Autun, et qu'il avait fallu réinterner, faute d'avoir satisfait à son naulage.

Comme on le voit, les papiers de Roberval étaient en règle, et il aurait pu partir de bonne heure au printemps de 1540, s'il n'eut eu à résoudre la grande question d'argent nécessaire pour un armement aussi dispendieux. Bien que le roi lui eût fait remettre 45,000 livres

par Jean Duval, trésorier de l'épargne, les ressources lui faisaient encore défaut, car il importait que ses navires fussent bien approvisionnés et bien équipés.

L'année 1540 se passa ainsi dans des attermoiemens qui ne semblèrent pas améliorer la situation.

Durant l'hiver Roberval parcourut la Champagne et la Normandie afin d'y acheter de l'artillerie, de la poudre et autres munitions. Cependant, lorsque l'heure fixée pour le départ, le 15 avril, vint à sonner, Roberval était encore plongé dans des embarras multiples, allant à droite et à gauche pour se procurer des armes et des provisions de bouche,

Le 10 avril il n'avait pas encore de navires. Ce ne fut que le 8 mai qu'il réussit à affréter à Saint-Malo la *Marie*, du port de quatre-vingts à cent tonneaux, dont les propriétaires s'appelaient Pierre Guehemene, Jehan Pepin et Jehan Eberard, l'ainé. Au mois d'août, la *Marie* était ancrée dans la rade de Honfleur.

Le 19 juin, Roberval réussit à passer un contrat avec Simon Harel maître de la *Valentine*, du port de quatre-vingt douze tonneaux, et avec Jehan Mallet, maître de la *Sainte-Anne*, du port de quatre-vingts tonneaux, toutes

deux destinées à faire la traversée de l'Atlantique avec la *Marie*.

Le naulage comportait plusieurs conditions :

1^o Les maîtres auront de fret, suivant l'ordonnance du seigneur de Fosseulx, lieutenant pour le roi en sa marine de France, 40 sous par tonneau, sur quoi une avance leur sera faite, avant le départ, de trois mois de fret; le surplus devant leur être remboursé au retour du voyage de Roberval;

2^o Alonce de Cyville devra faire ces paiements au nom de Roberval en la ville de Rouen;

3^o Harel et Mallet devront recevoir chacun 30 écus soleil pour aller recueillir des marins le long de la Seine;

4^o Les gens de l'équipage devront recevoir : chaque maître, par mois, 22 livres 10 sous; le contre-maître, 11 livres 5 sous tournois; le maître varlet, 7 livres 10 sous; le charpentier, 7 livres 10 sous; le reste de l'équipage, chacun 100 sous tournois par mois, avec une avance de trois mois;

5^o Enfin il fut stipulé qu'après le congé donné aux maîtres et marins par le seigneur de Roberval à la côte de Terre-Neuve, chacun d'eux aurait le tiers de tout ce qu'il pourrait, Raoulin Le Gracieux et Jacques Guérout, no-

taires à Honfleur, en présence de Martin Chambon, commissaire de l'artillerie du roi en sa marine de France, et Étienne Lelou, tous deux citoyens de Honfleur.

Il semble qu'après avoir pu se procurer ces trois navires, Roberval aurait dû mettre à la voile et se hâter de courir en Amérique. Mais l'infortuné vice-roi connut encore de nouveaux déboires. Les propriétaires de la *Valentine* préféraient maintenant la vendre que la louer. Roberval dut en passer par là, et il chargea Alonce de Cyville de surveiller les négociations. Simon Harel, Pierre Le Cordier, Philippe Levesque, Robert Conuart et Pierre Turterel, tous propriétaires pour un quart ou un demi-quart, consentirent à la vente de la *Valentine* avec ses agrès, appareils, victuailles, etc., etc., moyennant 4,500 livres tournois, payables par moitié le 1^{er} mars 1542 et le 1^{er} mai suivant. Le contrat de vente fut passé le 14 août 1541, devant les notaires Raoulin Le Gracieux et Étienne Lelou.

Le 18 août, Roberval écrivait de Honfleur qu'il partirait pour les terres neuves dans quatre jours. Ce départ eut-il réellement lieu, comme on l'a dit et comme je l'ai écrit moi-même sur la foi des autres, dans un ouvrage paru en

1891 ? Roberval était encore présent à Honfleur le 30 août, et lui-même nous apprend dans ses lettres de grâce accordées à Paul d'Auxilhon, capitaine d'un de ses vaisseaux nommé *Canne*, qu'il était en France le jour de Noël 1541. S'il partit pour l'Amérique, disons le 31 août, ce voyage n'aurait pas duré tout à fait quatre mois. Or, Jacques-Cartier avait mis quatre mois et demi à accomplir son premier voyage au Canada, et il s'était attardé en maints endroits.

Voici ce que j'écrivais en 1891 au sujet des voyages de Roberval :

« Cartier et Roberval avaient décidé de passer au Canada dès le printemps de 1541. Ce dernier n'étant pas suffisamment préparé à l'époque convenue (15 avril), son pilote (Cartier) reçut l'ordre de prendre les devants et de choisir le lieu qu'il jugerait le plus propice à un établissement. Trois mois plus tard, Roberval partit à son tour, mais comme la saison était avancée, il ne jugea pas prudent de remonter le fleuve, et il explora le Cap-Breton. Repassé en France, où il arriva vers le 25 décembre, il y fit la rencontre de Noël et de Jalobert, que Cartier avait renvoyés pour ob-

tenir des secours et aussi pour s'informer si Roberval irait le rejoindre à Charlesbourg-Royal. L'on s'adressa au roi afin d'obtenir du renfort pour la colonie, et celui-ci en effet chargeait Paul d'Auxilhon, sieur de Semeterre, de ravitailler deux navires pour le Canada. De son côté, Roberval terminait ses préparatifs de l'année précédente, recrutait ses marins, et au printemps de 1542, il quittait de nouveau la France, mais, cette fois, avec l'intention de se rendre au poste occupé par Cartier depuis près d'une année. On sait le reste. À Terre-Neuve il fit la rencontre de Cartier, et il poursuivit sa route jusqu'à Charlesbourg-Royal.

« D'où il suit que Roberval fit deux voyages au Canada, l'un en 1541 et l'autre en 1542. Cette opinion est assez conforme au témoignage de Bergeron. La plupart des historiens s'accordent aussi sur le nombre de ces voyages, mais ils placent le deuxième en 1549. Harrisse est d'opinion que Roberval partit le 22 août 1541 et resta au Canada jusqu'en mai 1544. Le savant historien fait évidemment erreur, car il est parfaitement constaté que Roberval était en France à la fin de l'année 1541. Nous voyons par une lettre du roi, en date du 26 janvier

1542, adressée à Paul d'Auxilhon, qu'il lui donnait autorité pour ravitailler deux navires, afin d'aider Roberval *de vivres et autres choses dont il a très grand besoin et nécessité ainsi qu'avons entendu ès terres du Canada qu'il est allé déjà découvrir*. Cette lettre laisse voir assez clairement que Roberval avait fait un premier voyage en Amérique. »

Quoi qu'il en soit, le sieur de La Rocque partit pour le Canada, le 6 avril 1542, avec trois navires qui cinglèrent de La Rochelle et arrivèrent à Charlesbourg-Royal vers le milieu de juillet. Il y demeura jusqu'à l'automne de l'année suivante. On le retrouve en France au commencement d'avril 1544, alors que fut agitée entre lui et son pilote Jacques Cartier la question des sommes d'argent dépensées pour l'expédition.

*
* * *

Qu'advint-il ensuite du premier vice-roi du Canada ?

Absolument ruiné, Roberval ne dut plus songer à retourner à Charlesbourg-Royal.

En 1544, François 1^{er} lui fit transmettre une

commission pour faire construire des fortifications à Senlis¹.

En vertu de lettres patentes données à Lyon le 30 septembre 1548, Henri II lui concéda toutes les mines de France pour une période de neuf années, à condition qu'il en ouvrirait au moins trente. Dès lors Roberval s'intitula maître, gouverneur général et surintendant des mines et minières de France. Ce vaste privilège n'enrichit pas le gentilhomme pauvre².

En 1557 il travaillait aux fortifications de Paris.

Roberval vivait encore à la date du 30 avril 1560. Mais, le 10 février 1561 il n'existait plus, car on constate qu'à cette date, Louis de Magdaillan présentait une requête au parlement en sa qualité « de tuteur et curateur ordonné par justice à François de Magdaillan, héritier par bénéfice d'inventaire de feu François de La Rocque, son oncle ».

Roberval mourut donc vers la fin de l'année 1560 ou au commencement de 1561, à l'âge de soixante ans, après s'être vu enlever à tour de

1. Flammermont, *Hist. des Institutions municipales de Senlis*, 1881, p. 128.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXI p. 115.

rôle tous ses domaines, terres ou seigneuries. Pour comble de malheur, on croit qu'il fut assassiné nuitamment, près le charnier des Innocents. Personne n'a contredit le témoignage de Thévet sous ce rapport.





Vice-Rois et Lieutenants Généraux de la Nouvelle-France

1540-1737

LA Nouvelle-France a été pendant de longues années soumise à la juridiction de hauts personnages auxquels les documents, et d'après ceux-ci les historiens, ont indifféremment donné le nom de vice-rois et de lieutenants généraux du roi. Ce défaut de précision dans les termes a fini par amener la confusion et l'incertitude. Qui, en effet, pourrait aujourd'hui, sans craindre de se tromper, dresser une liste de ces personnages, quel que soit le titre qu'on veuille leur attribuer, lorsque tant d'écrivains, historiens et historiographes ont apporté chacun la sienne avec des résultats si dissemblables?

Il se rencontre plusieurs noms qui ne prêtent aucune prise à la discussion : ceux-là furent vraiment vice-rois ou lieutenants généraux du roi qui s'appellent Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval, Troïlus du Mesgouez, sieur de La Roche, Pierre du Gua, sieur de Monts, Charles de Bourbon, comte de Soissons, Henri de Condé, Henri de Montmorency et Henri de Lévis, duc de Ventadour. Mais en fut-il de même de Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, et d'Aymar de Chastes, dont les provisions sont moins connues et les titres partant plus contestables ?

Tel est le sujet que nous nous sommes proposé d'étudier, afin d'apporter un peu de lumière à ceux qui en éprouveraient le besoin.

D'abord qu'est-ce qu'un vice-roi et qu'est-ce qu'un lieutenant général du roi ? Y avait-il à cette époque reculée, disons de 1540 à 1740, une différence appréciable entre les deux charges ?

Ouvrons Larousse :

« Un vice-roi est le chef d'un État dépendant d'un royaume ou d'un autre État, le gouverneur d'une grande province qui a été un royaume indépendant, ou que son importance fait considérer comme un véritable État.

« Un lieutenant général du roi est le gou-

verneur d'une ville importante, ordinairement d'un port ou d'une forteresse qui ne relève que du roi ».

D'après ces deux définitions, il semblerait que le vice-roi occupât un rang plus élevé dans la hiérarchie du royaume de France qu'un lieutenant général. Mais en fut-il réellement ainsi au temps passé? Il est loisible de croire, d'après nous, qu'à cette époque déjà reculée, les deux charges étaient à peu près équivalentes, puisque dans certains cas particuliers, le roi les appliquait toutes deux au même individu. Ainsi dans sa seconde commission datée de 1578, le marquis de La Roche est nommé lieutenant général et vice-roi, et, qui plus est, gouverneur des terres neuves.

Dans d'autres circonstances, le roi emploie indifféremment les deux appellations tout en les appliquant au même personnage, soit dans les lettres de provisions soit dans les lettres de moindre portée. Ainsi de Champlain. Les lettres patentes en faveur du comte de Soissons l'intitulent « lieutenant général du roi au pays de la Nouvelle-France », et quelques semaines plus tard, le roi lui donne pour successeur le prince Henri de Condé qu'il nomme son vice-roi. Est-ce que parce que les privilèges accordés à ce

dernier étaient plus amples? Dans cette hypothèse la vice-royauté comporterait plus de poids et d'autorité que la lieutenance générale. Mais n'a-t-on pas le fait historique que le marquis de Tracy fut nommé lieutenant général du roi pour toute l'Amérique, dans le même temps où le comte d'Éstrades, maréchal de France, en était le vice-roi? La vice-royauté, dans ce cas particulier, dut céder le pas à la lieutenance, car les pouvoirs déferés au marquis de Tracy l'emportaient de beaucoup sur ceux du comte d'Éstrades.

Soissons, Condé, Montmorency et Ventadour (1612-1627) sont généralement considérés comme des vice-rois. Tous les historiens s'accordent à les appeler ainsi, à l'exception peut-être unique de l'abbé Faillon, qui les intitule lieutenants généraux. Lui-même cependant ajoute, en parlant du duc de Montmorency, que le roi « voulut le décorer du titre fastueux de vice-roi de la Nouvelle-France pour réprimer plus sûrement, en son nom, la témérité des marchands qui n'étaient pas de la compagnie ». Le vénérable abbé a pu pénétrer plus intimement que d'autres dans les idées royales, cependant son allégation nous semble un peu risquée en présence du fait qu'il y avait eu des vice-rois

avant la formation des compagnies mercantiles. Du reste les lettres patentes de Condé et de Soissons ne mentionnent pas le titre de vice-roi, mais bien celui de lieutenant général du roi. Et pour être encore plus précis, Henri de Ventadour vit ajouter à son titre de vice-roi celui de lieutenant général.

La vice-royauté de la Nouvelle-France n'était pas une complète sinécure, du moins dans l'esprit de ceux qui en devinrent les titulaires. Champlain comptait beaucoup sur eux pour faire progresser la colonie, et à chaque nomination, il s'interposa pour faire arriver le personnage qui lui paraissait le mieux disposé. Les vice-rois eux-mêmes achetèrent à grands frais un titre qui, certes, n'était pas de nature à leur enlever du prestige.

Il y eut deux groupes bien distincts de vice-rois ou de représentants du roi en Amérique. Le premier groupe commence avec Roberval pour finir avec Ventadour, de 1540 à 1627 ; le second commence avec François-Christophe de Lévis, duc de Damville, et s'arrête à la mort de Marie-Victor, comte d'Estrées et de Cœuvres, de 1644 à 1737.

Les vice-rois du premier groupe avaient juridiction sur la Nouvelle-France proprement dite.

Quoique intéressés au sort de la jeune colonie, ne fût-ce qu'en raison des bénéfices matériels qu'ils en pouvaient espérer, il leur était parfaitement loisible de ne pas y résider. Du reste que seraient-ils venus faire en Canada, lorsque tout y était à créer, et que les marchands avec qui ils avaient à transiger, ne s'occupaient eux-mêmes que de retirer quelques profits de leur commerce avec les sauvages du Canada? Un lieutenant résidant à Québec pour faire leur besogne suffisait amplement.

Les vice-rois du second groupe exerçaient leur autorité sur la terre ferme et les îles d'Amérique, c'est-à-dire sur toutes les possessions françaises du continent américain, y compris, bien entendu, la Nouvelle-France. Quoique aucun d'eux n'ait résidé à Québec, il en est, sur le nombre, qui, comme nous le constaterons bientôt, portèrent quelque intérêt aux Canadiens. L'un d'entre eux, qui ne fut pas vice-roi, mais lieutenant général, le marquis de Tracy, résida plusieurs années dans la colonie, et y opéra une somme de bien dont celle-ci eut à se féliciter pendant longtemps. Quelques-uns de ces vice-rois passèrent en Amérique et firent quelque séjour aux îles des Antilles.

Examinons maintenant à la lueur des docu-

ments les titres de chacun des personnages, afin de pouvoir dresser la liste des vice-rois de la Nouvelle-France d'abord, et puis de l'Amérique française tout entière.

ROBERVAL — 1540-43

Le premier qui figure sur cette liste est Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval. Sa commission est datée du 15 janvier 1540 (1541, n. s.) Le roi François 1^{er} le nomme « le lieutenant général, chef ducteur et capitaine de l'entreprise projetée » dans le but de coloniser un coin quelconque de la Nouvelle-France. Roberval était un grand seigneur que ses extravagances menaçaient de conduire à une ruine totale. Il espérait, en venant au Canada, refaire une fortune déjà compromise, et il comptait pour cela sur les mines précieuses et les diamants dont on disait le pays couvert. Tout le monde connaît son histoire, et son plan heureusement avorté de coloniser les pays avec des repris de justice.

Dans ses lettres patentes, Roberval n'est jamais désigné autrement que sous le nom de lieutenant général.

LE MARQUIS DE LA ROCHE
1577-1578-1598

Troilus du Mesgouez, marquis de La Roche, prsonnage de haute distinction, vient en second lieu.

En l'année 1577, il avait obtenu du roi Henri III une commission qui lui accordait le pouvoir de fréter et d'équiper des navires pour aller aux terres neuves, et là s'y établir, s'emparer des terres, bâtir des forts, pour en jouir, lui et ses successeurs. Le marquis, pour des raisons inconnues, ne se prévalut point de cette première commission, non plus que d'une autre qui lui échut l'année suivante. Cette dernière lui accordait des pouvoirs beaucoup plus amples. Le roi le nommait gouverneur, lieutenant général et vice-roi des terres neuves. Muni de ces trois titres, le noble seigneur pouvait marcher le front haut et courir arborer en Amérique l'étendard de son roi. Il n'en fit rien cependant. Mettant en poche sa précieuse commission, il attendit que les troubles de la Ligue, qui commerçaient à absorber l'attention de tout le royaume, vinssent à cesser. Il lui fallut pour cela attendre vingt ans.

Ce ne fut, en effet, qu'en 1598, à l'avènement de Henri IV, qu'il reprit son projet d'aller en Amérique. Le roi agréa sa demande et lui accorda de nouvelles lettres patentes, avec les mêmes privilèges que ceux de Roberval. Henri IV le nomma son « lieutenant général ès pays de Canada, Hochelaga, Terres-Neuves, Labrador, rivière de Canada, la Grande Baye de Norembégue ». Le marquis de la Roche partit, la même année, pour les terres neuves. Arrivé à l'île de Sable, il y déposa quarante hommes de son équipage, puis il continua sa route dans un but d'exploration. Après avoir visité les côtes acadiennes, il rebroussa chemin et voulut aborder à l'île de Sable pour reprendre ses gens. Mais le vent le poussa vers l'est avec une violence telle, qu'en moins de douze jours il atteignit la côte de France. Ce ne fut qu'en 1603 qu'un nommé Chefdhostel, pilote, put rapatrier les délaissés. Onze seulement avaient survécu.

Malgré cet échec malheureux, le marquis de La Roche eût été prêt à recommencer son œuvre de colonisation en Amérique, mais il vit échouer ses plans devant les intrigues de personnages plus puissants que lui à la cour. Ce fut Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, qui

réussit, en promettant mer et monde, à obtenir les privilèges convoités.

PIERRE DE CHAUVIN, SIEUR DE TONTUIT
1600-1603

Chauvin ne se présentait pas les mains vides, car il possédait tout ce qu'il faut pour réussir auprès du roi : il avait de la fortune, de l'influence et du crédit dans son milieu ; il était capitaine pour le roi en la marine, maître de camp d'un régiment d'infanterie française et gentilhomme ordinaire de la chambre. Il avait servi la royauté sous la Ligue. En 1590, on le voit agir en qualité de capitaine d'une compagnie de garnison, à Honfleur.

S'étant adjoint François Gravé, sieur du Pont, et Pierre du Gua, sieur de Monts, Chauvin équipa une flotte de quatre navires et vint se fixer à Tadoussac, avec l'idée simulée de s'y établir en permanence. Mais ce n'était qu'un trompe-l'œil, car son plan consistait à trafiquer avec les sauvages ; il ne voyait rien au delà.

Chauvin doit-il être mis sur la liste des vice-

rois ou lieutenants généraux du roi? Nous le croyons sincèrement, bien que nous n'ayons pas sous les yeux le texte de sa commission. La seule preuve écrite repose dans deux actes faits devant un notaire de Rouen, les 14 et 23 février 1600. Dans ces deux documents, Chauvin est appelé *lieutenant pour le roi* au pays de Canada¹. Gosselin, dans ses *Nouvelles Glanes normandes*, dit que Chauvin et ses associés « s'entendirent et obtinrent du roi, non seulement la lieutenance générale du Canada, mais, en outre, le privilège exclusif du commerce des fourrures² ».

AYMAR DE CHASTES — 1603

Aymar de Chastes, gouverneur de la ville de Dieppe, succéda à Chauvin. « C'était un homme très honorable, dit Champlain, bon catholique, grand serviteur du roi, qui avait dignement et fidèlement servi Sa Majesté en plusieurs occa-

1. E. Gosselin, *Nouvelles Glanes historiques normandes*, Rouen, 1873, p. 17.

2. Gosselin, *Documents authentiques et inédits pour servir à l'Histoire de la Marine normande et du Commerce rouennais*, Rouen, 1876, p. 18.

sions signalées. » Il était chevalier de Malte, commandeur de Lormeteau, et grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare. Henri III l'avait aussi pourvu de l'abbaye de Fécamp. Lors de la dissolution de la Ligue, il fut un des premiers à déclarer son allégeance à Henri IV. Cette considération seule suffit pour expliquer la facilité avec laquelle il obtint des lettres patentes qui lui permettaient de fonder un établissement en Canada.

Les lettres patentes du nouveau lieutenant général ne nous sont pas parvenues, mais il est admis qu'il obtint des pouvoirs identiques à ceux de ses prédécesseurs. Gosselin dit qu'au décès de Tontuit, le roi nomma de Chastes son *lieutenant général* sur toute la colonie¹.

Estancelin écrit que le commandeur de Chastes obtint la vice-royauté et la lieutenance générale du Canada².

Ferland dit que la commission de Chauvin passa au commandeur de Chastes.

Le nouveau lieutenant du roi caressait avec amour un plan de colonisation dont Champlain

1. Gosselin, *Documents authentiques*, etc., p. 18.

2. Estancelin, *Recherches sur les Voyages et Découvertes des Navigateurs normands*, Paris, 1832, p. 323.

devait être l'âme. Malheureusement la mort vint frapper presque aussitôt ce brave vieillard, avant qu'il eût connu les premiers développements de son œuvre. Lorsque Champlain revint du Canada, après l'expédition organisée sous l'égide du commandeur, celui-ci était disparu de la scène terrestre.

PIERRE DU GUA, SIEUR DE MONTS
1603-1611

Pierre du Gua, l'ancien associé de Chauvin, obtint l'année même de la mort du commandeur de Chastes (1603) des lettres-patentes qui l'instituaient « lieutenant général du roi au pays, territoire, costes et confins de la terre de Cadie, du 40^e et 46^e degré ». Ces provisions, bonnes et valables pour dix ans, lui furent données à Fontainebleau le 8 novembre 1603. D'après la teneur de ces premières lettres, le Canada proprement dit échappait à la juridiction du nouveau vice-roi. Mais, le 18 décembre de la même année, Henri IV, dans une défense à ses sujets de faire le trafic des pelleteries avec les sauvages de l'Acadie, donnait au sieur de

Monts une autorité plus étendue : ces lettres le créaient lieutenant général « pour toute la côte de Cadie, terre et Cap Breton, Bayes de St-Cler, de Chaleur, Ile Percée, Gachepé, Chischedec, Mesamichi, Lesquemin, Tadoussac, et la rivière de Canada, tant d'un côté que de l'autre, et toutes les Bayes et rivières qui entrent au dedans des dites côtes ».

Dans des lettres confirmatives du 5 février, Henri IV institue de nouveau de Monts son lieutenant général « ès côtes, terres et confins de la Cadie, Canada, et autres endroits en la Nouvelle-France ».

Toutes ces lettres patentes furent vérifiées à la cour du parlement de Paris le 16 mars 1605.

A l'expiration de sa charte de dix ans, ou plutôt en 1611, le sieur de Monts tenta vainement de se faire accorder de nouvelles lettres patentes qui auraient pu lui servir pour restaurer le désastre de ses finances. Du reste la mort tragique du roi, en 1610, avait jeté le royaume dans un état de troubles qui devait attirer ailleurs l'attention de la reine régente. Dans l'intervalle Québec avait été fondé, et désormais la petite colonie plantée sur les rives du Saint-Laurent ne pouvait plus compter que sur l'appui d'un seul homme livré à ses propres

ressources : cet homme était Champlain. Malgré son bon vouloir, il lui était impossible de soutenir Québec, de le faire progresser sans le secours d'un protecteur dévoué, riche et bien vu à la cour. C'est alors que ses yeux se portèrent sur Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui lui parut revêtir ces divers caractères.

CHARLES DE BOURBON, COMTE DE SOISSONS
1612-1612

Donc Champlain, ayant préparé lui-même les voies en adressant à la reine une requête bien libellée dans laquelle il exposait ses projets et demandait du secours, réussit à faire nommer le comte de Soissons pour prendre en mains la direction et le gouvernement de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres patentes en date du 8 octobre 1612; elles le nommaient lieutenant général du roi au pays de la Nouvelle-France. Soissons mourut presque aussitôt, sans avoir pu apporter à la colonisation du Canada l'appui que Champlain en attendait.

Soissons mourut à l'âge de 56 ans. Il avait

servi dans les rangs des Ligueurs, puis il s'était attaché à la fortune de Henri IV converti au catholicisme. Ses services lui avaient valu le gouvernement de la Normandie, charge qu'il occupait à sa mort. Soissons avait la réputation d'être un excellent catholique.

HENRI, PRINCE DE CONDÉ — 1612-1620

Ce fut Henri de Condé, père du grand Condé, qui succéda à Charles de Bourbon, avec le titre de vice-roi. Ses pouvoirs étaient plus étendus que ceux de ses devanciers. Il était chargé du soin « de fortifier le pays de façon à ce que les colons pussent le hanter en sécurité, y habiter, trafiquer avec les sauvages, amener ceux-ci à la connaissance de Dieu, les policer et instruire en la foi et religion catholique, apostolique et romaine, et, par ce moyen, étendre l'autorité du nom français et y établir le commerce ». Ces lettres furent datées à Paris le 13 novembre 1612, et enregistrées à Rouen le 4 mars 1613. D'autres lettres du 13 novembre 1612 insistent sur la nécessité de fonder un grand établissement à Québec.

Ses lettres patentes lui acordaient un privilège de douze ans pour trafiquer en Canada, depuis Québec et de long du Saint-Laurent à 125 lieues de longitude et à 35 lieues au-dessus de Tadoussac.

Condé s'occupa très peu du Canada. Il aimait mieux fomenter la révolte contre Marie de Médicis, qui le fit jeter à la Bastille le 1^{er} septembre 1616, convaincu de conspiration contre la reine. Il resta sous les verrous jusqu'au 20 octobre 1619, et durant cet intervalle assez long, le maréchal de Thémines reçut de la reine-mère la vice-royauté de la Nouvelle-France. Thémines fut en réalité l'un de nos vice-rois, bien que son nom ne figure pas d'ordinaire comme tel. Toutefois, Condé, sorti de prison, reprit son titre et les émoluments qui en provenaient. Son nom n'aurait eu aucun prestige au Canada, s'il n'eut eu le bon esprit, en se dépouillant de ses fonctions vice-royales, de faire cadeau aux Récollets de la somme de quinze cents livres pour les aider à construire leur couvent de Québec.

Condé céda sa charge de vice-roi à son beau-frère Henri, duc de Montmorency, pour la considération de mille écus. La transaction eut lieu le 10 février 1620.

Henri de Condé mourut en 1646, après avoir reçu de Louis XIII la nomination de chef du conseil de régence. Il s'était montré des plus soumis pendant le ministère de Richelieu.

HENRI, DUC DE MONTMORENCY
1620-1624

Le 25 février 1620, Henri, duc de Montmorency, reçut sa commission du roi. Dans une lettre, en date du 7 mai de la même année, Louis XIII l'appelle « mon vice-roi en la Nouvelle-France ». Le nouveau titulaire eut à lutter contre l'ancienne compagnie de marchands qu'il réussit à dissoudre pour substituer à sa place la compagnie des sieurs de Caen. De là des luttes, qui eurent leur écho même à Québec.

Le duc de Montmorency se révolta plus tard contre le roi parce qu'il lui avait refusé le titre de connétable. Il fut jugé et décapité à Toulouse, en 1632. Dès la fin de l'année 1624, il avait vendu sa charge de vice-roi avec toutes ses prérogatives à Henri de Lévis, duc de Ventadour, son neveu.

HENRI DE LÉVIS, DUC DE VENTADOUR

1625-1627

Le dernier vice-roi de la Nouvelle-France appartenant au premier groupe fut Henri de Lévis, fils aîné d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, et de Marguerite de Montmorency, fille de Henri, duc de Montmorency, pair et connétable de France.

Henri fut aussi reçu pair de France au parlement le 21 décembre 1624, prince de Maubuisson, lieutenant général du Languedoc, comte la Voulte-Tournon. Il avait épousé Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, qui se fit religieuse carmélite du consentement de son mari, dans le couvent de Chambéry qu'elle fonda. Lui-même, ayant cédé son titre de duc de Ventadour au marquis d'Annonay, son frère, par acte du 23 mai 1631, il embrassa l'état ecclésiastique, fut chanoine de Notre-Dame de Paris, directeur général des séminaires, et mourut le 14 octobre 1680, âgé de 84 ans.

Henri de Lévis eut cinq frères et deux sœurs : François, comte de Vauvert ; Charles, marquis d'Annonay ; François-Christophe, duc de Dam-

ville ; Louis-Hercule, évêque de Mirepoix ; Anne, archevêque de Bourges ; Catherine, mariée à Henri, comte de Tournon et de Rousillon ; Marie, religieuse.

Dans sa commission le duc de Ventadour est nommé lieutenant général de la Nouvelle-France, comme la plupart de ses prédécesseurs. Lui-même s'intitule vice-roi et lieutenant général au pays de la Nouvelle-France et terres circonvoisines dans ses lettres de lieutenance à Champlain, en date du 15 février 1625.

Le duc de Ventadour abandonna ses fonctions en juin 1627, espérant faire nommer à sa place son frère François-Christophe, duc de Damville. Mais le cardinal Richelieu, qui avait pris en mains la direction de la Nouvelle-France, ne voulut pas y consentir ; il avait d'autres projets en tête. Ce ne fut qu'en 1644, après la mort du cardinal, que le roi résolut de renouer la chaîne interrompue des vice-rois.

*
* *

Les vice-rois de la deuxième catégorie couvrent une période de quatre-vingt-treize années (1644-1737), pendant que ceux de la première n'avaient exercé leurs fonctions que

durant cinquante-trois ans, car il faut tenir compte des trente-cinq ans qui s'écoulèrent depuis le retour en France de Roberval jusqu'à la seconde commission accordée au marquis de La Roche (1543-1578).

Nous venons de voir que le duc de Ventadour, lors de sa démission, aurait voulu se faire nommer un successeur, probablement pour refaire sa bourse en vendant à un autre une charge qui lui avait coûté bien cher. Richelieu s'y opposa et tout rentra dans le silence. Après la mort du cardinal, la cour en revint à l'ancien système, et créa un vice-roi pour toutes les possessions françaises en Amérique, y compris le Canada.

Les attributions du nouveau titulaire ne différaient guère de celles des anciens vice-rois, si ce n'est que leur domaine était beaucoup agrandi. Le vice-roi des îles et terre ferme d'Amérique était tenu à la résidence.

La nomination échet à François-Christophe, comte de Brion, premier écuyer de Gaston de France, quatrième fils d'Anne de Lévis, et frère du duc de Ventadour. D'abord duc de Damville et gouverneur du Limousin, François-Christophe accepta ensuite la vice-royauté d'Amérique.

Dans les lettres de provisions renouvelées en sa faveur, en juillet 1655, et vérifiées en parlement le 27 janvier 1658, le roi commence par rappeler ce qu'avaient fait Henri IV et Louis XIII relativement à la charge de vice-roi et à ceux qui en avaient été nantis, comme Soissons, Condé, Montmorency et Ventadour. Louis XIV, alors glorieusement régnant, nommait le duc de Damville son vice-roi et son lieutenant « en tout le pays d'Amérique et par delà ». Le reste du document renferme une délégation de pouvoirs, d'où il est facile d'inférer que le titre de vice-roi n'était pas un vain mot.

Les mêmes titres rappellent que les provisions accordées au même duc de Damville, à la date du mois de novembre 1644, étant devenues surannées, devaient être, en vertu des présentes, considérées comme une revivification de pouvoirs à l'encontre de tout ce qui pourrait être dit ou fait. La conduite du roi, en cette circonstance, s'explique par le fait que la compagnie de la Nouvelle-France s'était opposée énergiquement à l'enregistrement des lettres de 1644. Elle prétendait que le pouvoir de vice-roi ne pouvait pas s'étendre au Canada, où elle était reine et maîtresse. Du reste, disait-on, la compagnie avait remboursé le duc de Ventadour des sacri-

fices d'argent qu'il avait faits pour s'assurer la vice-royauté.

Quoi qu'il en soit des attributions du vice-roi d'Amérique, il est clair que dans l'idée du roi, le nouveau titulaire devait être considéré comme le successeur, après un interrègne de dix-sept ans, du duc de Ventadour, qui, depuis, était entré dans l'état ecclésiastique, et qui vécut assez longtemps pour connaître le nom de son successeur.

Le duc de Damville mourut à Paris, le 9 septembre 1661, après avoir abandonné ses fonctions vice-royales au mois d'août de l'année précédente. Ce fut le marquis de Feuquières qui le remplaça, à la date du 30 août 1660.

Isaac du Pas, fils de Manassès du Pas, était lieutenant des armées du roi, conseiller d'État ordinaire et lieutenant général en chef de l'évêché et province de Toul. Le 16 août 1661, Louis XIV lançait un arrêt portant révocation des concessions faites antérieurement des terres et pays de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes orientales qui n'étaient pas encore établis. Le roi en était venu à cette conclusion, d'après les représentations qui lui furent faites à ce sujet par le marquis de Feuquières. Dans ce

document royal, le marquis est reconnu comme vice-roi et lieutenant général représentant la personne du roi dans toute l'étendue de l'Amérique, tant septentrionale que méridionale.

Dans le récit qu'il nous a laissé de son voyage en France, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, mentionne à plusieurs reprises le nom du marquis de Feuquières :

« J'ai oublié de dire, écrit-il, que M. de Lauson étant repassé en France, en 1657, et faisant ses visites à Paris, alla voir M. le marquis de Feuquières, qui était pour lors vice-roi de toute l'Amérique, et en parlant de l'état du pays et de la guerre que les Iroquois nous y faisaient, il lui raconta le siège des Trois-Rivières, lui fit voir la lettre que je lui avais écrit après le départ des ennemis et le compte que je lui mandais de tout ce qui s'était passé. M. de Feuquières, surpris de cet événement, demanda à M. de Lauson quelle récompense on m'avait donné. Il lui répondit : aucune, si ce n'est le commandement de la place, qui me faisait honneur, mais ne portait aucun profit. M. de Feuquières résolut de m'envoyer des lettres de noblesse, pour m'encourager à bien faire mon devoir contre ces infidèles, et il me les envoya en 1661, avec une lettre très gracieuse par laquelle il m'ex-

hortait à continuer à bien servir le roi et le pays. Il me promit de parler de moi au roi, et de me faire connaître, de manière qu'il ferait ratifier tout ce qu'il venait de faire en ma faveur. Mais il fut disgracié trois ou quatre mois après; c'est pourquoi, lorsque je fus arrivé en France, l'ayant été voir, il me témoigna qu'il était bien fâché de n'être plus en état de me servir auprès du roi. »

Quelques années plus tard, le marquis de Feuquières fut envoyé en Allemagne pour diverses négociations. Il avait été remplacé en 1661, comme vice-roi d'Amérique par Godefroy, comte d'Estrades, maréchal de France¹. Ce nouveau personnage s'occupa quelque peu du Canada, car il est de fait que Pierre Boucher avait emprunté de l'argent pour pouvoir lever cent hommes de troupe, d'après les conseils du comte d'Estrades, qui était apparenté avec M. de Saint-Ours.

En 1662, le comte fut nommé ambassadeur en Hollande, et pendant son absence, qui date du mois de novembre 1663, le marquis de Tracy le remplaça en qualité de lieutenant général du

1. Né en 1624, mort à Paris en 1707.

roi dans toute l'Amérique, d'Estrades conservant la vice-royauté. Les pouvoirs de M. de Tracy étaient très étendus. Il devait se rendre d'abord à Cayenne, puis aux Antilles et enfin dans la Nouvelle-France, pour établir l'ordre partout et faire prêter le serment d'allégeance aux gouverneurs, aux conseillers souverains et aux habitants. Le marquis partit de La Rochelle le 26 février 1664, et n'arriva à Québec, sa tournée finie aux Antilles, que le 5 juin de l'année suivante¹. Inutile d'appuyer sur son séjour en Canada et sur l'œuvre qu'il accomplit en peu d'années. Lorsqu'il s'en retourna en France, en 1667, il emporta avec lui l'estime des habitants et le respect des sauvages.

La mission de M. Tracy terminée, le comte d'Estrades continua ses fonctions de vice-roi jusqu'à sa mort, arrivée en 1686. Le roi nomma pour son successeur le comte d'Estrées et de Tourpes, maréchal et vice-amiral de France. Ce personnage fut vice-roi, pendant vingt et un ans. A sa mort, en 1707, son fils Marie-Victor, comte d'Estrées, maréchal de Cœuvres et vice-

1. Sa commission avait été signée le 19 novembre 1663, et une lettre de cachet, du 6 du même mois, ordonnait à M. de La Barre d'obéir en tout au lieutenant général.

amiral de France, remplit sa succession. Il conserva sa charge de vice-roi d'Amérique jusqu'en 1737, année de sa mort¹.

Le comte d'Estrées, fut le dernier vice-roi d'Amérique. Son influence, comme celle de ses prédécesseurs sur les destinées du Canada, ne fut pas considérable. On conçoit d'ailleurs, qu'ayant résidé d'ordinaire, et pas toujours durant toute la durée de leurs fonctions, aux îles françaises des Antilles, ils ne pouvaient être très activement mêlés aux affaires de la Nouvelle-France. Le seul qui joua un rôle, et celui-là, en vertu de pouvoirs extraordinaires, et il n'était pas vice-roi mais lieutenant général du roi, ce fut le marquis de Tracy dont il vient d'être question.

1. Né à Paris en 1660, mort à Paris en 1737.

TABLEAU RECAPITULATIF

I

Roberval.....	1540, 15 janvier	1543	Lieut. général
La Roche.....	1578	1598	Vice-roi et l. g.
Chauvin.....	1600	1603	L. g.
De Chastes.....	1603	1603, 13 mai	L. g.
De Monts.....	1603, 8 novembre	1611	L. g.
Soissons.....	1612, 8 octobre	1612	L. g.
Condé.....	1612, 13 novembre	1616, 1 septembre	L. g.
THÉMINES.....	1616, septembre	1619, 20 octobre	L. g.
Condé.....	1619, 20 octobre	1620, 10 février	L. g. et v.-r.
Montmorency.....	1620, 25 février	1624, décembre	L. g. et v.-r.
Ventadour.....	1625, janvier	1627, juin	L. g. et v.-r.

II

Damville.....	1644	1660	Vice-roi.
Feuquières.....	1660, 30 août	1661	V.-r.
D'Estrades.....	1661	1663	V.-r.
TRACY.....	1663	1667	Lieut. général
D'Estrades.....	1667	1686	V.-r.
D'Estrées.....	1686	1707	V.-r.
D'Estrées.....	1707	1737	V.-r.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
LA <i>PETITE HERMINE</i> DE JACQUES-CARTIER.	7
LE SEMINAIRE DE N.-D. DES ANGES.....	81
JEAN-FRANÇOIS DE LA ROCQUE, SEIGNEUR DE ROBERVAL	161
VICE-ROIS ET LIEUTENANTS GENERAUX DE LA NOUVELLE-FRANCE	177